

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....	\$3.00
MONTREAL ET BANLIEUE.....	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et administration
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL
TÉLÉPHONE: Main 7460
SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

La loi Mitchell-Taschereau

M. Taschereau joue son va-tout sur la régie des spiritueux. "Je dois dire à ce sujet que le gouvernement et le parti libéral sont prêts à attacher leur char au succès ou à l'insuccès de cette loi. Nous en endossons toutes les conséquences et les responsabilités. Si elle faillit, le gouvernement tombera et probablement aussi le parti libéral de cette province." a dit le premier ministre dans son discours de jeudi, selon des journaux amis (voir le Canada et la Gazette de vendredi matin et les journaux de vendredi soir.)

M. Taschereau engage son avenir sur une loi extraordinaire, rédigée en marge des principes généraux du droit, fondée sur une idée fautive. Il suffit de l'avoir lue d'un bout à l'autre, d'avoir étudié les maîtresses clauses pour en arriver à cette conclusion.

La "loi des liqueurs alcooliques", — tel en est le titre officiel, — part d'une idée fondamentalement erronée, celle-ci : l'Etat peut être un agent actif de moralisation. En fait, l'Etat ne peut être efficacement moralisateur. Cette fonction appartient à d'autres autorités et de plus hautes. Mais en ceci la loi projetée participe du même vice que la précédente, dont nous avons ici même prédit la faillite probable, dès sa naissance, comme nous prédisons la banqueroute de celle-ci, comme on peut prédire à coup sûr l'insuccès de toute loi qui outrepassa les fonctions normales de l'Etat.

Le caractère propre de la nouvelle loi, c'est qu'elle transfère à l'Etat le monopole du commerce des vins et liqueurs, tout en laissant aux brasseurs les bénéfices légitimes ou indus de leur industrie. Nous verrons plus loin que penser de cette exception. Voilà donc, pour l'heure, le gouvernement de notre province, — dont on se plaint à vanter le bon sens et l'esprit traditionnellement catholique, — lancé en plein socialisme.

L'Etat s'avise, cette fois-ci, de s'emparer du commerce des liqueurs alcooliques; quoi et qui donc l'empêcheront, dans quelques mois, dans quelques années, de vouloir pousser plus avant, de monopoliser, par exemple, le commerce du bois, du charbon, du papier, sous prétexte qu'il s'y commet des abus, de vouloir réglementer après-demain la mode féminine, parce que là aussi il se commet de terribles abus, de graves scandales?

Appliqués au commerce et à l'usage du vin, cette mainmise arbitraire de l'Etat sur l'importation et la consommation de l'un des breuvages les plus naturels à l'homme, ce monopole extraordinaire signifient en outre que cinq personnes désignées par le gouvernement seront les maîtres absolus du choix, de l'importation, de la vente et de la distribution de l'une des matières essentielles au sacrifice de la messe et de la Consécration. Du coup, le gouvernement s'empare d'un pouvoir qu'aucun des gouvernements protestants n'a encore osé exercer en Amérique, en dépit des efforts poursuivis en ce sens par les prohibitionnistes anticatholiques, qui sont légion. Voit-on d'ici l'encouragement que ceux-ci trouveront dans cette initiative audacieuse de l'unique gouvernement catholique du continent? Si l'on objecte que, précisément parce qu'exercé par des catholiques — ce monopole n'a et n'aura rien de dangereux, quelle garantie a-t-on de ce côté, pour l'avenir? Nous n'avons déjà que trop laissé passer dans nos lois de faux principes, d'abusifs empiétements de l'Etat, sous prétexte que les hommes actuels sont bien disposés. Nous n'en doutons pas; mais les hommes changent et l'esprit des lois reste, sinon les lois elles-mêmes.

Il y a autre chose. La loi à laquelle M. Taschereau lie son sort crée une commission qui sera un gouvernement absolu : un Etat dans l'Etat. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire et de comprendre une dizaine de clauses de cette loi. La commission a tous les droits, elle dispose de toutes les sanctions pour faire respecter la loi, elle échappe aux neuf-dixièmes des régles de conduite et de droit les plus élémentaires, elle est un pouvoir arbitraire, absolu et abusif.

En veut-on des preuves? Les dispositions transitoires du bill Mitchell confèrent à la commission le droit d'exiger de tous les licenciés de la province, au 30 avril prochain, la livraison sous son contrôle et sa possession de tous les vins et de toutes les liqueurs alcooliques qui leur appartiennent. S'ils ne le font, elle a le pouvoir de saisir ces approvisionnements. Et si les licenciés les lui livrent de bon gré, "la commission peut disposer, de la manière qu'elle l'entend et définitivement des liqueurs alcooliques qui lui ont été dénoncées et dont elle a été mise en possession... sans que le vendeur autorisé ou le licencié puisse empêcher qu'il en soit ainsi disposé ni ne puisse réclamer quoi que ce soit de la commission", (clause 21 du bill, paragraphes 1 et 3.) Si nous soulignons ce dernier membre de phrase, c'est qu'il comporte en toutes lettres l'abolition du droit de propriété, la confiscation, et met aux mains de la commission et des amis du gouvernement un puissant instrument de chantage. "Si vous nous payez un boni, nous obtiendrons de la commission qu'elle vous paie votre marchandise", pourront dire des intermédiaires louches aux licenciés ainsi expropriés. Et si les licenciés refusent de payer, ils s'exposent à perdre du coup la valeur de leurs approvisionnements. La commission reste maîtresse de les indemniser ou non. Son droit est abusif, elle échappe à toute obligation définie.

Ce n'est pas tout. La commission peut poursuivre les contrevenants à la loi aux frais des municipalités qui refusent ou négligent de la faire (clause 76), mais personne ne peut l'obliger, si elle s'y refuse, à prendre des procédures contre les violateurs de la loi (clause 131). Il est interdit à ses membres d'avoir quelque intérêt que ce soit dans la fabrication, le commerce, la vente et les achats de boissons alcooliques, (clause 12), mais s'ils en ont, seul le gouvernement peut les poursuivre à cause de cela (clause 12) et "la commission elle-même ne peut être poursuivie qu'avec le consentement du procureur général" (clause 12). Quelque procédure qu'elle intente, contre qui que ce soit, et sans égard à la décision du tribunal, la commission ne paiera pas de frais si elle ne le veut pas. "Dans les actions ou poursuites intentées en vertu de la présente loi, la commission ne peut être condamnée aux dépens" (clause 118), même si elle a perdu sa cause. Sur "recommandation" du tribunal, elle peut, à son gré, rembourser au gagnant, tout ou partie des frais, ou rien du tout. Ainsi peut-elle intenter toutes les actions vexatoires qu'elle voudra, les gens poursuivis paieront leurs frais, même s'ils gagnent. Elle a le droit de poursuivre à son gré, elle échappe au devoir de n'intenter de procédures qu'à bon escient et de subir la conséquence de son erreur ou de sa mauvaise volonté. Si ce n'est la sortie du droit ordinaire...

Il y a davantage. En droit commun, tout individu, tout fonctionnaire, toute personne légale peuvent être assignés devant les tribunaux, au moyen de procédures de droit strict, s'ils exercent mal ou n'exercent pas leurs fonctions, s'ils se dérobent à leur devoir, s'ils abusent de leurs pouvoirs. La commission échappe à toutes ces sanctions. L'article 131 de la loi est à lire là-dessus: (1) "Aucun bref de quo warranto ne peut être émis à l'égard de la charge occupée ou d'une prérogative exercée par la commission ou par un ou plusieurs de ses membres. (2) Aucun bref de mandamus ne peut être émis pour ordonner à la commission ou à l'un de ses membres d'accomplir un devoir ou un acte. (3) Aucun bref d'injonction ne peut être émis pour empêcher temporairement ou permanentement la

commission ou l'un ou plusieurs de ses membres d'accomplir une action ou d'exercer une opération, ou de continuer à accomplir une action ou à exercer une opération. (4) Aucun bref de certiorari ne peut être émis pour évoquer une poursuite ou action intentée en vertu de la présente loi. (5) Aucun bref de prohibition ne peut être émis contre la commission ou l'un de ses membres, relativement à toute chose qu'elle a faite ou veut faire ou qu'il a faite ou veut faire en vertu de la présente loi." Et, pour compléter cette disposition extraordinaire d'une loi plus extraordinaire encore, le projet de loi interdit tout appel: "Aucun appel ne peut être interjeté d'un jugement rendu dans une poursuite ou action intentée en vertu de la présente loi." (clause 131, paragraphe 6) — sauf dans certains cas où il y a eu défaut de juridiction, infraction exposant à l'emprisonnement seulement, ou à la confiscation obligatoire des alcools saisis (clause 131, section 6, paragraphes a, b, c.) Même s'il y a un vice de forme ou de fond dans les procédures, le juge "doit décider du fond de la cause, sans tenir compte d'aucun défaut relatif à la forme ou au fond..." (clause 131, section 7). C'est, on le voit aisément, la suspension de toute une série de droits que les citoyens britanniques ont obtenus par une agitation longue de plusieurs siècles, c'est le retour à l'arbitraire. La commission peut tout faire, le citoyen ne peut rien contre elle, quelque abusive que soit sa conduite. Elle est au-dessus et en dehors des lois provinciales, de la procédure et du droit ordinaire, elle échappe à l'autorité même des tribunaux.

Voilà, en résumé, quelques-unes des singularités les plus dangereuses de la loi Mitchell. Signalons au fil du crayon, la longue série de pénalités, d'infractions, de peines qu'elle édicte et qui indiquent bien à quel point le ministre n'est pas convaincu que sa loi sera praticable et d'application facile. Notons aussi le caractère extraordinaire de certaines autres clauses qui tiennent le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble où il s'est commis des infractions à la loi, responsables personnellement des amendes imposées au véritable délinquant, même si ces gens ignorent tout du délit "et qu'on ne puisse prouver que celle-ci la personne délinquante agit sans ou d'après la direction de ce propriétaire, locataire ou occupant" (clause 91). Ainsi, une veuve qui tient une pension d'étudiants peut être tenue responsable du délit qu'elle ignore d'un de ses pensionnaires qui, sans son consentement, vend par exemple un verre d'alcool à un de ses amis, ou change avec lui une bouteille de vin pour une revue quelconque. Il n'est pas jusqu'aux biens d'une femme séparée de biens de son mari, mais qui vit habituellement avec lui, qui ne puissent être saisis pour une infraction commise hors de sa connaissance et sans son consentement par son mari (clause 129).

Assise sur un faux principe, initiatrice d'un état de choses dangereux pour la propriété, violatrice de droits fondamentaux de tous les citoyens, la loi Mitchell n'atteint même pas l'objet moral que ses auteurs se proposent. Elle évite à dessein de supprimer la pire source des abus qu'elle prétend à détruire. Selon tous les observateurs impartiaux, de l'avis de tous les hommes qui se dévouent à la cause de la tempérance dans tous les pays, la taverne, la buvette, le cabaret, le bar, l'estaminet, l'auberge, — de quelque nom qu'on appelle l'endroit où les buveurs se réunissent, — est la cause la plus générale, la plus dangereuse de l'ivrognerie, de la paresse, de la désertion des foyers, de la démolition individuelle et sociale. Or, la loi et le premier ministre le proclament hautement, cette loi "moralisatrice" conserve et consacre la taverne. Pourquoi? Parce que, selon M. Taschereau, il faut laisser à l'artisan et à l'homme de ressources modestes un endroit où ils peuvent aller boire leur verre de bière. Comme si le buvetier ne se faisait pas payer de ce verre de bière presque le prix de la demi-bouteille du commerce, comme si le cabaretier servait toujours à ses habitués une boisson pure, non frelatée, hygiénique, comme si, les trois-quarts du temps, il refusait de glisser, sur un simple clin-d'oeil du client initié, le clou ou le couteau d'alcool frelaté, lui aussi, dans le verre malpropre ensuite empli de bière! L'argument de M. Taschereau, là-dessus, peut être excellent, du point de vue électoral. Il est piètre, pauvre, il frise l'argutie, pour quiconque l'examine à la lumière de l'expérience et de la réalité. Au vrai, la seule explication plausible de ce maintien de la taverne, où la vente exclusive de la bière au verre sera permise, mais où se poursuivront les mêmes abus que le gouvernement et la loi actuelle n'ont pas supprimés, c'est que l'industrie de la bière est devenue une grosse affaire dans la province, très payante, et que les tavernes sont les magasins de détail des brasseurs.

La loi de 1919 a fait faillite surtout parce qu'on ne l'a pas appliquée, qu'on n'a pas sévi contre les vendeurs, les importateurs, et les politiciens malhonnêtes qui l'ont violée et se sont enrichis à ce jeu. Celle de 1921 ne paraît pas autrement applicable, ou, si elle l'est un tant soit peu plus, elle exigera des commissaires un travail ardu de tous les instants, s'ils sont honnêtes et incorruptibles, elle donnera lieu à toutes sortes de procès et de contestations; elle posera, dans l'ordre économique, tout un problème de finance compliquée et difficile, pour ceux qui devront essayer de l'exécuter et de la faire respecter. Aux mains de commissaires ou de fonctionnaires malhonnêtes, elle sera un formidable instrument de chantage et même de corruption électorale. Si M. Taschereau y lie le sort de son ministère, de son parti, de son propre avenir politique, c'est qu'il est bien aveugle, ou d'une audace extraordinaire.

Du reste, pour être juste envers M. Taschereau, il faut envisager la loi nouvelle non seulement telle qu'elle est, mais aussi sous l'angle où les conditions qu'a créées la loi de 1919 l'ont posée, et en tenant compte des pressions diverses que le gouvernement Gotin et le cabinet Taschereau ont subies depuis 1919. M. Taschereau, dans toute cette affaire, a parlé sincèrement, avec franchise, il fait un vif effort pour établir un régime plus normal. Mais, à notre avis, il choisit une mauvaise route vers le but qu'il se propose d'atteindre.

Georges PELLETIER.

Billet du soir

Justice

L'un de mes amis me transmet la copie d'une lettre adressée au gouverneur de la Louisiane par un nègre prisonnier de Ouchita Parish. Le document est très curieux et ouvre des horizons inquiétants sur le pessimisme et le désenchantement du monde contemporain et sur la misère des noirs. On le lira peut-être avec intérêt. Le gouverneur de la Louisiane, Cher monsieur Parker, Constatant dans votre intégrité, je m'adresse à vous pour obtenir justice. Durant trois ans, j'ai vainement sollicité votre indulgence. Vous êtes resté sourd à mes larmes, insensible à mes prières, de glace devant la requête de mes proches et de mes amis. A présent, c'est à votre justice que je fais appel, et j'espère qu'elle me sera plus propice que votre bonté. On m'a fait un procès très minutieux, très long, très ennuyeux, durant lequel j'ai bûillé à me décro-

cher la mâchoire, durant lequel j'ai enduré sans me plaindre mille fois plus de tourments que n'en a soufferts ma victime. J'ai subi la vue des figures d'abusifs du jury, les redites, les naïvetés, les bégalements des témoins, la fatuité, les lieux communs, la prudhommerie, l'éloquence ampoulée des avocats (mon défenseur était une buse), la mercuriale assommante du juge qui sentait le scotch à plein nez et m'a noyé à plaisir. (Comme si je ne l'étais pas assez.) J'ai été trouvé coupable de meurtre, on m'a condamné à la peine capitale. Je suis coupable devant la loi et aux yeux de tous. Je veux être traité en coupable. Je ne veux pas de passe-droit. Vous ne sauriez croire comme un nègre est flatté de ne pas être lynché comme une bête, et d'être pendu après un procès en bonne et due forme, dans le délai convenu, avec toutes les formalités légales. Il se sent un privilégié dans sa race. Il se sent l'égal des autres Américains. Il est fier d'être citoyen de U. S. A. Sa mort est le plus beau jour de sa vie. Comme vous le savez, je devais

être pendu le 4 février. Le shérif étant absent qui je jouai une dizaine de parties de bridge le matin, et une trentaine d'après-midi et le soir, a oublié son devoir. Et moi, je ne sais trop par quelle lâcheté je ne lui ai pas rafraîchi la mémoire. Je crois que j'avais le cou sensible, ce jour-là, je ne sais trop pour quelle raison.

Depuis, je me mords les pouces de ma faiblesse et je boude mon géniteur pour son manque de mémoire. Je ne puis sentir ce vulgaire individu. Ses manières de pacher me dégoutent. Son argot m'agace. Sa chique de tabac me tombe sur les nerfs. Son bridge m'horripile. Ses pork and beans me donnent le haut-le-cœur. J'en ai assez de cette vie et de la vie.

J'étais résigné à mourir. J'avais dit adieu à la lumière du jour et au sourire des étoiles. Il m'en coûtait trop de refaire mon moi. Intérieurement, je suis mort et j'existe le plus pour ce monde qui ressemble de plus en plus à un repaire de bêtes féroces. Qu'on enterme mon cadavre.

Cher gouverneur, j'espère que votre procureur-général, M. Coco, décidera que je suis pendable après le 4 février, sans quoi je me suiciderai, pour prouver à l'univers que les nègres sont des nariis aux Etats-Unis et qu'on leur refuse justice.

Je vous présente les hommages d'un désabusé mort au monde, ainsi qu'à M. Coco.

Lonnie EATON.

Pour copie conforme: BRUTUS.

Bloc-notes

Pour la presse

Les idées font leur chemin. Les campagnes pour la diffusion de la presse catholique s'organisent. Un comité vient de se constituer aux Trois-Rivières, avec le concours des principaux personnages ecclésiastiques et laïques de la ville, pour lancer et diriger le mouvement dans cette région. Mgr l'évêque des Trois-Rivières a bien voulu écrire à l'un des initiateurs du mouvement, M. Charles Bourgeois, avocat, cette lettre d'une vive bienveillance et d'une haute portée :

"Encouragez de toutes mes forces le travail d'apostolat, nouveau chez nous, que se propose votre Comité de Propagande de la Presse Catholique". Il ne s'agit pas de fonder de nouvelles œuvres de presse, mais de faire connaître les conditions actuelles trop précaires. Mais, — nous l'avez bien compris, — précisément parce que les temps sont difficiles pour les journaux et revues, qui sont avant tout catholiques, il est devenu très opportun de ne rien négliger pour pousser de l'avant ces journaux et revues, en surmontant toutes les apathies, en suscitant toutes les générosités possibles en leur faveur. Leur procurer, à force de zèle et de sollicitations pressantes, une diffusion plus grande et une portée plus étendue, voilà l'oeuvre que vous avez en vue. J'ai confiance que vous saurez la mener à bonne fin et d'avance, je vous en félicite. Travailler pour la bonne presse, en particulier pour le journal local, le "Bien Public", et pour les grands quotidiens catholiques de Montréal, Québec et Ottawa, le Devoir, l'Action Catholique et le Droit, c'est travailler au bien des âmes et à la gloire de Dieu. "Je bénis votre oeuvre et ceux qui s'y dévouent".

Notre excellent confrère le Bien Public donne sur la constitution du nouveau comité des détails fort intéressants et qu'on trouvera dans l'une de nos pages intérieures.

Cette loi

Les journaux nous annoncent qu'on prépare la mise en vigueur de la loi qui attribue à l'Irlande une certaine mesure d'autonomie législative. Dans la région du Sud, dans les vingt-six comtés où les Sinn Féiners disposent d'une énorme majorité, on ne sait comment pourra se constituer le parlement local; dans les six comtés du Nord, on se dispose à faire des élections et déjà sir James Craig est désigné comme chef du parti unioniste et du nouveau gouvernement.

Il est intéressant, à ce propos, de noter que, bien qu'on parle couramment de ces six comtés comme de l'Ulster, l'expression est géographiquement inexacte. L'Ulster contient en effet neuf comtés, mais on n'en a pris que six pour constituer le gouvernement du Nord, parce que l'on n'était pas sûr que, dans l'Ulster traditionnel, les unionistes pourraient conduire les choses à leur goût. Aux dernières élections, nationalistes et Sinn Féiners associés ont divisé la province contre les unionistes. On n'a pas eu de vote prendre de nouveaux risques. Résultat naturel: les unionistes des trois comtés qu'on a abandonnés au parlement de Dublin ont crié à la trahison de leurs anciens associés.

Les catholiques, de leur côté, se demandent quel sort leur sera fait sous la nouvelle administration; le boycottage dont ont été victimes les ouvriers catholiques de Belfast n'est pas de nature à les rassurer. Deux des six comtés du Nord, Tyrone et Fermanagh, sont en majorité catholiques, et dans les quatre autres, il y a une importante minorité catholique.

D'après un article du Catholic Register, de Toronto, on ne s'est point contenté de choisir parmi les comtés de l'Ulster, afin de constituer un groupement en majorité unioniste, mais on a distribué les circonscriptions électorales de façon à diminuer les chances de succès des catholiques.

Nos amis nous écrivent...

Un homme d'affaires de la région de Québec écrit à notre directeur:

Cher Monsieur, Vous trouverez ci-joint mon chèque pour \$25.00, prix que j'ai décidé de payer pour mon abonnement au DEVOIR pour l'année 1921. Je sais que ce n'est pas vous qui d'ordinaire recevez les abonnements, mais si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est pour vous parler de l'IDEE qui m'est passée par la tête.

Pourquoi des milliers d'abonnés, qui ont le moyen de la faire, ne vous paieraient-ils pas \$25.00 par année pour leur abonnement? Voyez-vous le montant considérable d'argent dont vous auriez à disposer pour continuer l'oeuvre de votre journal?

C'est une IDÉE qui veut ce qu'elle veut; cependant, je crois qu'elle mérite sérieuse considération.

Il est bien entendu que cela n'empêchera pas ceux qui le peuvent, et qui ont l'habitude de le faire, de vous aider par d'autres moyens.

Je vous souhaite donc d'avoir quelques milliers d'abonnés qui auront la même IDÉE que moi; peut-être pourriez-vous la suggérer?

Croyez-moi bien, cher Monsieur Bourgeois,

Votre tout dévoué,

On voit que l'idée revient sous plus d'une plume: c'est le rappel de cette seconde vérité que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Plusieurs de nos amis nous ont déjà manifesté l'intention de majorer désormais d'une somme déterminée le prix de leur abonnement. L'idée est excellente, à la condition qu'elle n'empêche point, comme le fait justement observer notre correspondant québécois, ceux qui le peuvent d'aider autrement.

Souscription directe, majoration du prix d'abonnement, abandon d'obligations, comme plusieurs l'ont déjà fait, propagande directe d'abonnement, apport d'annonces, collaboration — tout sert, tout est utile, tout contribue à fortifier l'oeuvre commune.

Un prêtre de la région nicolétaine nous envoie, avec son abonnement, ce précieux témoignage: Mon cher Monsieur Bourgeois,

Inclus un chèque de \$10.00 pour mon abonnement au DEVOIR, du 15 janvier 1921 au 15 janvier 1922. Je le lis depuis le commencement de l'abonnement, apport d'annonces, collaboration — tout sert, tout est utile, tout contribue à fortifier l'oeuvre commune.

En vous remerciant mes meilleurs souhaits pour vous et votre journal, je vous prie de me croire Votre bien dévoué.

Détail significatif: alors que, dans le Sud, la Chambre haute sera recrutée dans certains corps déterminés — ce qui assurera aux protestants une représentation certaine, dans le Nord, cette Chambre sera élue par la Chambre basse, ce qui en remet la composition à la majorité protestante.

Des dispositions spéciales protègent les universités de Dublin (Trinity) et de Belfast (Queen's), qui sont protestantes, mais aucune n'assure la même protection à l'université nationale, qui est sous la direction effective des catholiques.

Une disposition particulière protège l'Ordre des Franc-Maçons. Il est expressément spécifié, dans la loi qu'on ne pourra l'atteindre par des dispositions législatives sur les réunions ou les serments illégaux.

Chronique d'Ottawa

Le service civil fédéral

(PAR LEO-PAUL DESROSIERES)

Ottawa, 11. — La nouvelle loi congédiant la maison Griffenhagen par le gouvernement, n'a pas encore éveillé autant d'intérêt dans le public que chez les employés civils eux-mêmes. Le dernier numéro du Civil Service News, organe officiel des fonctionnaires du pays, contient, dans ce sens, un article assez mordant et satirique.

C'est au mois d'août 1918 que la maison Arthur Young, dans les services avaient été requis par le parlement, commença à classer les services civils. Et pendant trois ans, l'oi, parla d'efficacité, de classification, de boni et d'autres sujets plus ou moins intéressants suggérés par les experts étrangers. Ceux-ci, étrangers à notre constitution, aux besoins du pays, manquant peut-être d'un peu de ces connaissances générales sans lesquelles on ne peut avoir une bonne idée des choses, accomplirent leur oeuvre plutôt mal que bien, et réussirent à tourner contre eux le public et les employés civils. "Mal 1920, nous trouva prêts à dire adieu avec joie et sans regret à nos voisins du sud, avec leur inefficacité, leurs idées curieuses, et le désillusionnement qu'ils avaient apporté." Mais le répit ne fut pas de longue durée. A la maison Young succéda Griffenhagen, et à la classification succéda la mise à exécution d'un plan pour la réorganisation du service civil. "A cette époque, les fonctionnaires avaient appris à connaître les nouvelles méthodes. Et, représentés par la Fédération du service civil, ils s'adressèrent au premier ministre, M. Borden, pour lui exposer

Un religieux de l'Ouest traite en passant des abonnements de faveur de jadis: Cher Monsieur,

J'ai contribué quelque peu à affaiblir notre cher DEVOIR en profitant d'un prix de faveur. Vous avez prouvé amplement que j'avais tort. Je dois commencer à réparer — et avec quelle satisfaction! — le mal que j'ai fait en payant notre abonnement un peu mieux que par le passé. C'est un commencement de restitution.

Votre tout dévoué en N. S. et M.I.

Un employé de bureau de Montréal, dont nos lecteurs ont pu lire déjà certaines lettres fort intéressantes, écrit à notre directeur: Cher Monsieur,

Depuis déjà longtemps, je songeais à vous écrire une longue lettre sur ce que je crois être une menace très grande, et imminente pour moi, pour notre indépendance matérielle et spirituelle, mais je n'ai pu m'occuper et pris par toutes sortes de tâches, que je ne me sens pas le courage d'y ajouter, et comme le temps est à l'action directe, et non aux belles phrases, je vous envoie, ci-joint, mon chèque au montant de \$5.00, comme l'an passé, vous priez seulement d'en excuser la modicité; mais, vraiment, je ne crois pas avoir aucunement fait mon devoir, en achetant simplement le DEVOIR, chaque soir, et j'espère que tous nos lecteurs en feront autant, ou plutôt davantage.

Nous terminons pour aujourd'hui sur ce billet d'un jeune prêtre: Messieurs,

D'aucuns pourront trouver mon idée un peu originale: j'ai décidé d'offrir comme cadeau de noce un abonnement au DEVOIR. Tous les jours, votre journal vendra apporter aux nouveaux époux une lecture saine et profitable et en même temps leur rappeler mes vœux de bonheur.

La bonne presse c'est le meilleur mets pour l'intelligence. Beaucoup contrediront cela, mais à l'appui de mon assertion, je pourrais fournir tous les arguments du bonhomme Esope quand il affirme que la langue c'est le meilleur "mets".

Vous trouverez donc sous ce pli mon chèque de \$3.00 payable au pair à Montréal. Bientôt mes faibles ressources me permettront de vous faire parvenir la balance pour l'abonnement à un an. Envoyez votre journal à l'adresse suivante s'il vous plaît...

Votre tout dévoué. On admettra que l'idée ne manque point de justesse. — O. H.

leurs vœux sur la question. Mais la Commission du service civil avait demandé le contrat Griffenhagen et leurs doléances restèrent ignorées. C'est ainsi que ce contrat fut maintenu, en dépit de l'opposition du service civil, de l'opposition de deux commissaires sur trois de la Commission du service, de l'opposition du sénat, et d'une bonne volonté générale à se dispenser par tout des services de Griffenhagen." La fédération des fonctionnaires fédéraux s'est tenue durant ces derniers mois au courant du travail accompli par les experts. "Au mois d'octobre, elle a fait un effort pour obtenir des copies de rapport de M. Foster, alors premier ministre, et président du sous-comité du cabinet qui avait autorisé Griffenhagen à accomplir son oeuvre. Bien qu'il ait été impossible d'obtenir les rapports à cette époque, la fédération a été informée en sous-main qu'une rupture de contrat était probable. Ainsi s'est terminée la grande expérience. L'effort qui a été fait pour organiser le service civil comme une machine sans âme est passé à l'histoire."

La fédération admet la nécessité de la réorganisation. Cette réorganisation ne doit pas être confiée à des gens du dehors, qui ne connaissent rien à l'affaire et entassent bourdes sur bourdes.

Elle doit être faite par les personnes qui ont eu pendant de nombreuses années le loisir d'observer et de remarquer et sont au courant de toutes les insuffisances et de tous les défauts. La situation d'aujourd'hui a pour cause de longues années de mauvaise politique, et il est impossible de la changer en un jour sans commettre des injustices. "S'il est nécessaire d'obtenir des conseils de gens du dehors, on peut les avoir des Canadiens. Les années qui viennent de s'écouler ont démontré que l'on peut trouver des Canadiens capables de remplir n'importe quelle tâche, et celle de mettre sur pied une organisation adéquate pour mettre en pratique nos idées de gouvernement et d'administration est sans conteste digne de nos meilleurs intelligents."

D'ailleurs la commission a réorganisé le département si elle le juge à propos; elle est autorisée à demander les conseils des meilleurs hommes d'affaires, de techniciens et de professionnels. Il n'était pas nécessaire et il n'est pas plus nécessaire aujourd'hui qu'autrefois de créer un nouvel organe ou d'engager des experts étrangers. En agissant comme il l'a fait, le gouvernement ne fait que mettre en honneur le culte de l'irresponsabilité avec son vain désir de ne pas s'associer aux fautes qui seront commises.

Il est temps que l'on change la tactique qui prévaut depuis quelques années. Rien n'égale aujourd'hui (Suite à la 2e page)

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'engagent à ne pas révéler le nom de leur correspondant, et à nous une fois de temps, s'ils veulent bien et prendre note définitivement.

PROPAGANDE

Ottawa, le 9 février 1921.

Monsieur le Directeur,

Je reçois d'une amie de Belgique le communiqué que vous trouvez sous ce pli. J'ai songé à vous le transmettre, croyant que les lecteurs du Devoir le liront avec un agréable intérêt. M. l'abbé Larivière est d'ailleurs très connu au Canada où il donna de nombreuses conférences.

M. l'abbé Larivière, actuellement vicaire de Saint-Rémi à Montigny-sur-Sambre, a rapporté de son voyage au Canada quelques photographies dont il tire un parti intéressant. Il exprime le désir de recevoir des personnes prenant intérêt à son travail, une collection de vues intéressantes.

Ne serait-ce pas là, Monsieur le Directeur, une excellente propagande qui ferait plus avantageusement connaître notre pays à l'étranger ? Il m'a paru que la province de Québec surtout ne saurait s'en désintéresser.

Je me permets de vous soumettre humblement ce qui précède, espérant que vous voudrez bien lui accorder votre bienveillante attention.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

A. B.

Note de la R. — Voici le texte, extrait du Rapport de Charlevoix, qui accompagne cette lettre :

CHATELAIN. La ligne féminine avait réuni, dimanche dernier, au Cercle Saint-Barthélemy, une bonne partie de ses nombreux membres pour leur offrir une séance d'opéra très intéressante.

Monsieur l'abbé Larivière, durant deux heures, nous a tenus sous le charme de sa parole vive et communicative.

Le thème de la conférence était le Canada.

Le conférencier, par des projections lumineuses extrêmement réussies nous a montré les beautés du pays dont il a été l'hôte durant les cinq ans de la grande guerre : ses montagnes, ses plaines, ses fleuves, son industrie, ses mœurs, voire même ses lieux ; en un mot, tout ce qui peut intéresser et servir à faire connaître et apprécier le beau caractère de ce peuple canadien si chevaleresque qui a volé avec enthousiasme au secours des alliés dès qu'il a appris les incendies et les massacres criminels accomplis par l'armée allemande en Belgique.

Deux films ont clôturé la séance : le premier a donné d'une manière claire et facile à saisir tous les détails de l'industrie du saumon ; un film technique de toute première valeur. Le second a mis sous les yeux la vie de société de ce grand peuple. L'impression générale est que ce peuple est réellement fort.

Le pays a d'immenses plaines, de superbes montagnes, des forêts épaisses à perdre de vue, des cours d'eau larges, profonds d'une longueur incommensurable. La nature tout entière y sert l'homme à souhait. Celui-ci s'est adonné avec toute la belle intelligence et les muscles d'acier d'un peuple jeune et vigoureux à la culture intensive de la terre, à l'élevage du gros bétail ou grand, à la grande industrie moderne, américaine, à toutes les sciences les plus avancées. Par-dessus tout, ce peuple est vaillant, noble, profondément religieux.

Nous avons acclamé avec bonheur les Canadiens, le distingué conférencier, et la ligne féminine qui nous ménage encore, dit-on, pour le dimanche de janvier prochain une ravissante conférence de Mademoiselle de Lallieu, suivie d'une petite séance récréative avec projections lumineuses. A bientôt.

Ce soir, au Cercle Universitaire

Les membres du Cercle Universitaire qui ne se sont pas encore inscrits pour le dîner-causée de ce soir, à sept heures et demie, et qui désireraient le faire, sont priés de se mettre en communication, par téléphone, avec le gérant du Cercle, tel Est. 902.

M. Beaudry-Lemay sera l'hôte d'honneur et parlera du rôle des hautes études dans la vie nationale et économique. M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, remerciera le conférencier.

Une campagne de propagande en faveur de la presse catholique

Fondation d'un comité trifluvien. — Lettre de S. G. Mgr Cloutier. — Déclarations explicites.

Le Bien Public, des Trois-Rivières, publié dans son numéro du 10 février, l'article et les documents suivants :

Depuis quelques mois, il se poursuit chez nous une campagne très active en faveur de la bonne presse. Stimulés par le travail qui se fait ailleurs, et par les résultats que ces initiatives ont produits, nous, les membres de l'A. C. J. C., ont pensé que le temps est venu pour la région des Trois-Rivières de s'intéresser au sort des journaux catholiques et ont entrepris d'organiser le mouvement de propagande dans notre diocèse.

Munis de l'approbation des autorités religieuses et de l'appui d'un bon nombre de citoyens en vue, les promoteurs ont entrepris de donner à leur œuvre un caractère pratique.

Dès le début de la semaine prochaine, des sollicitateurs se mettront sur la route pour recueillir les souscriptions des trifliviens.

Nous publions ci-dessous la liste des membres du comité d'honneur et du comité exécutif, ainsi que la lettre d'approbation que Sa Grandeur a daigné adresser au président M. Charles Bourgeois.

Evêché des Trois-Rivières, le 9 février 1921.

M. Charles Bourgeois, avocat, Président du Comité de Propagande de la Presse Catholique, Les Trois-Rivières.

Monsieur,

L'encouragement de toutes les forces du travail apostolique, nouveau chez nous, que se propose votre Comité de Propagande de la Presse Catholique, il ne s'agit pas de fonder de nouvelles œuvres de Presse : les conditions actuelles sont trop précaires. Mais — vous l'avez bien compris — précisément parce que les temps sont difficiles pour les journaux et revues, qui sont avant tout catholiques, il est devenu très opportun de ne rien négliger pour pousser de l'avant ces journaux et revues, en suscitant toutes les générosités possibles en leur faveur.

Leur procurer, à force de zèle et de sollicitations pressantes, une diffusion plus grande et une portée plus étendue, voilà l'œuvre que vous avez en vue. J'ai confiance que vous saurez la mener à bonne fin et d'avance, je vous félicite.

Travailler pour la bonne Presse, en particulier pour notre journal local, le "Bien Public", et pour les grands quotidiens catholiques de Montréal, Québec, et Ottawa, le "Devoir", l'"Action Catholique" et le "Droit", c'est travailler au bien des âmes et à la gloire de Dieu.

Je bénis votre œuvre et ceux qui s'y dévoueront.

Votre bien dévoué en N. S. J. C. (Signé) F. X. Ev. des Trois-Rivières

Comité de propagande de la Presse Catholique organisé par le Co-

CHRONIQUE D'OTTAWA

(Suite de la 1re page)

d'hui le malaise, la désorganisation, le chaos qui règnent dans le service civil à Ottawa. On a l'impression que les techniciens, durant trois ans ont tout mélangé, tout enchevêtré à ne plus s'y comprendre, à n'y voir plus clair, jamais. La plupart du temps, ils semblent avoir agi sans réflexion, ordonnant des changements radicaux impossibles à mener à bien en si peu de temps et par de tels hommes. Ils ont tout bouleversé sans rétablir l'ordre.

Les correspondants des journaux canadiens à Ottawa ont donné une bonne réception, jeudi, dans leur appartement parlementaire. Il s'agissait d'offrir une magnifique montre en or à un de leurs confrères, M. Wallace Dufao qui quitte son poste pour aller cultiver en Colombie-Britannique. M. Dufao a fait partie de la tribune de la presse vingt-cinq ans, il est arrivé à Ottawa en 1896. Il fut des organisateurs de la Canadian Press et il occupa pendant longtemps le poste de chef de service pour cette agence dans le district d'Ottawa. C'est le frère de M. John Dufao, directeur de la Manitoba Free Press, le journal de l'Ouest le plus en vedette. M. Chisholm vice-président, a exprimé à M. Dufao les regrets de ses confrères et lui a souhaité beaucoup de succès dans sa nouvelle carrière. Il a aussi lu des lettres adressées par des anciens membres ou des membres absents, dont MM. Georges Pelletier, M. Ernest Bilodeau, A. B. Hannay, A. R. Ford, Tom King, Sydney Roe, lettres qui ne manquaient ni de sel, ni d'humour, ni d'esprit. M. Dufao a remercié ses amis du cadeau qu'ils lui avaient fait et les a assurés de sa gratitude. Il laisse parmi ses confrères, le souvenir d'un camarade obligeant, d'un travailleur et d'un journaliste de talent.

On apprend de source officielle que le gouvernement a l'intention de supprimer la Commission de la Conservation du Canada. Cette Commission a publié nombre de volumes, de statistiques, de photographies que connaissent tous ceux qui s'intéressent aux richesses de notre pays. On donne comme raison de cette décision que le fonctionnement de ce bureau coûte chaque année au pays, des sommes considérables, et que le Bureau des Ressources naturelles et le bureau de santé pourraient accomplir son travail. Le manque de coordination et d'entente entre divers ministères occasionnait des dépenses inutiles et superflues.

La Commission de la Conservation a été fondée par M. Laurier et le premier président M. Sifton. Celui-ci a occupé ce poste jusqu'en 1919, date à laquelle il fut remplacé par M. James White, titulaire actuel.

Léo-Paul DESROSIERS, Le Nationaliste

SOMMAIRE DU NUMERO DU 13 FEVRIER :

Le Québec est isolé de la "crèche" — Jean Lebrun.

Billet du dimanche : A la manière de — Jean Miron.

La Presse débine la Patrie — Jules Picard.

Le bill Taschereau ou au service de M. Meighen — Raoul Journet.

C'est toujours la nuit — Antoine Duchesne.

En zigzag — Paul Chardon.

Le châtiment du complice — Le Périscope.

John Bull et Compagnie — Ernest Justel.

Une gravure d'actualité, la page des dames, le bulletin, le supplément anglais sur l'Irlande, les dernières nouvelles du monde entier, etc.

mité Régional Trifluvien, de l'A. C. J. C.

COMITE D'HONNEUR.

Patrons : S. G. Monseigneur l'Evêque du diocèse, Son Honneur le Maire des Trois-Rivières.

Vice-Patrons : Mgr Ubald Marchand, vicaire général du diocèse, M. le chanoine L. Charlier, supérieur du Séminaire, Le R. P. Eustache, R. F. P. Franchais, L'Honorable W. Gariépy, M. P. P.

Présidents : M. le chanoine Jules Massicotte, curé de la Cathédrale, M. le docteur Louis-Philippe Normand.

Vice-présidents : M. le chanoine Louis Denoncourt, curé de Saint-Philippe, M. l'abbé A. Lemire, curé de Sainte-Cécile, Le R. F. Hébert, directeur de l'Académie de La Salle, M. Joseph Barnard, avocat, directeur du "Bien Public", M. L. D. Durand, avocat, directeur de l'"Eveil", M. Norman Labelle, Grand Chevalier du Cercle des Chevaliers de Colomb des Trois-Rivières.

M. Henri Bisson, président de la Chambre de Commerce, M. J. B. Godbout, président des Voyageurs de Commerce, M. Azarias Germain, président des Zouaves, M. Onésime Rheault, président de la C. O. C.

COMITE EXECUTIF.

Président : M. Charles Bourgeois, avocat, C. R. président des Conférences de Saint-Vincent de Paul aux Trois-Rivières.

Vice-présidents : Le R. P. Joyal, a.m.i., directeur des Retraites Fermées, Le R. P. Ferdinand, o.m.i., curé de Notre-Dame, aumônier du Cercle Ozanam de l'A. C. J. C. M. l'abbé H. A. Vallée, aumônier du C. R. T. de l'A. C. J. C. M. le notaire J. A. Trudel, M. H. E. Bachand, courtier en assurance, M. Maurice Marcotte, gérant de banque, M. le docteur R. Beaudry.

Secrétaire : M. Maurice Gélinas, industriel, président du Comité régional trifluvien de l'A. C. J. C.

Treasorier : M. Vilmond Tremblay, gérant de banque.

Membres : M. l'abbé Dionis Gélinas, gérant du "Bien Public", M. l'abbé Geo. Panetier, vicaire à Sainte-Genève, M. l'abbé Albert Tessier, professeur au Séminaire, M. Roger Bisson, E. E. D., M. Léo Pinsonneault, E. E. D., M. Onésime Héroux, journaliste, M. Euclide Lessard, marchand, directeur du "Service de Librairie" du Cercle Saint-François de l'A. C. J. C. M. Raoul Rochelleau, président du Cercle Vaillante de l'A. C. J. C. M. J. R. Tourigny, commis, M. Willie Sirois, courtier en assurance.

Organisateur : M. Alide Mineau, marchand, directeur du "Service de Librairie" de l'A. C. J. C.

N. B. — Le comité sera heureux de recevoir toutes souscriptions dès aujourd'hui, à l'adresse ci-dessous :

Le Trésorier, Comité de propagande de la Presse Catholique, 491, rue Saint-Maurice, En ville.

frères, le souvenir d'un camarade obligeant, d'un travailleur et d'un journaliste de talent.

On apprend de source officielle que le gouvernement a l'intention de supprimer la Commission de la Conservation du Canada. Cette Commission a publié nombre de volumes, de statistiques, de photographies que connaissent tous ceux qui s'intéressent aux richesses de notre pays. On donne comme raison de cette décision que le fonctionnement de ce bureau coûte chaque année au pays, des sommes considérables, et que le Bureau des Ressources naturelles et le bureau de santé pourraient accomplir son travail. Le manque de coordination et d'entente entre divers ministères occasionnait des dépenses inutiles et superflues.

La Commission de la Conservation a été fondée par M. Laurier et le premier président M. Sifton. Celui-ci a occupé ce poste jusqu'en 1919, date à laquelle il fut remplacé par M. James White, titulaire actuel.

Léo-Paul DESROSIERS, Le Nationaliste

SOMMAIRE DU NUMERO DU 13 FEVRIER :

Le Québec est isolé de la "crèche" — Jean Lebrun.

Billet du dimanche : A la manière de — Jean Miron.

La Presse débine la Patrie — Jules Picard.

Le bill Taschereau ou au service de M. Meighen — Raoul Journet.

C'est toujours la nuit — Antoine Duchesne.

En zigzag — Paul Chardon.

Le châtiment du complice — Le Périscope.

John Bull et Compagnie — Ernest Justel.

Une gravure d'actualité, la page des dames, le bulletin, le supplément anglais sur l'Irlande, les dernières nouvelles du monde entier, etc.

Glacière incendiée

Sept pompiers et deux chefs ont failli être ensevelis sous la chute d'un mur de bois, dans un incendie qui a complètement détruit la glacière de Chagnon et Gendron, coin des rues DeNormandie et Beaulieu, vers neuf heures, hier soir. Les pompiers étaient à l'œuvre depuis quelques minutes lorsque le mur du côté de la rue Beaulieu a commencé à chanceler. Les chefs, Boucher et Dagenais ont aussitôt ordonné à leur hommes de se retirer, et le mur est tombé avant même que l'on ait pu enlever les deux boyaux qui se trouvaient dans la rue. On a dû sonner une seconde alarme, et employer vingt boyaux. Les pertes se chiffrent à \$20,000.

Condamné à mort

Rivière-du-Loup, 12. — S.P.C. — Charles-Eugène Roussel, accusé d'avoir noyé son enfant, a été trouvé coupable et condamné hier soir par Sir François Lemieux juge en chef de la Cour supérieure, à être pendu le 15 avril prochain.

ORFEVRERIE Renaissance

(Suite)

Les grands orfèvres étaient-ils tous français ? Sans doute, la capitale revendiquait une bonne moitié de ces artistes fameux, mais les villes de provinces avaient aussi leurs célébrités, qui souvent disputaient aux maîtres de la capitale l'honneur de travailler pour le Roi et les grands de la cour.

Quant à faire venir de l'étranger les artisans de réputation, il n'y avait pas trop compter. Chacun dans sa ville avait son titre de maître, son rang dans la communauté, sa qualité de bourgeois et ses privilèges à sauvegarder, sans parler des intérêts pécuniaires, des immeubles possédés, des relations de famille, qui lui auraient fallu abandonner pour toujours et de l'opposition que n'eussent pas manqué de faire les maîtres en exercice à l'installation de nouveaux venus, n'ayant pas acquis la maîtrise dans leur cité. Les déplacements d'artisans estimés étaient donc relativement rares. On débâchait facilement quelques compagnons obscurs ; mais pour les maîtres en exercice, ayant boutique achalandée, ce n'était pas chose aisée, et le fait ne pouvait se produire que très exceptionnellement. Il importait de faire ces remarques pour répondre aux affirmations hasardeuses de plusieurs écrivains qui, mal renseignés sur les conditions économiques de l'industrie, au temps de la Renaissance, ont cru pouvoir attribuer fort gratuitement à des artistes flamands la plupart des belles orfèvreries exécutées en France durant le XVI^e siècle. Il en va de même pour cette prétention singulière, qui consiste à assigner un caractère flamand à la production française de cette époque.

Scott & Bousquet Frères Limitée

Bijoutiers et joailliers

479-Est rue Ste-Catherine

LAZARO LE PLUS GRAND TENOR DEPUIS RUBINI

Plus grand que Gayarre, Lazaro possède la plus merveilleuse voix de cette génération. Un fait remarquable autant qu'il est rare, non seulement il n'y a pas de voix plus puissante, mais il n'y a pas de ténor dont la voix puisse s'élever si haut.

Dans Lazaro, le monde écoute une voix miraculeuse, une voix que les générations futures rappelleront comme celle du plus grand ténor du monde.

VOULEZ-VOUS L'ENTENDRE CHEZ VOUS DANS LES OPERAS SUIVANTS :

La Bohème, Che Gelida Manina ; Africana, O Paradiso, Favorita ; "Spirito Gentil" (Favorita) (Una Virgine, una Angeli di Dio), Tosca (Recondita Armonia), Aida, Céléste Aida, Faust (Salve dimora casta e pura), I Puritani A te O Cara, Martha (Mappari), Ave Maria.

Records 10 pouces, \$1.00.

Rigoletto (La donna e mobile), Trovatore (Di quella pira), Rigoletto (Questa o quella), Traviata, Parigi o Cara, Barrientos et Lazaro, 12 pouces, \$2.50.

Votre collection n'est pas complète sans au moins un de ces records. Commandes par maille ou téléphone livrées à domicile.

CANADIAN GRAPHOPHONE & PIANO CO.

204, STE-CATHERINE EST (En bas) Téléphone E. 3539.

LE SANG, C'EST LA VIE L'Histo-fer Garnier

EST UN PUISSANT REGENERATEUR DU SANG Indiqué dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, tuberculose et dans toutes les affections pulmonaires.

\$1.25 LA BOUTEILLE.

EN VENTE PARTOUT ET A LA

Pharmacie Modèle de GOYER

Dépôt : 180 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

SAINDOUX PUR

Marque Contant

— c'est le meilleur qui soit.

EN CHAUDIERES DE 5 ET 10 LITRES — CHEZ VOTRE FOURNISSEUR

Cité de Westmount

Département de la Police

\$250.00 de Récompense

seront payés pour toute information qui aura pour résultat l'établissement de la culpabilité de la personne ou des personnes qui ont assassiné Adeline Malherbe, vers 10 h. 45 du soir, le 4 février 1921, avenue Prospect, dans la cité de Westmount.

Thomas MOFFITT, Chef de police

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

DEMANDES D'ELEVES : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

CHAMBRES A LOUER : — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.

TRAVAIL : — jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

PERDUS : — jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

MAISONS, MAGASINS, ETC. : A LOUER : — jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

A VENDRE : — jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

NAISSANCES, DECES, MESSES : — 50 sous par insertion.

REMERCIEMENTS : — 50 sous par insertion.

CARNET MONTAINE NOTES PERSONNELLES, ETC. : — \$1.00 par insertion.

SITUATIONS VACANTES

"Sciences Comptables"

Teneurs de livres, comptables, employés de bureau et autres gens qui s'occupent de la routine, vous pouvez occuper les plus hautes positions en devenant comptables experts, auditeurs, etc.

La théorie scientifique et la pratique sont données par des universitaires de premier ordre. Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc., s'adresser à La Salle Extension University, 99 rue Saint-Jacques, Montréal. Tél. Main 7160. J. D. McCallum, représentant.

OPERATRICES

On demande des opératrices d'expérience pour la confection de robes et de chemises. S'adresser à La Merit Shirt Co., 439 rue Saint-Catherine ouest.

REPRESENTANTS. Une compagnie d'assurance maladie-accident et bris de vitre demande des représentants pour Montréal et les environs. Expérience n'est pas nécessaire. Avantages pour des hommes ou femmes actifs de se faire un beau revenu. Casier postal 2110, Montréal.

ELEVES DEMANDES

LECONS D'anglais données à domicile. Cours gratuits. S'adresser au No 347 St-Denis, de 11 h. a.m. à 2 h. p.m.

EMPLOI DEMANDE

ORGANISTE compétent, récemment de San Francisco, Cal., demande emploi dans la ville. Ecrire à casier 11 "Le Devoir"

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS MECANICIENS demandés. Surtout les cours, jour ou soir. Licences, permis, position assurée. Cours privés pour dames. S'ad. Coulombe, 708 Demontigny Est. Tél. Est 4344.

A VENDRE

A VENDRE, moulin à laver électriques améliorés, modèles différents, \$50 à \$125. Venez voir M. Desautels, 1186 Berr, près Mont-Royal. Tél. St-Louis 319.

CHEMIN STE-CATHERINE

au No 343, magnifique propriété résidentielle dans le centre d'Outremont, ayant un front de 140 pieds, superficie totale, 15 000 pieds carrés. Occasion spéciale pour un prompt acheteur. S'adresser à Hurlbut et St-Cyr, 2 Place d'Armes.

OEufs ET VOLAILLES

20 couples pigeons Carneau rouges, et 23 couples Pigeons White King, blancs, doubles, brochant de pigeon, toutes races, quelques couples seulement, à \$5.00. Doubles Falles blanches de choix, \$5.00. Sujets primés aux meilleures expositions. Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre, Blanc, Perdrix, \$3.50. Leghorn blancs, brun, \$5.00. Livrés à votre maison. Viande de cheval (sale tué, chère) \$1.00. Pays, Voyages, toutes nuances, \$3.00 la paire. Trios oris Embou et Toulouse, de \$15.00 à \$25.00, selon la valeur. Dindons de race Bronze, 18 22 livres, \$20.00 pièce. Canards Rouens, Pékín, à \$15.00 le trio. Pintades perle, à \$7.50 le trio. Coches races Rock, Barre,

CALENDRIER
BEAU ET FROIDDEMAIN, DIMANCHE, 13 FÉVRIER 1921
1^{er} DIMANCHE DU CARÊMELever du soleil, 7 heures 11.
Coucher du soleil, 5 heures 18.
Coucher de la lune, le soir, 11 h. 34.LE DERNIÈRE HEURE
LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

LUNDI, 14 FÉVRIER 1921

SAINT VALENTIN

Lever du soleil, 7 heures 09.
Coucher du soleil, 5 heures 19.
Coucher de la lune, le matin.Une guerre
inévitale

DECLARATION DU SENATEUR AMERICAIN BORAH, AU COUR D'UN DEBAT SUR LE DESARMEMENT. — LE DEPARTEMENT DE LA MARINE SERAIT AU COURANT. — GUERRE INEVITABLE.

Washington, 12. (S.P.A.) — Au cours d'un débat général sur le désarmement, le sénateur Borah, républicain, a déclaré être informé que la Grande-Bretagne fait de la propagande aux Etats-Unis pour nuire à la construction navale. Le sénateur est sous l'impression que le département de la marine est en possession des faits.

Le sénateur Poindexter, républicain de Washington, auteur du récent rapport du comité naval du Sénat sur la suggestion du sénateur Borah qui voulait faire suspendre la construction navale pendant six mois a répondu à une question demandant si le comité d'enquête avait eu connaissance d'une suggestion de ce genre. Il a déclaré qu'il y en avait une mais il ne croit pas que le comité doive la publier.

"Si cette information est à la connaissance du département de la Marine, dit le sénateur Borah, le Congrès devrait l'avoir. Nous sommes informés que dans les archives du département de la Marine il existe des preuves de la propagande dirigée par la Grande-Bretagne. En même temps l'on nous dit que l'ambassadeur anglais est en route pour ici dans le but de suggérer une conférence de désarmement."

Le sénateur Borah a de nouveau demandé qu'un accord soit arrêté entre les puissances navales pour réduire les programmes de construction et demanda une enquête minutieuse pour déterminer si les capital ships étaient, au point de vue de la tactique, désuets.

A moins qu'il n'y ait un accord entre les Etats-Unis et les puissances qui font concurrence dans la construction navale, dit-il, nous marchons à une guerre inévitable. Les opinions d'Américains, d'Allemands et d'autres experts navals à l'effet que les capital ships soient devenus désuets ont été présentées par le sénateur Borah. Il a lu une lettre d'un contre-amiral qui disait : "J'y parviens ma vie que dans quelques années une marine de surface seule ne pourra aller nulle part ailleurs qu'au fond de la mer".

Le nom de l'officier qui a écrit la lettre, dit le sénateur Borah, sera donné au comité naval s'il le désire. Cet officier, a-t-il ajouté, a aussi écrit que les Etats-Unis ne pouvaient jamais être attaqués avec succès par une puissance ou une combinaison de puissances.

Le sénateur Poindexter, en défendant le rapport du comité naval appuyant le programme de construction de "capital ships", a déclaré que si les Etats-Unis acceptaient le projet de retard de la construction, ils se constitueraient immédiatement en nation vaincue, perdraient leurs possessions insulaires et leurs citoyens ne pourraient voyager sur les mers aux conditions imposées par les nations rivales.

"Avant de signer avec ces nations à la conférence, dit-il, le comité comprend qu'il devrait prendre des précautions pour ne pas signer de traité. Si les six mois de congé naval sont adoptés nous perdrons de plus de \$15,000,000 à \$25,000,000."

Le sénateur dit qu'il aimerait à savoir si la Grande-Bretagne réduirait sa flotte à la force actuelle de la marine américaine et si le Japon arrêterait en fait sa construction navale. Il a affirmé que la flotte principale de la Grande-Bretagne dépassait de deux fois celle des Etats-Unis et que le Japon égale la force des Etats-Unis d'ici trois ou quatre ans.

Le sénateur Smith, démocrate de Georgie, a suggéré que la Grande-Bretagne donne aux Etats-Unis en paiement de sa dette de guerre la moitié de ses forces navales afin que les deux puissances soient de force égale.

Chèques majorés

Un voleur vient de filouter à trois banques du bas de la ville, la jolie somme de \$17,000, grâce à un truc qui n'est pas nouveau, certes, mais qui n'avait pas été employé depuis de longues années.

La semaine dernière, notre homme est allé déposer à trois banques, des sommes d'argent. Tout a été fait régulièrement. Peu de temps après, il est retourné aux mêmes banques et après s'être identifié d'une façon assez probante, il s'est fait donner trois chèques acceptés pour deux, cinq et dix dollars. Mais à la suite de ces chiffres, dans un espace apparemment blanc il avait écrit mille à l'encre invisible. En sorte que l'encre une fois exposée à une température assez haute, il se trouvait que les chèques étaient de mille, cinq mille et dix mille dollars. Quelques jours plus tard, le voleur a fait changer ses billets ainsi majorés avec facilité, vu qu'ils étaient acceptés. Depuis on n'en a plus entendu parler. Il avait donné une fausse adresse en sorte que la police se trouve sans aucun indice pour travailler.

Nîce, France, 12. — Mme Melba, cantatrice d'opéra gardait la chambre à cause d'une légère attaque de grippe. Son état n'est pas grave. Londres, 12. — Nellie Melba, prima donna du Grand Opéra, est gravement malade de la grippe à Monte Carlo, mande une dépêche reçue ici.

Mme Melba est née à Melbourne, Australie. Elle jouit d'une réputation mondiale. Elle fit ses débuts en 1887 à Bruxelles dans le personnage de Gilda de Rigolotto.

Des statistiques
scolaires

M. ATHANASE DAVID PRESENTE UN RAPPORT POUR L'ANNEE 1919-20. — LA FREQUENTATION SCOLAIRE EST DE 94 P. C. CHEZ LES GARÇONS ET DE 97 P. C. CHEZ LES FILLES.

Québec, 12. — Au cours de la séance d'hier, M. David, secrétaire provincial, a présenté le rapport des statistiques de l'enseignement pour l'année scolaire 1919-20. Voici quelques détails intéressants : En 1919, on comptait 6,772 écoles catholiques dans lesquelles enseignaient 3,857 instituteurs et 12,244 institutrices. Ces écoles étaient fréquentées par 453,413 élèves, dont 223,399 garçons et 230,014 filles. La présence moyenne de ces élèves a été de 342,272 ou de 75.48 p. c. chez les protestants. Il y avait 817 écoles dans lesquelles enseignaient 457 instituteurs et 1,940 institutrices. Ces écoles étaient fréquentées par 63,555 élèves, dont 32,213 garçons et 31,342 filles. La présence moyenne de ces élèves a été de 46,345 ou de 72.92 p. c.

En résumant ces deux éléments c'est-à-dire les écoles catholiques et protestantes, on trouve les chiffres suivants : nombre d'écoles de tout genre, 7,589, dans lesquelles l'enseignement est donné par 4,314 instituteurs et 14,190 institutrices. Ces écoles étaient fréquentées par 516,968 élèves dont 255,612 garçons et 261,356 filles. La présence moyenne a été de 388,617 ou de 75.11 p. c.

Le nombre d'enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire de 5 à 18 ans, était de 683,450. Sur ce nombre, il y en avait 486,201 dans les écoles sous contrôle. Les universités, les collèges classiques, les écoles normales et les écoles spéciales en avaient enregistré 30,767 en plus. L'inscription totale dans les écoles, comparée au nombre d'enfants d'âge scolaire, est de 81 p. c. mais si l'on fait le même calcul pour les enfants de 7 à 14 ans, période pendant laquelle les élèves fréquentent les écoles primaires, l'on trouve que cette proportion est de 94 p. c. chez les garçons et de 97 p. c. chez les filles.

Dans un tableau suivant l'on peut voir quelles sont les contributions scolaires. Ainsi, en 1918-19, les corporations scolaires ont fourni pour leur part, \$9,076,698.21 pendant que les institutions scolaires indépendantes ont donné une valeur de \$5,622,010.00, ce qui fait une contribution totale de \$14,698,708.21.

En comparant cette somme avec celle provenant des mêmes sources l'année d'avant, on constate qu'il y a une augmentation de \$2,293,407.06, pour la dernière année. D'autre part, les contributions du gouvernement se sont élevées à la somme de \$2,334,108.51, ce qui est une augmentation sur l'année précédente de \$188,132.43.

Le volume se termine par une vue d'ensemble de l'enseignement depuis la Confédération. Le nombre d'écoles qui était de 3,907 en 1867, était passé, en 1918-19, à 7,589, soit une augmentation de 3,682 ou de 94 p. c. Le nombre d'élèves était alors de 212,837 comparé à 516,968 l'année dernière, soit une augmentation de 304,131 ou de 142 p. c.

Le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui était, à cette époque, de 4,436 est monté à 18,304, soit une augmentation de 14,068 ou de 319 p. c. D'autre part les contributions des commissions scolaires, qui s'élevaient, lors de la confédération, à \$1,313,149, avaient atteint, en 1918-19, le chiffre de \$14,698,708; celles du gouvernement, qui n'étaient que de \$256,762, se sont accrues pendant la même période à la somme de \$2,334,108.51.

Le volume se termine par une vue d'ensemble de l'enseignement depuis la Confédération. Le nombre d'écoles qui était de 3,907 en 1867, était passé, en 1918-19, à 7,589, soit une augmentation de 3,682 ou de 94 p. c. Le nombre d'élèves était alors de 212,837 comparé à 516,968 l'année dernière, soit une augmentation de 304,131 ou de 142 p. c.

Le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui était, à cette époque, de 4,436 est monté à 18,304, soit une augmentation de 14,068 ou de 319 p. c. D'autre part les contributions des commissions scolaires, qui s'élevaient, lors de la confédération, à \$1,313,149, avaient atteint, en 1918-19, le chiffre de \$14,698,708; celles du gouvernement, qui n'étaient que de \$256,762, se sont accrues pendant la même période à la somme de \$2,334,108.51.

Le volume se termine par une vue d'ensemble de l'enseignement depuis la Confédération. Le nombre d'écoles qui était de 3,907 en 1867, était passé, en 1918-19, à 7,589, soit une augmentation de 3,682 ou de 94 p. c. Le nombre d'élèves était alors de 212,837 comparé à 516,968 l'année dernière, soit une augmentation de 304,131 ou de 142 p. c.

Le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui était, à cette époque, de 4,436 est monté à 18,304, soit une augmentation de 14,068 ou de 319 p. c. D'autre part les contributions des commissions scolaires, qui s'élevaient, lors de la confédération, à \$1,313,149, avaient atteint, en 1918-19, le chiffre de \$14,698,708; celles du gouvernement, qui n'étaient que de \$256,762, se sont accrues pendant la même période à la somme de \$2,334,108.51.

Le volume se termine par une vue d'ensemble de l'enseignement depuis la Confédération. Le nombre d'écoles qui était de 3,907 en 1867, était passé, en 1918-19, à 7,589, soit une augmentation de 3,682 ou de 94 p. c. Le nombre d'élèves était alors de 212,837 comparé à 516,968 l'année dernière, soit une augmentation de 304,131 ou de 142 p. c.

Le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui était, à cette époque, de 4,436 est monté à 18,304, soit une augmentation de 14,068 ou de 319 p. c. D'autre part les contributions des commissions scolaires, qui s'élevaient, lors de la confédération, à \$1,313,149, avaient atteint, en 1918-19, le chiffre de \$14,698,708; celles du gouvernement, qui n'étaient que de \$256,762, se sont accrues pendant la même période à la somme de \$2,334,108.51.

Le volume se termine par une vue d'ensemble de l'enseignement depuis la Confédération. Le nombre d'écoles qui était de 3,907 en 1867, était passé, en 1918-19, à 7,589, soit une augmentation de 3,682 ou de 94 p. c. Le nombre d'élèves était alors de 212,837 comparé à 516,968 l'année dernière, soit une augmentation de 304,131 ou de 142 p. c.

Le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui était, à cette époque, de 4,436 est monté à 18,304, soit une augmentation de 14,068 ou de 319 p. c. D'autre part les contributions des commissions scolaires, qui s'élevaient, lors de la confédération, à \$1,313,149, avaient atteint, en 1918-19, le chiffre de \$14,698,708; celles du gouvernement, qui n'étaient que de \$256,762, se sont accrues pendant la même période à la somme de \$2,334,108.51.

Le volume se termine par une vue d'ensemble de l'enseignement depuis la Confédération. Le nombre d'écoles qui était de 3,907 en 1867, était passé, en 1918-19, à 7,589, soit une augmentation de 3,682 ou de 94 p. c. Le nombre d'élèves était alors de 212,837 comparé à 516,968 l'année dernière, soit une augmentation de 304,131 ou de 142 p. c.

La prospérité de
certaines villes

M. J.-B. BERRY, RELATANT LE VOYAGE QU'IL A FAIT SUR TOUT LE PARCOURS DU GRAND-TRONC, EXPRIME SON ADMIRATION AU SUJET DE CERTAINES LOCALITES ONTARIENNES QUE DESERT CE RESEAU.

La deuxième semaine de l'enquête sur l'évolution du Grand-Tronc s'est terminée hier après-midi. L'audition des témoins a été ajournée à lundi avant-midi. Les avocats veulent se reposer quelque peu et préparer leur cause pour la semaine prochaine.

Durant toute la journée d'hier, M. J.-B. Berry, ingénieur du Grand-Tronc, a été sur la sellette. Le témoin a donné des détails sur l'état général des réseaux du Grand-Tronc. Hier il a exposé la situation de ce chemin de fer en Ontario. M. Berry a donné des chiffres pour démontrer l'importance de certaines villes par lesquelles passe le Grand-Tronc. Le témoin est d'avis que le Grand-Tronc dessert des villes manufacturières plus nombreuses que sur toute superficie semblable soit en Canada soit aux Etats-Unis. Les industries de ces villes donnent du trafic au Grand-Tronc.

Hier après-midi, M. Berry a fait voyager les arbitres en Ontario. Le témoin a donné une description des propriétés de ce réseau à Hamilton. Ce chemin de fer possède dans ce dernier endroit une superficie de 163 acres en établissements de toutes sortes. M. Berry est allé ensuite à Toronto, puis à Niagara Falls, Saratoga, Guelph, Stratford, Kitchener, et plusieurs autres petites villes.

M. Berry déclare qu'il a été surpris de constater combien les petites villes d'Ontario ont des industries prospères et nombreuses. Le témoin a constaté au cours de son voyage que les conditions hygiéniques sont très bonnes sur tout le parcours du Grand-Tronc. Sir Thomas White a fait remarquer que les choses se sont améliorées car il y a quelques années le Grand-Tronc était très mal pourvu au point de vue hygiénique.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

M. Berry a continué son excursion dans les différentes villes ontariennes. M. Kelley a prêté son concours aux avocats et aux témoins, sur la fin de l'après-midi.

Le jugement du
conseil privé

CE TRIBUNAL SUPREME DONNE LES RAISONS POUR LESQUELS IL CROIT DEVOIR DECLARER VALIDE LE MARIAGE DESPATIE-TREMBLAY. — L'ARTICLE 127 NE S'APPLIQUE PAS.

Londres, 12 (S. P. C.) — Le conseil privé a rendu jugement, hier, dans la cause Despatie-Tremblay. Ce tribunal a déclaré que le mariage contracté le 25 octobre 1904, entre Napoléon Tremblay et Malvina Despatie, devant le curé de la paroisse de Sainte-Victoire, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, était valide, en dépit du fait que les conjoints ont découvert après leur mariage, qu'ils étaient cousins. Ce degré de parenté constitue un empêchement de mariage d'après le droit canonique. Il faut une dispense de l'autorité ecclésiastique pour que le mariage puisse être célébré valablement. Napoléon Tremblay a demandé l'annulation de son mariage à l'Ordinaire du diocèse de Saint-Hyacinthe. Celui-ci a déclaré le mariage nul parce qu'il avait été contracté sans dispense.

Le juge Bruneau, qui siègeait à la Cour supérieure de Sorel, au mois de juin 1911, a confirmé la décision du tribunal ecclésiastique et a déclaré le mariage Despatie-Tremblay nul et sans effet civil. La Cour de révision à l'exception du juge en chef Archibald, a confirmé la décision du juge Bruneau. Cette cause a été portée devant le conseil privé où elle a été plaidée par deux fois.

Le conseil privé, après avoir relatu l'histoire de la cause, dit ce qui suit : "Ce mariage a été contracté de bonne foi et béni solennellement devant un officier compétent et après la publication de bans requis. Si les liens de parenté qui existaient entre les deux époux avaient été connus du curé de Sainte-Victoire, ce dernier aurait forcé les parties à obtenir une dispense, parce qu'à cette date l'Eglise catholique romaine considérait un lien de parenté même très éloigné comme une raison pour demander une dispense. Les membres du conseil privé font remarquer que, tel n'est plus la pratique."

"Si le curé de Sainte-Victoire avait refusé de bénir le mariage sans qu'une dispense ait été obtenue au préalable, il aurait été dans son droit et la loi lui aurait donné raison, mais le curé n'a formulé aucune objection et le mariage a été célébré avec toutes les formalités légales requises. Ce cas n'est pas prévu par les dispositions du code civil qui traite des questions de nullité de mariage."

"La parenté des parties n'est pas prévue dans les dispositions des articles en vertu desquels les actions en annulation de mariage par raison de parenté peuvent être intentées. Ce mariage tombe donc sous la règle absolue qui est exprimée dans l'article 185 du code civil : "Le mariage ne se dissout que par la mort naturelle de l'un des conjoints; tant qu'ils vivent l'un et l'autre, il est indissoluble."

Le conseil privé dit dans son jugement que l'article 127 du code civil exprime simplement l'intention de ne pas changer la loi alors existante. "Il faut se rappeler, dit le conseil privé, qu'avant la cession, le Canada avait été gouverné par les lois d'un pays qui ne reconnaissent aucune relation de parenté entre le mariage et la religion. Les protestants n'avaient aucun droit civil en France. Les mariages de ces derniers étaient invalides et leurs enfants considérés comme illégitimes."

"Lors de la cession la situation a été changée. Des stipulations ont été placées dans les actes de capitulation et dans l'acte de cession par lesquels les catholiques obtenaient la jouissance de leurs libertés religieuses. C'est de ces différents actes et de ces actes subséquents passé par le parlement que les catholiques canadiens tirent leurs droits."

Le jugement du Conseil privé rappelle ensuite les termes des capitulations de Québec et de Montréal qui accordaient aux catholiques le droit d'exercer librement leur religion. "On doit se rappeler, dit le Conseil privé, que c'est un privilège qui est accordé aux individus. L'individu peut changer de religion à volonté. S'il reste dans le giron de l'Eglise catholique, il doit, en tant que la loi est concernée, rester orthodoxe ou non, sujet au pouvoir inhérent à toute communauté volontaire, telle que l'Eglise catholique, pour décider les conditions dans lesquelles il pourra rester membre de cette communauté à moins que ce pouvoir n'ait été limité par des actes passés par cette communauté elle-même."

La loi n'intervient nullement avec la juridiction des tribunaux ecclésiastiques de l'Eglise catholique sur ses propres fidèles en autant que les questions de conscience sont concernées, mais la loi ne donne à ces tribunaux aucune opération civile.

"Les personnes qui sont affectées par les décrets de ces tribunaux ecclésiastiques, dit le conseil privé, sont libres de les reconnaître ou de les rejeter, c'est une matière de choix personnel."

Le conseil privé dit ensuite ce qui suit : "Il faut conclure, logiquement, que l'autorité qui a été donnée aux pasteurs protestants de célébrer des mariages est très générale et ne dépend nullement des croyances des parties qui contractent mariage. Il en est de même pour les prêtres catholiques."

Les membres du conseil privé sont d'opinion qu'en omettant délibérément de formuler des dispositions au sujet de l'annulation des

mariages qui pourraient être demandés en vertu de l'article 127 les législateurs ont voulu que les mariages restent valides une fois célébrés.

mariages qui pourraient être demandés en vertu de l'article 127 les législateurs ont voulu que les mariages restent valides une fois célébrés.

mariages qui pourraient être demandés en vertu de l'article 127 les législateurs ont voulu que les mariages restent valides une fois célébrés.

mariages qui pourraient être demandés en vertu de l'article 127 les législateurs ont voulu que les mariages restent valides une fois célébrés.

Joffre et Poincaré
nous visiteront

TOUS DEUX VIENDRONT POUR L'INAUGURATION DU TRAIN-EXPOSITION DES PRODUITS FRANÇAIS, L'ETE PROCHAIN. — LA FRANCE NOUS RENDRA LE RECIPROQUE EN 1922.

Le sénateur Beaubien est tout heureux de nous annoncer qu'un train-exposition de produits français circulera par tout le pays au cours de l'été. Son projet, a reçu l'assentiment du gouvernement canadien, ainsi que l'approbation des ministères des Indes et du Commerce de la France.

L'arrivée du train-exposition coïncidera avec la visite de M. Raymond Poincaré, du maréchal Joffre, de M. René Viviani, de M. Gabriel Hanotaux, et autres personnalités éminentes qui feront la traversée à bord du paquebot de luxe, "La Ville de Paris", de la Compagnie Générale Transatlantique.

Le train-exposition circulera, d'un bout à l'autre du pays, en séjournant dans 42 villes canadiennes. Il parcourra une distance d'environ 8,000 milles et le trajet au retour du Pacifique sera tout différent. Une série de représentations cinématographiques sera juxtaposée au train-exposition. Les recettes des représentations dans plus de quarante villes canadiennes seront versées aux fonds des œuvres de reconstruction française.

Tout frais sont exemptés aux organisateurs. L'entreposage gratuit des produits avant l'installation dans les wagons-exhibits, les wagons eux-mêmes fournis par les compagnies canadiennes de chemins de fer, les lieux d'exhibition (à Montréal, la salle du Musée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales), enfin tout le reste du matériel sera une nécessité au pays n'entre pas dans les frais généraux des organisateurs français.

En revanche, les mêmes avantages sont garantis au Canada qui pourvoira à la circulation, l'an prochain, en France, d'un "train-exposition" canadien. Il est fort possible que l'exposition des produits canadiens ait lieu pour une période de six mois (la même qu'à Montréal) au Petit-Palais des Champs-Élysées, à Paris. On ignore à peu près en France que le Canada est autre chose qu'un pays agricole. Les avantages seront donc réciproques.

L'organisation en est confiée au comité français des expositions, qui a été chargé depuis 25 ans du succès des expositions internationales de Paris.

Tout le mécanisme particulier a été confié à un sous-comité dont le président est M. le sénateur Gaston Méry, grand manufacturier et propriétaire de l'île d'Anticosti; la vice-présidence à M. Dal Piaz, président de la C. S. Générale Transatlantique. Ce sous-comité est composé de MM. le baron Thénard, président des établissements Marion et grand manufacturier, M. Savy, ingénieur, président des ingénieurs français, Georges Menier et M. Yvan.

Le train comprendra huit wagons-exhibits, deux wagons-lits, un wagon-refectoire et un wagon-dynamo. Chaque wagon a une dénomination particulière indiquant le genre de produits qui s'y trouveront exposés. 1^{er} wagon, "La pensée française", sous le patronage et la présidence de M. Raymond Poincaré, sénateur et ex-président de la République.2^e wagon, "Domaine industriel, commercial et touristique", sous le patronage et la présidence de M. Dal Piaz.3^e wagon, "Industrie de la Mode, du Vêtement et de leurs accessoires", sous le patronage et la présidence de M. Auguste Isaac, président honoraire de la chambre de commerce de Lyon et ex-ministre du commerce.4^e wagon, "Industrie du Cuir", sous le patronage et la présidence de M. Poullain, président du syndicat général des cuirs et peaux de France.5^e wagon, "Produits chimiques", sous le patronage et la présidence de M. Amic, vice-président du comité français des Expositions.6^e wagon, "Articles de Paris", sous le patronage et la présidence de M. Emile Dupont, président du comité français des Expositions.7^e wagon, "Agriculture, Horticulture, Alimentation", sous le patronage et la présidence de M. Albert Viger, président de la Société nationale d'Horticulture de France, ex-ministre de l'Agriculture.8^e wagon, "Orfèvrerie, Horlogerie, Bijouterie", sous le patronage et la présidence de M. Paul Tempier, président de la chambre de commerce de Paris, du syndicat de la bijouterie.

M. Cahan a gain de cause

M. Cahan a gain de cause

Fitzgerald est
mis sous arrêt

LES AUTORITES BRITANNIQUES REUSSISSENT A SE SAISIR DU DIRECTEUR DU BULLETIN IRLANDAIS. — LES EVENEMENTS DE LA PREMIERE SEMAINE DE FÉVRIER. — LES CHEMINOTS ANGLAIS.

Dublin, 12. — Desmond Fitzgerald, ministre de la propagande Sinn Féiner, a été arrêté ici hier soir. Son arrestation est probablement la plus importante depuis celle d'Arthur Griffith, fondateur du parti Sinn Féiner.

Fitzgerald était l'auteur principal du bulletin irlandais qui renseignait les Irlandais sur la lutte livrée contre le gouvernement. Ce bulletin avait une grande circulation parmi les nationalistes. Le bulletin a dû changer souvent de bureau à la suite de raids militaires, mais a continué à être imprimé secrètement.

Fitzgerald, qui était le principal point de contact entre les nationalistes et les chefs républicains, était poursuivi depuis des semaines. Il est âgé de moins de 30 ans, marié et est très connu comme écrivain.

LES STATISTIQUES DE LA SEMAINE

Dublin, 12. — (S.P.A.) — Les statistiques pour la semaine se terminant le 5 février ont été publiées hier. La campagne contre les troupes de la Couronne s'est continuée intensément. Les militaires ont perdu 35 de leurs hommes dont 21 ont été blessés grièvement.

La rencontre la plus sanglante a été celle de Bramkan, dans le comté de Limerick, où onze agents de police ont perdu la vie. D'après l'apparence des cadavres, dit le relevé, on peut dire que les agents ont été tués de sang-froid, après avoir été réduits à l'impuissance par leurs blessures.

Durant la semaine, les attaques par bombes sur les voitures de la police et des militaires dans les rues de Dublin se sont multipliées. On prétend que les agresseurs semblent ne pas se préoccuper de la sûreté du public. Sept attaques ont été portées durant la semaine. Les pertes des troupes de la Couronne ont été légères. Un garçonnet a été tué et quatorze autres personnes ont été blessées.

Les Sinn Féiners ont mis à mort quatre civils. Quatre-vingt-dix arrestations ont été opérées pour attentats et délits politiques. Quatre-vingt-quatre coups martiaux ont été tenus, pour le procès de civils, 66 accusés ont été trouvés coupables et deux d'entre eux ont été condamnés à mort. Une sentence a été commuée.

Les autres sentences sont de dix mois à quinze ans de prison. Cent quatre-vingt-sept personnes ont été internées durant les sept jours, ce qui faisait un total de 1,855 personnes en état d'arrestation. Soixante-dix palais de justice, 535 casernes de la police ont été démolies et 205 casernes ont été détruites. Les raids pour armes se sont chiffrés à 3,032. Le nombre des agents qui ont été tués est de 224 et celui des blessés de 236. Cinquante-sept soldats ont été tués et 143 blessés.

AEROPLANE DETRUIT

Dublin, 12. — (S.P.A.) — On rapportait officiellement hier qu'un aéroplane obligé d'atterrir à Killybeg, comté de Limerick, jeudi soir, a été détruit par des civils armés. Le pilote a couru chercher du secours, mais pendant son absence les civils ont capturé l'observateur et ont brisé la machine.

L'AFFAIRE DE MALLOW

Londres, 12. — (S.P.A.) — L'union nationale des cheminots a résolu, hier, d'ordonner à son secrétaire J. H. Thomas, qui est membre de la Chambre des Communes, de poser devant le parlement l'affaire de Mallow afin de provoquer un débat sur cet incident, pour qu'une enquête publique se tienne et que des mesures soient prises à l'avenir pour protéger les employés de chemin de fer pendant qu'ils sont à l'acquisition de leurs devoirs.

Dublin, 12. — L'enquête militaire tenue pour établir la responsabilité des policiers qui ont tiré sur des employés de chemin de fer à Mallow le 31 janvier au soir a rendu hier un verdict de meurtre "contre des personnes inconnues". L'enquête a été ajournée cinq jours durant pour permettre aux témoins de faire leur déposition, mais aucun témoin ne s'est présenté.

Incendie dans un laboratoire

Un incendie qui a éclaté hier après-midi dans le laboratoire du Dr Ernest Chaussé, 1322, rue Saint-Catherine, est, a causé des dommages très considérables. Le feu a commencé dans le laboratoire et est dû à une combustion spontanée d'éléments chimiques. Les pompiers de la division est sous la direction du chef Favreau et du chef Sarrazin ont pu maîtriser promptement les flammes.

Feu Mlle Galibert

Feu Mlle Galibert

La recherche
du pétrole

LE GOUVERNEMENT FEDERAL FAIT CONNAITRE LES NOUVEAUX REGLEMENTS POUR LA RECHERCHE DE L'HUILE ET DU GAZ NATUREL DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Ottawa, 12. (S.P.C.) — Le département de l'Intérieur a fait connaître hier, les nouveaux règlements sur l'exploitation des mines et des gaz naturels dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces règlements remplacent tous les précédents et ont un effet rétroactif. Le requérant pourra obtenir un permis d'exploitation sur une superficie de quatre milles carrés au lieu seulement de trois milles carrés, comme le stipulaient les anciens règlements. Si l'intéressé découvre de l'huile, il pourra alors louer un mille carré de son terrain examiné pour une période de 21 ans. Il est bien entendu qu'il ne peut pas louer

Bibliographie

REVUE DOMINICAINE
Directeur: R. P. M. Lamarche, O.P.
Sommaire de février:
S. G. Mgr Emard — Lettre au R. P. Leduc; R. P. Gonz. Proulx, O.P. — Le Prologue de S. Jean; R. P. Alex. Mercier, O.P. — Le cas de Renan séminariste; R. P. Bissonnette, O.P. — Sur deux primaires; G.P. — M. A. L.

Chronique — Centenaire de S. Jérôme — Ecoles féminines de Frébourg; M. A. L. — Dans l'ordre. Recensions: M. R. Turcot: "L'homme du jour" (M. A. L.); S. Casavant: "Les îles Hawaii" (M. A. L.); B. Gagnon: "Grains de sable" (R. P. Couët); E. Lecompte: "Nos voyageurs"; Fr. Gilles: "Florent de S. Antoine" (M. A. L.) etc.
Abonnements: Canada: \$1.00; étranger: 1.25. Avec le "Rosaire"

pour tous", 25 sous en plus par année. Administration: "Le Rosaire", Saint-Hyacinthe, Canada.

Vient de paraître

L'enseignement classique a-t-il fait faillite ?
Par le R. P. Colclough, S.J.
24 pages, 10 sous; \$1.00 la douzaine, \$7.50 le cent.
(port en plus.)

L'Action Française

Immeuble La Sauvagerie
Montréal

Le frère Didace Pelletier, Récollet

UN APPEL

Les bénédictions et canonisations des saints, durant l'année, 1920, dans la Ville éternelle, n'ont pas eu seulement pour résultat de placer sur les autels des âmes d'élite, et d'authentifier l'opinion de sainteté que le peuple chrétien se formait d'elles; elles ont eu encore un double but: 1. rappeler à tout chrétien baptisé l'obligation d'être saint, ainsi que l'apôtre Paul le rappelle aux Thessaloniens (I Ep., IV, 3); 2. stimuler les diocèses, les ordres religieux, les nations, afin qu'ils poursuivent en Cour Romaine, selon le Droit Canon, les causes de béatifications ou canonisations possibles.

Le Canada se doit d'avoir des enfants sur les autels. Il doit pouvoir présenter aux générations futures les héros en sainteté qu'il possède, et leur dire: "Enfants, imitez vos devanciers; et rappelez-vous que fils de Saints vous ne pouvez dégenerer. D'ailleurs, la perfection chrétienne est facile; voyez, et copiez leurs exemples: la grâce de Dieu ne vous manque pas plus qu'elle ne fit défaut aux autres: en haut, et toujours mieux pour Dieu!"

Certes, les causes de béatifications ne manquent pas en la Nouvelle-France. Nous en distinguons trois sortes. 1) Tout d'abord des serviteurs de Dieu nés en France et morts sur sol canadien; saurons ici le Vén. Montmorency-Laval, 1er évêque de Québec; la Vén. Marguerite Bourgeoise, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame de Montréal; la Vén. Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec; la Vén. Catherine de Saint-Augustin; citons aussi les PP. Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Antoine, un Vice-Postulater résident au Canada le R. P. Germain-Marie.

An Vice-Postulater revient entre autres obligations, le devoir de faire connaître le frère Didace Pelletier, de la faire prier vivement par les fidèles. A lui de recueillir tous les documents, concernant la vie de ce Serviteur de Dieu, et aussi les témoignages certains relatifs aux mérites et miracles miraculeux attribués à l'intervention du Frère Didace. A lui de faire prier le Seigneur d'honorer les miracles par lui S. C. des Rites en vue de la béatification.

Le Père Vice-Postulater consent de ses responsabilités devant Dieu, la Sainte Eglise, et l'Ordre Récollet, ne veut pas faillir à son devoir. Mais il doit être aidé et secondé. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien:

- 1) Adresser au P. P. Germain-Marie, Vice-Postulater, 33 rue de l'Albion, Québec, les demandes d'images, souvenirs, prières, vies concernant le Frère Didace.
- 2) Envoyer au même les certificats bien libellés, avec noms, prénoms, adresses, des habitants et habitants au Frère Didace, afin qu'il puisse compléter les informations.
- 3) Le Vice-Postulater recevra avec plaisir, avec la plus vive reconnaissance, les documents inédits et autres concernant le Frère Didace. Il se fera un devoir de les transmettre à des personnes compétentes, et si ces dernières ne veulent pas en desservir gratuitement.

Vincent de CURISAY.

IL SE PORTE A MERVEILLE

M. J.-A. VANASSE, UN EMPLOYÉ DES POSTES DE MONTREAL, DECLARE QUE LE TANLAC L'A DEBARRASSE DE TOUTS SES MAUX. — IL DORT PARFAITEMENT LA NUIT.

"Maintenant que tous mes amis me félicitent de mon retour à la santé, j'estime que c'est mon devoir de dire ce que je sais du Tanlac." Ainsi s'exprimait, il y a quelques jours, M. J.-A. Vanasse, 450, rue Saint-André. Ajoutons que M. Vanasse est un fonctionnaire hautement estimé de ses chefs.

"Mon pauvre estomac était si débilité que pendant sept mois j'en fus réduit à une alimentation liquide. Tous les aliments solides me faisaient atrocement souffrir. Il y avait des périodes pendant lesquelles je ne pouvais supporter la vue des aliments. Mon système nerveux était tout détraqué. Le moindre bruit me mettait hors de moi. Je pris toutes sortes de remèdes, mais rien n'eut d'effet, le mal s'aggravait et le sommeil m'était impossible."

"Mais j'avais à peine commencé à prendre du Tanlac que je me rendais compte que j'avais enfin trouvé le médicament qui me fallait pour me remettre. Le Tanlac m'a remis assez bien sur pied pour que je puisse déjà manger de la viande ou quoi que ce soit, sans que la digestion me cause le moindre ennui. Je dors parfaitement la nuit et le matin je me lève frais et dispos pour une dure journée de travail. Comme question de fait, tous mes maux ont disparu. Je ne peux faire de trop grands éloges du Tanlac, car il possède de réels mérites."

Le Tanlac est en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc, dans les pharmacies de MM. Quenneville, Guérin et Bélanger, chez MM. Lecours et Lancôt et aux Leggett's Rexall Stores à Verdun chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien, et à Lachine chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Aux assises de la Rivière-du-Loup

La Rivière-du-Loup (en bas) 12— (D.N.C.)— L'affaire C.-E. Roussel, accusé du meurtre d'un enfant nouveau-né, se continue. Me Léon Casgrain et Me Lucien Cannon représentent la Couronne et Me Alexandre Michaud, l'accusé. On a entendu le témoignage de la femme Thérèse, qui est accusée du même crime. La version qu'elle donne est très forte contre Roussel, mais on ne sait si la Cour l'admettra. Cette cause est très longue, car il y a beaucoup de témoins; la Couronne n'a pas encore fini sa preuve. Les jurés ont dû passer la fête légale d'hier dans les appartements qui leur ont été donnés au palais de justice. Après cette affaire on procédera dans la cause de la femme Thérèse, si toutefois son plaidoyer n'est pas accepté par la Couronne.

Dans l'affaire d'Alfred Grégoire, accusé de tentative d'incendie, celui-ci opte pour un procès expéditif devant la Cour des sessions de la paix.

Sir François Lemieux, juge en chef, préside.

Pour les églises d'Afrique

TIRAGE D'UNE AUTOMOBILE

Les Pères Blancs d'Afrique, parmi lesquels nous comptons aujourd'hui quarante Canadiens ordonnés et vingt-cinq novices (quatre repartent dans la terre d'Afrique), possèdent comme l'on sait un très grand nombre de stations en Afrique: exactement cent trente-sept. Chacune de ces stations doit naturellement avoir son église; plusieurs ne possèdent à la vérité que des hangars et la construction des églises est l'une des besognes qui sollicitent naturellement l'attention pressante des missionnaires.

Or, récemment, une personne charitable ayant fait don aux Pères Blancs d'une automobile (coupée Chevrolet "Baby Grand"), ceux-ci ont décidé de la faire tirer au sort pour le bénéfice de leurs églises d'Afrique. On y a ajouté une montre en or et un joli chapelet, ce qui porte à trois le nombre des prix. Les billets se vendent \$1.00, \$10.00 le cahier de onze.

On peut se procurer ces cahiers aux Missions d'Afrique, 37, rue des Remparts, Québec, et à Montréal, chez M. J.-G. A. Filion, pharmacien, coin des rues Fullum et Ontario.

L'affaire de Guelph

Ottawa, 12. (S.P.C.)— L'incident du noviciat de Guelph reviendra sur le tapis, aux Communes, par une question du général Sam Hughes, restée sans réponse au dernier. Sir Sam veut que la chambre se prononce officiellement en disant que le major Hirsch et le capitaine McAuley ont agi selon leur devoir en enlevant le noviciat de Guelph, comme ils l'ont fait.

Gabriele d'Annunzio va se remarier

Vienne, 12 — (S.P.A.)— Gabriele d'Annunzio, l'ancien dictateur de Fiume, va épouser prochainement la pianiste vénitienne Luigilla Baccara, qui fut son hôte à Fiume l'année dernière. D'Annunzio s'est autrefois marié avec la duchesse de Callase, mais leur union a fini par un divorce. Le poète-soldat vit actuellement avec un reclus dans un des antiques palais de Vienne.

Saucisse de Bologne MARQUE CONTANT

LE NOM CONTANT EST VOTRE GARANTIE — EXIGEZ-LE DE VOTRE FOURNISSEUR ET GARE AUX IMITATIONS.

Dr L.-P. BOUTIN

DENTISTE
Angle Mont-Royal et Papineau.
Tél. St-Louis 6211.

AU BON MARCHÉ

Aujourd'hui, Samedi, nos Magasins
Fermeront à 10 heures p.m.

En Vente Samedi et Lundi, au Salon des Modes

CHAPEAUX en satin et paille ou soie et paille. Formes relevées, tricornes ou sailor. Garnis d'un travail à la main ou ruban et ornement. Prix variant de

5.95 à 7.95

BERETS en peluche noire pour jeunes dames et fillettes. Quelques douzaines seulement. Valeurs de 3.00 à 4.00 chacun. Pour le prix spécial **98c**

Nouveaux CHAPEAUX en soie et paille satin et satin. Les modèles sont très nouveaux; toutes les plus nouvelles nuances Valeurs régulières de 12.00 à 14.00 chacun. Pour le prix très spécial de **9.95**

Très Spécial pour Samedi et Lundi Jolis Manteaux en Peluche "Esquimette"

Seulement que 25 manteaux en peluche de belle qualité. Nouveaux styles. Longueurs: courts, trois-quarts ou longs. Richement doublés. Manches raglan ou tailleur. Quelques-uns avec fourrure opossum gris. Grands de 36 à 42 pour dames. Réduction de 30 p.c. sur ces manteaux, valant de 60.00 à 100.00, pour ces deux jours seulement.

En Vente Lundi Seulement, au Rayon des Garnitures de Maison

CARPETTES en tapisserie, jolis patrons orientaux sur fond drab ou vert.

2 1/2 x 3 verges. Régulier

19.50. Spécial **15.47**

3 x 3 verges. Régulier

22.00. Spécial **18.34**

3 x 3 1/2 verges. Régulier

27.75. Spécial **22.48**

3 x 4 verges. Régulier

32.00. Spécial **26.32**

3 1/2 x 4 verges. Régulier

40.00. Spécial **32.00**

PRELART pour passages ou escaliers. Joli choix de dessins.

Largeur de 18

Prix spécial, la

verge. **43c**

Largeur de 22 1/2

Prix spécial, la

verge. **53c**

Largeur de 27

Prix spécial, la

verge. **65c**

Largeur de 36

Prix spécial, la

verge. **82c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

En Vente Samedi et Lundi Magnifiques Jupons

Ils sont en moirée, laine et soie. Dans les nuances de vieux rose, vert, marron, nouveau bleu, violet et transparent dans de jolies nuances. Toutes les tailles ordinaires. Prix très spécial, chacun. **5.98**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur régulière de 70c la verge carrée. Pour le prix spécial de **58c**

PRELART "Canadien", largeur de 2 verges. Grand choix de jolis dessins. Valeur actuelle de 75c la verge carrée. Pour le prix spécial de **62c**

PRELART "Feltol" largeur de 2 verges. Patrons fleuris ou quadrillés. Valeur

L'A.C.J.C. À MONTREAL

PIÉTÉ, ÉTUDE, ACTION

ACTIVITES DE JEUNESSES

"Le mal se fait en troupeau: les artisans du bien s'avancent en file indienne", dit un collaborateur de la "Revue des Jeunes". C'est une constatation malheureusement trop juste et trop fréquente. Et cette manière d'agir néfaste l'est davantage, lorsqu'elle est employée par la jeunesse. Alors, le mal qui se fait, à son service, toute l'impétuosité de la jeunesse; ses répercussions sont portées plus loin. La jeunesse, si elle aime le combat, préfère se battre plutôt qu'un groupe que dans des combats singuliers. Ce qu'elle se demande instinctivement, en face de la bataille, ce n'est pas d'abord quel côté est le bon; mais c'est de quel côté il y a plus de mêlée, on se bat avec plus d'acharnement; de quel côté il y a le plus de chances de sortir victorieux, car, ce que veut la jeunesse, c'est la victoire; elle ne pense à la défaite que lorsque celle-ci est venue. Elle ira donc tout droit vers le camp le mieux organisé, le plus turbulent et le plus actif. Et si c'est le camp du mal qui lui offre ces avantages, quel danger n'y a-t-il pas qu'elle y entre. De là, l'urgence nécessaire de l'organisation, de l'audace et de l'activité dans les rangs de la jeunesse catholique.

Pas d'illusion: il ne faut pas compter sur la seule justice et vérité de la cause catholique, pour lui attirer des adhérents, mais sur notre propre action. Dieu n'a pas confié le dépôt de la vérité aux catholiques pour qu'ils se contentent simplement de la regarder et de l'admirer, mais surtout pour qu'ils la défendent et la fassent admettre. Voilà ce que chacun de nous n'a pas le droit d'oublier, surtout à l'heure où la jeunesse non catholique montre une activité sans précédent.

L'"Action Populaire" distribua, l'an dernier, aux abonnés de ses "Dossiers", trois fascicules intéressants sur "L'Activité des Jeunes socialistes".

Organisation, effectifs, recrutement, but, éducation, divertissements, propagande et action au dehors, organisations annexes de la "Fédération nationale des Jeunes socialistes" de France, tout y était énuméré et expliqué avec citations et statistiques. Cette organisation ne néglige rien pour son avancement, et emploie les méthodes les plus à date de propagande et de recrutement: jux, théâtres, conférences, fêtes de plaisir, appels, affiches, tracts, brochures, etc. Et ses groupes font preuve d'une activité, tant extérieure qu'intérieure, qu'il ferait bon de prendre en exemple. Voici quelques statistiques.

Du 3 au 11 septembre 1920, en 9 jours, et à Paris seulement, dans le seul journal l'Humanité, étaient annoncées 844 réunions diverses; soit: le 3, 70; le 4, 121; le 5, 127; le 6, 44; le 7, 77; le 8, 89; le 9, 88; le 10, 84; le 11, 144. Sans doute, toutes ces réunions ne sont pas considérables; mais, ce sont souvent les plus petites qui portent le plus de fruits. Autres chiffres: à l'anniversaire de la mort de Jaurès, le parti socialiste a organisé, rien que dans la Seine, 34 manifestations publiques, et, peu de temps après, 32 contre la guerre. En voilà assez pour nous faire réfléchir et nous inciter à un sérieux examen de conscience; même si ces faits se sont produits en pays étranger, car il ne faut s'ouvrir les yeux longtemps pour en voir de semblables se produire chez nous.

Heureusement, aujourd'hui, la jeunesse catholique n'est plus isolée. Dans un grand nombre de pays, elle s'est organisée à son tour en Association catholique de Jeunesse. L'A. C. J. C. est une unité "pratique et efficace" de ces associations, selon le témoignage que lui rend une revue belge d'Anvers: "Le Réveil", organe de Jeunesse catholique, dans son numéro du 15 janvier 1921. En France, l'A. C. J. C. existe depuis longtemps déjà. Il suffit de jeter un rapide coup d'oeil sur sa chronique: "La Vie de l'Association", dans "Les Annales de la Jeunesse Catholique" (réapparues le 15 janvier dernier) pour s'apercevoir qu'elle ne se croise pas les bras. Sous la rubrique: "des groupes nouveaux", on en compte dix-sept. Viennent ensuite les noms des comités reconstitués, le nombre des congrès, des conseils, des visites de groupes, des retraites; puis, l'énumération commentée des initiatives intéressantes et des diverses formes

de participation de l'A. C. J. C. à la vie publique, à la vie catholique et à la vie intellectuelle. Et cela nous fournit une lecture des plus encourageantes.

L'A. C. J. C., chez nous, fait sa part de travail. Récemment, le comité central, de concert avec le Comité régional de Montréal, entreprenait la visite des cercles de la Région.

Espérons que cette visite sera la cause d'une foule d'initiatives nouvelles et d'une plus grande intensité de vie au sein même des cercles. Plus que jamais, la jeunesse doit combattre. Et une jeunesse qui n'agit pas, est une jeunesse malade. Montrons que la jeunesse catholique canadienne-française est une jeunesse saine et laborieuse.

Lucien GERMAIN.

LE "SEMEUR" DE FEVRIER

Nous lisons dans le "Réveil", revue mensuelle, publiée à Anvers, Belgique:

"Le 'Semeur' est une charmante publication mensuelle, d'une toilette typographique fort propre, et qui se présente bien. Elle vient d'entrer dans sa 17ème année.

"Cette revue qui circule aujourd'hui par le Canada entier, est, au rebours de tant d'autres publications, lue et méditée par nombre de jeunes gens. C'est une revue par les jeunes gens et pour les jeunes. Ils la lisent parce qu'elle est intéressante, instructive, pratique; parce qu'ils prennent une part active à sa rédaction; parce qu'en la lisant, ils se tiennent au courant de la vie de l'A.C.J.C. et des organisations similaires de jeunesse à l'étranger."

Le sommaire de la livraison de février excitera la curiosité des lecteurs.

L'industrie au programme.—Jean Chrysostôme Martineau.

Autour des revues françaises.—Louis Saint-Laurent.

L'A. C. J. C. et le Tiers-Ordre.—Fr. Frédéric, O.M. Cap.

Réponses aux gens curieux.

Notes et commentaires: — Il faut moderniser l'enseignement. — Pourquoi le change nous est-il défavorable? — La leçon des abeilles. — Jeunesse catholique belge. — La vie dans un cercle d'études. — Une association catholique d'étudiants en Autriche. — Politique canadienne. Abonnement: 81 par année; 12 numéros. Adresse: Secrétariat général de l'A. C. J. C. 90, rue Saint-Jacques, Montréal.

NOTES BREVES

Nos amis sont priés de ne pas oublier la prochaine retraite fermée de l'A.C.J.C. qui aura lieu à la Villa Saint-Martin, vers la fin d'avril. La date en sera connue sous peu. Dès maintenant, les membres qui se proposent d'y assister devraient envoyer leur nom à notre ami, A.-M. de Martel, et retener leur chambre. Chaque cercle dans la région de Montréal devrait avoir au moins un représentant à la retraite fermée de l'Association. Et s'il en doit être ainsi, que l'on se hâte, car les places sont limitées, et déjà bon nombre ont été retenues. Qu'on se le dise!

A l'avenir, les dates de réunions des cercles devront être envoyées au Secrétariat — M. 4939 — au plus tard le mercredi matin, avant onze heures, afin de pouvoir être publiées dans le journal du samedi. Nos amis sont priés d'en prendre note.

Les membres du cercle Savaria, section des anciens (Lachine), s'occupent de ce temps-ci à recueillir des offrandes pour leur Eglise paroissiale. C'est de l'action bien entendue et leur succès prouve leur vitalité.

Le cercle Sacré-Coeur a organisé une campagne d'abonnement en faveur du "Droit", le vaillant défenseur des droits des catholiques et des Canadiens français dans la province de l'Ontario. Le succès a été considérable.

Le comité régional de l'A.C.J.C. d'Ottawa, a formé à lui seul une équipe pour recueillir les souscriptions en faveur de l'hôpital catholique. Nos amis d'Ottawa ont eu le plaisir de remettre au trésorier de la souscription la jolie somme de \$1200. Nos sincères félicitations à l'équipe de l'A.C.J.C.

Il y aura séance inter-cercles au cercle Duhamel, région d'Ottawa, le lundi 14 février. L'action est l'un

des meilleurs moyens de propagande.

Le prochain congrès national de 1921, organisé par l'A.C.J.C., et consacré à l'étude de "La Crise de la Conscience professionnelle" se tiendra à Paris, les 22, 23 et 24 avril.

La Jeunesse catholique d'Orléans vient de tenir un congrès régional, clôturé par deux discours de l'évêque d'Orléans et de M. Joseph Denais.

L'Association catholique de la Jeunesse française a décidé à la dernière réunion de son comité général de faire quelque chose en 1921 pour les nombreux étudiants catholiques étrangers qui habitent Paris. Il n'y a aucun doute que les étudiants canadiens seront les premiers à apprécier les efforts des jeunes catholiques de l'A.C.J.C. pour les aider pendant leur séjour à Paris.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'A.C.J.C.

90, rue Saint-Jacques, bureau 701, Montréal

Le problème de la colonisation au Canada français; La Semaine sociale du Canada; Les forteresses du catholicisme; Question scolaire, Mgr Ross; La question ouvrière au Canada; Arthur Saint-Pierre; La résistance aux lois injustes et la doctrine catholique, R. P. Albert-Marie Migault, O.P.; Le syndicalisme, O. Jean; Petit Manuel d'éducation syndicale; La Paix sociale, Mgr Germain; La Mission de la jeunesse contemporaine; Vers le Peuple, Guy Vanier; Les énergies méconnues, Guy Vanier; Nos voyageurs, R. P. Lecompte, S.J.; Tracts de l'œuvre des tracts. No 18, Les conditions religieuses de la doctrine chrétienne (le cardinal Bégin); No 19, Sainte-Marguerite-Marie; No 20, La Y.M.C.A.; No 21, La propagation de la foi à travers le monde.

CONVOICATIONS.

SAMEDI, 12 FEVRIER. De 11 h. à 12 h., heure d'adoration à l'occasion des quarante-heures.

DIMANCHE, 13 FEVRIER. Saint-Henri (section des anciens): Réunion d'études à 9 h. du matin. Sujet: L'Instruction publique par Gustave Vian.

Saint-Marie: Réunion d'études à 5 h. du soir.

LUNDI, 14 FEVRIER. De la Menrass: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Des Ormeaux: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Jeanne d'Arc: Réunion d'études à 8 h. du soir.

La Haye: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Sujet: Le Schisme d'Orient par Michel Renaud.

Pie X: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Sujet: Nos ressources industrielles.

Saint-Louis: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Saint-Irénée: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Sujet: Le vote des femmes par Eugène Guimond.

MARDI, 15 FEVRIER. Eymard: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Comité régional: Réunion régulière à 8 h. du soir.

MERCREDI, 16 FEVRIER. Langevin: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Saint-Stanislas: Réunion d'études à 8 h. 30 du soir.

Pie X: Section spéciale d'études à 8 h. du soir.

Sujet: Cours d'apologétique.

Notre-Dame de Montréal: Réunion d'études à 8 h. du soir.

VENDREDI, 12 FEVRIER. Saint-Clément: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Langevin: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Sujet: Le Canada sous la confédération par Paul-E. Ranger.

Comité central: Réunion régulière à 8 h. du soir.

SAMEDI, 13 FEVRIER. Jacques-Cartier: Réunion d'études à 8 h. du soir.

Sujet: Que dirait l'échange intérieur et international, par P. Morel.

Quatrième composition, par H. Lessard.

Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES

137, rue Ontario Ouest.

Cuisine Pratique: Mercredi 7 h. 30 à 9 h. 30 du soir. Jeudi 10 h. à midi.

Cuisine de démonstration: Mardi, 2 h. 30 à 4 h. 30.

Mlle Anetli, dir., et Mlle J. Brault.

Menu pour mardi le 15 février: Soupe, bœuf, choucroute, d'agneau en Chevreuil, pain d'épices, Petites Soupes au Jus de Bœuf.

Pâtisserie: Lundi, 7 h. 30. Ce cours est donné par le Dr H. Masson.

Couture: Mercredi, 10 h. à midi et 7 h. 30 à 9 h. 30. Professeurs Mmes. Boullance, Clément et Laframboise.

Modes Chapeaux: Lundi, 10 h. à midi et 7 h. 30 à 9 h. 30. Professeurs: Mmes Kaye et Laframboise.

Pour toutes informations s'adresser à l'Ecole. Heures de Bureau: 10 h. à midi, et 2 h. 30 à 4 h. 30, excepté le samedi et jours de fête.

LES EMPLOYEES DE MAGASIN.

Dimanche, le 13 février, à 4 h., assemblée générale des Ass. professionnelles des employés de magasin, à la salle 6, au Monument National.

Cette assemblée a pour but de réorganiser l'Association et de la mettre sur de nouvelles bases.

Il y aura un joli programme récréatif un joli prix de présence sera tiré au sort par les membres.

LES EMPLOYEES DE MANUFACTURE.

Au Monument National, lundi, le 14 février, à 7 h. 30 du soir, se tiendra l'Assemblée du Conseil de l'Association professionnelle des employés de manufacture.

Plusieurs questions importantes seront à l'ordre du jour. — Il est essentiel que toutes les sections soient représentées.

LES FEMMES D'AFFAIRES.

L'Association des femmes d'affaires invite ses membres et leurs amies à assister à l'Assemblée générale qui aura lieu dimanche (13), à 3 h., au Monument National, chambre No 3.

Les élections du Conseil sont à l'ordre du jour et d'autres questions très importantes seront soumises à l'Assemblée.

Ne pas oublier le paiement de la contribution pour avoir droit de vote.

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES.

Voici le programme des cours pour la semaine du 14 février.

Les cours gratuits de cette institution seront donnés comme suit durant la semaine du 14 février:

MONTMONT NATIONAL, 14 FEVRIER.

2 h. Dessin à main levée, peinture, modes, 7 h. 30 p.m. modéage, soifège, première année, dessin à main levée, lithographie, dessin d'architecture, coupe, couture.

MARDI, 15 FEVRIER.

2 h. Coupe, couture, 7 h. 30 dessin à main levée, peinture, modes, menuiserie, confection d'escaliers, dessin mécanique, modes.

MERCREDI, 16 FEVRIER.

2 h. Modes, 7 h. 30. Modéage, soifège, deuxième année, dessin à main levée, lithographie, architecture, coupe, couture.

JEUDI, 17 FEVRIER.

1 h. 30 soifège, deuxième année. 2 h. Coupe, couture.

VENDREDI, 18 FEVRIER.

1 h. 30 soifège, première année. 2 h. main levée, peinture, couture section du modéage.

Le mardi et le vendredi, le cours de plomberie, dans la partie supérieure du

monument Saint-Laurent, à 7 h. 30 du soir.

Le cours de dessin mécanique, au no 117 rue Charbon, est donné le mardi et le jeudi

soir.

Pour tous ces cours on peut se faire inscrire dans les salles des cours en s'adressant aux professeurs, ou le jour au bureau

général du Conseil, chambre 4, Monument National.

La Revue Nationale

Le numéro de février est en vente depuis quelques jours chez tous les bons dépôts

de journaux et de revues du Canada.

La couverture en couleur, reproduit le tableau de M. Clarence Gagnon: "Cultivateurs de la rive Sud traversant à Québec."

Voici le sommaire: Joseph Gauvreau

Le Recensement... Emile Miller

Beatrice La Palme, (illustré) Paul G. Oulmet

Le Succès (comédie illustrée, suite)... Antonin Proulx

La Vie Littéraire... Henri d'Arles

Le bois sacré (poésie)... Ernest Prevost

Le Jardin du Silence (roman illustré, suite)... Victor Feli

Un livre délicat... M. L. Daveluy

Ecoute dans le jardin (poésie)... Francis Jammes

Du Salon à la Cuisine... Perle Satin

Ce qui se passe... Henri du Vallier

Courrier graphique... Notre Revue

— Carnet d'un curieux... Notices bibliographiques... A la grue de la poésie... Propos de la Dame-qui-lit, etc., etc.

On se procure la Revue Nationale chez les libraires et chez les marchands de journaux ou aux bureaux de la Revue, 206, rue Saint-Laurent, Montréal.

VOTRE VUE AVANT TOUT

Souffrez-vous des yeux?

Irritation, rougeurs, piquements, etc. Si oui, soyez prudents si vous tenez à vos yeux, car tous ces troubles causent la diminution visuelle.

Employez un remède efficace, tel que le "Collyrol". Il fera disparaître toutes les maladies de l'oeil et le rendra normal.

Il est aussi un tonique pour vos yeux; très actif, il renforcera votre force visuelle et la protégera contre tous troubles.

Employez donc "Collyrol", le grand tonique de l'oeil, recommandé par tous les meilleurs spécialistes et opticiens.

EXIGEZ-LE DE VOTRE PHARMACIEN OU DE VOTRE OPTICIEN, OU PROCEDEZ-VOUS-LE A

L'Institut d'Optique

OUI MET

2419 NOTRE-DAME OUEST

Tél. West. 1884

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

7

LES VENTES CHEZ

GOODWIN

POUR DAMES

Ruban taffetas, 5 1/2 pouces. La verge... 25
Camisoles d'été (deuxième qualité)... 50
Bas de soie (légèrement imparfaits)... 1.00
Corsets Warner... 1.50
Brassières Bien Jolie J. et T... Moitié prix
Voilettes de soie noire, la verge... 25
Souliers lacés J. et T. Bell... 4.75
Gants échantillons... 1.65
Chandails genre surplis... 2.45
Bérets en drap... 1.95
Nouveaux chapeaux de printemps... 4.95
Nouvelles blouses pour le printemps... 4.95

POUR MESSIEURS

Complets en serge tout laine bleu-marine 27.50
Bottines en veau... 4.95
Cravates tricotées... 65
Chapeaux de feutre mou... 2.75
Chaussettes en cachemire pure laine... 65

POUR GARÇONNETS

Complets en tissu croisé... 11.95
Culottes bleu-marine... 1.95
Bottines... 2.95
Chemises... 1.25

Goodwin's
LIMITED

THE PRIMUS

LE MEILLEUR THÉ

Riche et agréable au goût,
excellent stimulant.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LIMITEE - - - MONTREAL



ST-LOUIS 1464. 68 RUE CASGRAIN

N. BLAIN, CARROSSIER

LA VIE MUSICALE

Il faut agir. — Nous aurions un orchestre. — La chorale Brassard. — Le Quatuor Dubois donnera sa onzième saison. — La Société Philharmonique de Worcester. — Un orchestre qui ne connaît pas les déficits.

Nos concitoyens de langue anglaise qui affectionnent les sentances au point d'en décorer leurs bureaux, ont une prédilection toute particulière pour une image de Napoléon Ier, avec ce mot: *This man did things*.

Non seulement l'empereur agissait, mais il voulait qu'on agit autour de lui. Il touchait à tout: sciences, guerre, littérature, arts, législation, finances, car tout devait concourir à la gloire de son nom et de sa dynastie, et tout était dans ce but: rouage de bon gouvernement.

Il n'est pas jusqu'à la musique qui ne fut l'objet de ses préoccupations, il voulait non seulement qu'on en entendît, mais qu'on en fit, quoique ne la comprenant guère et la goûtant médiocrement. Qu'on relise certaines lettres à Cambacérès par exemple, ou encore à Fouché, à qui il affirme que la musique est le meilleur instrument pour maintenir le peuple dans le calme et l'empêcher de s'intéresser aux complots.

Il y avait aussi autre chose dans la pensée de Napoléon: pour vivre et non végéter, il faut faire soi-même quelque chose et non pas se contenter de jouir de ce que font les autres.

Or, en musique, n'est-ce pas ce qu'abhorrait l'empereur que nous pratiquions? Ne sommes-nous pas des passifs et non des actifs?

Tous les jours, on entend dire que la vie musicale devient de plus en plus intense à Montréal. De ce que les concerts de toute sorte sont plus nombreux et attirent plus de monde qu'autrefois, — ce qui, du reste, n'est pas prouvé, — on conclut que nous vivons plus en musique. N'est-ce pas élever le sens du verbe vivre?

Certes, oui, nous vivons, si nous nous contentons de la vie des plantes, qui respirent mais n'ont pas de mouvement, mais nous pourrions monter plus haut dans l'échelle des êtres et passer, sans déchoir, du règne végétal au règne animal.

Ce que nous faisons vaut toujours mieux que si nous ne faisons rien, mais ce n'est pas suffisant, on l'admettra.

C'est qu'il faut, c'est un peu moins d'admiration pour les gestes des autres et un peu plus de volonté pour agir nous-mêmes. Quelques-uns l'ont compris depuis longtemps et à l'exemple du grand empereur dont nos amis les Anglais admirent l'activité, *they do things*.

C'est ainsi que M. J.-J. Gagnier, à l'activité de qui nous devons l'importante saison de concerts d'orchestre militaire qui se terminera le 20 de ce mois, songe déjà à organiser un orchestre symphonique, un vrai, complet, avec toutes ses familles. Ne pouvant s'adresser aux professionnels de carrière, trop pris par leurs théâtres, il songe à faire appel à ceux qu'on pourrait appeler les semi-professionnels, aux musiciens qui, ne tiennent d'habitude aucun poste dans les théâtres, peuvent cependant remplir leur place à l'orchestre.

Avec les éléments qu'il se doit de réunir, il donnerait trois ou quatre concerts, fin mars, avril, mai et juin.

Comme dans pareille organisation, il faut bien considérer le côté pécuniaire, puisque les musiciens, en contribuant autant que tout autre au progrès économique du pays, doivent se soumettre aux lois de l'échange, c'est-à-dire payer pour ce qu'ils achètent et être payés pour ce qu'ils offrent, doivent faire des dépenses tout au moins pour acheter la musique, laquelle ne se donne en aucun pays du monde; un comité de personnes responsables pris en dehors des rangs de l'orchestre se formera pour recueillir les souscriptions nécessaires.

Comme on ne veut d'ailleurs pas donner à l'entreprise couleur d'organisation financière, le chiffre des souscriptions demandées sera relativement bas et le nombre des souscripteurs sera limité.

Je suis certain que tous ceux qui ont à cœur le progrès artistique de notre ville et qui, ayant vu M. Gagnier à l'œuvre, auront confiance en lui, voudront à tout prix faire partie du groupe des souscripteurs. Ce ne sera peut-être pas tout bénéfice, il est vrai, mais l'honneur n'en sera que plus grand.

Aussitôt que j'aurai plus de détails sur ce projet, je serai heureux d'en faire part aux lecteurs de la Vie Musicale.

La chorale Brassard fera ses débuts le 24 février avec une œuvre inédite, pour nous: les *Béatitudes* de César Franck. Si la fortune favorise les audacieux, le nouveau chœur réussira. Plusieurs, en effet, ont songé à monter cette œuvre, personne n'est allé jusqu'au bout de la tentative. Ce n'est pas qu'elle soit d'une difficulté insurmontable, mais elle n'est pas tout de même de celles qu'on ne se croit pas préparé à donner au public avec une dizaine ou même une vingtaine de répétitions, car, avec le père Franck, quand on a appris sa part, la note, comme on dit, — on n'a fait que commencer.

M. Brassard, que tout le monde connaît comme l'excellent maître de chapelle du Très-Saint-Sacrement et qui a montré, avec son chœur d'hommes, ce qu'il peut faire, a voulu sortir du répertoire ordinaire pour s'attaquer aux grandes œuvres chorales. Il veut débiter par un coup de maître, félicitons-le de sa bonne initiative et souhaitons-lui entier succès.

Après avoir, l'an dernier, célébré son dixième anniversaire, le Quatuor Dubois semblait avoir décidé de s'en tenir là. Il n'en est rien: le Quatuor fera sa onzième saison de six semaines, il commencera en retard, voilà tout. La première séance est fixée à mercredi pro-

chain, avec un personnel en partie renouvelé.

Onze ans, c'est de la longévité pour une association de musique de chambre, surtout chez nous, où le théâtre lyrique, même amputé, ou servi en tranches, semble être pour le peuple la forme suprême de la musique. Nous n'avons d'ailleurs, pas plus que les autres peuples, de raisons d'en être gênés.

Le consensus omnium n'est en aucun pays ni en aucun temps la preuve de la beauté, car à ce compte un cirque serait plus de l'art que la Neuvième Symphonie et le Chœur de la Sainte-Trinité de la Flonzaie, plus on monte dans l'échelle du beau, plus on constate que les admirations, intenses en qualité, se raréfient en nombre.

Il ne reste qu'une chose à faire pour ceux qui voudraient que le peuple aille nombreux à toutes les manifestations d'art: imiter Mahomet. Si la montagne ne vient pas à eux qu'ils aillent à la montagne. Au lieu de mesurer les manifestations d'art au bûche de l'entrepreneur qui lui ne peut suffire à contenir tout le monde, qu'ils fassent quelque chose par eux-mêmes, sans jamais se lasser, même advenant l'insuccès.

C'est ce que, brièvement, fait le quatuor Dubois depuis dix ans et qui qu'on ait pu lui reprocher, il mérite au moins qu'on le remercie d'avoir voulu vivre jusqu'à maintenant et longtemps encore.

La Société Philharmonique de Worcester, qui est une société chorale canadienne, vient de faire un geste qui l'honore. A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, elle annonce que les recettes provenant de son troisième concert de la saison, qui aura lieu en mars, seront consacrées à la formation musicale d'un de ses membres doués pour la musique, mais dépourvu de fortune. Si les recettes le permettent, plusieurs membres pourront en bénéficier. Les candidats seront choisis par un jury indépendant de la société et composé de musiciens de Worcester et de Boston.

La Société Philharmonique, qui dirige M. le Dr A.-J. Harpin, compte cinq cents membres et les petits choristes de l'orphelinat Sainte-Anne au nombre de cent cinquante. Pour son concert du mois de mars, elle prépare *La Vierge*, de Massenet, qui sera donnée avec le concours de la Boston Symphony Orchestra et Mme Raymond Deland, de la troupe du Metropolitan.

C'est, comme on peut le voir, une société chorale importante et dont nos compatriotes de la-bas sont justement fiers. La décision qu'elle vient de prendre montre qu'elle ne veut pas s'en tenir aux stériles satisfactions du succès, mais qu'elle entend de plus devenir un facteur puissant de l'éducation artistique des siens.

On reste rêveur, quand on pense qu'il, en plein milieu canadien français, on n'a pu encore organiser une association aussi puissante et que les rares groupes de musiciens que nous avons ne peuvent se permettre de consacrer leurs recettes, — quand toutefois elles ont un excédent, — à faire quel que soit pour leurs compatriotes. C'est pour nous un exemple qui, hélas! ne sera pas suivi de sitôt.

A ceux qui doutent de la possibilité d'organiser ici un orchestre permanent et qui donnent comme exemple les grands orchestres de New-York et de Boston dont les frais énormes ne se soldent que grâce à la générosité d'amateurs millionnaires, on peut répondre qu'il n'en doit pas toujours être nécessairement ainsi.

La Chicago Symphony Orchestra, fondée il y a bon nombre d'années par Théodore Thomas, n'a jamais, m'a-t-on rapporté l'autre jour, eu de déficits et, à l'heure actuelle, elle possède l'immeuble où elle donne ses concerts, où elle répète, et dont elle loue une partie à des hommes d'affaires qui lui donnent un joli revenu.

Il ne s'agit pas de commencer, pour, avec une gestion intelligente, arriver à un semblable résultat.

Fréd. PELLETIER.

MUSICA

LE QUATUOR FLONZALE. — Le Quatuor Flonzale, reconnu aujourd'hui comme la première société musicale du genre au monde entier, a été fondé en 1903 par le millionnaire-mécanicien M. E. J. Coppet et M. Alfred Pochon, le second violon du quatuor. La question financière étant donc bien secondaire, M. Pochon avait carte blanche pour engager les meilleurs virtuoses de l'époque. Les premiers rhumers eurent lieu au cours de l'été 1903 à la villa "Flonzale" de M. de Coppet, sur les bords du lac de Genève, et c'est ainsi que le quatuor a pris le nom de "Flonzale". Aux pupitres se trouvaient M. Adolfo Batti, premier violon, M. Alfred Pochon, second violon, M. Ugo Arca, violoncelle, et M. Ivan d'Arachambour, violoncelle. Le seul changement dans le personnel du quatuor Flonzale depuis ses débuts a été l'entrée en scène de M. Louis Bailly remplaçant M. Arca. Depuis le commencement de la guerre, c'est-à-dire depuis l'autonomie d'Alsace-Lorraine, le quatuor a atteint une telle perfection qu'elle est reconnue, tant en Europe qu'en Amérique, comme le quatuor à cordes le plus parfait qui ait jamais existé.

Le quatuor sera à Montréal le mercredi soir, 2 mars, à la salle Windsor. Le compositeur polonais viendra donner un récital, à la salle Windsor le jeudi soir, 3 mars prochain.

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE NEW-YORK. — Partout on braille d'admiration pour le chef d'orchestre de la Philharmonique de New-York, et les journaux sont tous unanimes à reconnaître l'exceptionnelle valeur de cette organisation à tout point de vue.

L'orchestre Philharmonique de New-York visitera Montréal pour la première fois, dans le cours de sa saison, lorsqu'il donnera un récital le soir, sous la direction de M. Louis H. Bourdon.

Le premier concert annuel du "Quatuor à Cordes Dubois", aura lieu, à l'hôtel Windsor (Ladies Oratory) le mercredi soir, 16 février prochain.

Comme le public le sait déjà, le Quatuor Dubois passe, à juste titre, pour le plus

nier de la "Musique de Chambre" à Montréal. Depuis longtemps des préparatifs se font pour rendre ce premier concert l'un des plus attrayants de la saison.

Le programme que le Quatuor rendra, témoigne des efforts de M. Louis H. Bourdon, tant par la qualité des morceaux qui y sont exécutés, que par la valeur des artistes. On remarque au programme une Sonate de Saint-Saëns pour piano et violon, par M. Debrulle, le brillant violoniste Français, accompagné de Mme Eva Plouffe-Stopes.

1. Quatuor op. 59 Beethoven
2. Sonate en sol mineur Saint-Saëns
3. Quatuor en ré majeur César Franck
4. J. S. BACH. — Les billets pour le concert du fameux violoniste français, Jacques Thibaud s'élèveront très rapidement.

Thibaud est de tout part reconnu comme un artiste de haute envergure.

M. Thibaud donnera son récital, sous la direction de M. Louis H. Bourdon, le lundi soir, 21 février prochain.

La vente des billets commencera, mercredi prochain, aux musiciens de musique Willis et Cie, et Ed. Archambault.

ALBERTO SALVI. Le concert de M. Alberto Salvi, surmonter le "Fugue" de la Harpe sera une première.

C'est le 18 avril prochain que M. Louis H. Bourdon nous fera entendre ce bel et noble "Fugue".

DERNIER CONCERT DES GRENADIERES. Pendant ces deux dernières saisons, le public qui fréquente les concerts des Grenadières s'est attaché à ces séances musicales de tout premier ordre; il regrette de voir arriver aussi vite la série de cet hiver qui sera close avec la prochaine audition du dimanche 20 février au théâtre "Himmler". L'harmonie que dirige M. J. J. Gagnier laisse un bon souvenir en présentant, à cette occasion, les œuvres des plus jeunes jusqu'à présent parmi celles de leur magnifique répertoire. L'ouverture de "Tannhäuser" sera répétée à la demande générale. La Suite de ballet "Coppélia", de Léo Delibes, est une œuvre favorite pour les habitués, et l'on s'attendait non sans plaisir que l'ouverture "Patrie", de Bizet, sera également exécutée à ce concert.

Comme innovation l'administration a décidé d'engager deux des artistes canadiens les plus en vogue, dans le but d'attirer une foule pour toutes les œuvres apprivoisées, cette fois-ci, Mlle Blanche Gagnier, soprano, et M. Émile Gagnier, ténor, seront les solistes de cette dernière séance.

Mlle CAMILLE BERNARD. — Mlle Camille Bernard donnera le 6 mars au Ritz-Carlton un récital de chansons en costumes. Ce genre lui va à ravir. Mlle Bernard a une voix dont tous les critiques se sont plu à reconnaître les qualités. Puis, elle a la mimique et c'est pourquoi elle réussit très bien dans la chanson de genre car elle prête sa joie à un talent de diseuse à ce concert.

LES CONCERTS CANADIENS. — La dimanche de Pâques, 27 mars, l'organisation connue sous le nom "Les concerts canadiens" donnera une première soirée artistique au Ritz-Carlton, avec des artistes de chez nous. Le but de l'Association est d'ailleurs de encourager ces artistes canadiens. A la première soirée, le programme sera rendu par M. Albert Chamberland, violoniste; M. M. Ledoux, soprano; Mlle Berthe Sauré, ténor.

LE CHEMIN DE LA CROIX. — Le Chemin de Croix, l'œuvre si hautement appréciée l'an dernier par tous les critiques, sera de nouveau chantée, cette année, le 22 mars, samedi de la semaine sainte, au Monument National. Cette représentation sera donnée par le professeur Jean Gosselin avec le concours des chorales de Saint-Eusèbe, l'Association des Chanteurs de Montréal, Mlle Marie-Anne Brabant, Thérèse Brabant, Fabiola Polier, MM. Arthur Lapierre, André de Haaf, Albert Chamberland, L. Gosselin et un orchestre de 30 musiciens.

La soirée sera sous le patronage de M. l'abbé J. N. Dupuis, curé de Saint-Eusèbe, et du révérend Père Durois, L. curé de Saint-Pierre-apôtre. L'interprétation de l'œuvre d'Alexandre Georges, paroles d'Armand Sylvestre, sera précédée d'une partie de concert pendant laquelle on entendra des extraits du "Messie" de Haendel.

Mlle Brabant, diplômée du Conservatoire de Lausanne, sera la soliste. Les solistes seront Mlle Brabant, soprano; M. M. Ledoux, ténor; M. de Haaf, baryton; l'orchestre les solistes seront M. Chamberland, violoniste; et M. Gosselin, violoncelle.

Ce concert religieux sera sans doute fort couru, car l'an dernier, l'Association Publique, on dit refuser du monde. C'est pour qu'on a choisi cette année, le Monument National, pour redonner cette belle œuvre comprenant 12 parties religieuses.

L'ARLESNIENNE. — "L'Arlesienne" pièce d'Alphonse Daudet avec musique de scène de Charles D'Amboise, sera représentée au His Majesty's, le dimanche soir, 17 avril, par des professionnels et des amateurs. Le rôle principal masculin, celui de Frédéric, sera tenu par le grand artiste français, Edgar Becman.

CONCERT LACROIX. — Le concert Lacroix aura lieu le 12 mars prochain, à la salle des Chevaliers de Colomb, 354, Sherbrooke.

Mlle B. Gonthier, soprano, et M. A. Chamberland, violoniste, nos meilleurs artistes de Montréal seront au programme.

BOLLE DU GÉNIE. — Une audition d'orgue sera donnée le dimanche 13 février, à 4 h. 15, par M. Arthur Letondal. Voici le programme.

1. Prélude et Jingle (Si-mineur) Bach
2. Andante con moto Mendelssohn
3. a) Offertoire b) Marche religieuse Beethoven
4. Chant "Ave Maria" No. 2. A. Letondal
HENRI PRIEUR.

5. Comédie César Franck
6. Pastorale (Clare symphonique) A. Guilmant
7. a) Méditation b) Élé c) F. de la Tombelle
8. Toccata F. de la Tombelle

Le Pacifique Canadien à New-York

Comme la chose a déjà été annoncée brièvement dans les journaux ces jours derniers, le Pacifique Canadien verra bientôt tous ses bureaux de New-York réunis dans un même édifice, lequel est actuellement en construction, au coin de la 44ième rue et l'Avenue Madison, non loin de la gare "Grand Central". Depuis longtemps déjà les autorités de la grande compagnie de transport caressaient le rêve de voir groupés ensemble leurs divers bureaux disséminés dans la grande métropole américaine, mais jusqu'ici, il avait été impossible de réaliser ce projet. La location du sous-sollement, du rez-de-chaussée et du premier étage dans le nouvel édifice de l'Avenue Madison, va aujourd'hui en permettre l'exécution.

A cause de l'énorme surface louée par le C. P. R., ainsi que par considération pour les sommes placées dans l'entreprise de construction par la compagnie canadienne, cette bâtisse, qui devait porter le nom de "Madison Avenue Offices", sera à l'avenir connue sous celui de "Canadian Pacific Building". Le bail du C. P. R. est pour 21 ans et l'on estime que le montant total du loyer que devra payer la compagnie durant cette période, sera de près de \$3,000,000.

C'est dans cet édifice que le Pacifique Canadien aura désormais ses bureaux de billets, ceux des services de navigation, le département de la colonisation, l'agence des nouvelles et de la publicité, etc. On dit même que c'est l'intention des chefs du département des Voyages, d'engager les autres grandes organisations ferroviaires du continent à maintenir des représentants dans les bureaux affectés à la vente des billets de chemin de fer, de façon à ce que ces bureaux deviennent les plus importants du genre à New-York.

L'édifice "Canadian Pacific" qui aura 21 étages, sera lorsqu'il sera terminé, l'un des plus modernes du district qui environne la gare "Grand Central". De ses 400,000 pieds carrés de surface de planchers à louer, une grande partie est déjà prise par diverses compagnies importantes, tandis que le reste s'enlève rapidement.

(Communiqué.)

Il y a dix ans

(Du "Devoir", 13 février 1911.)

"Belle initiative", sous ce titre M. Omer Héroux commente le geste des anciens du séminaire de Joliette qui viennent de faire un cadeau à leur "Alma Mater".

"Lettre de Québec", par Jean Dumont. Crainte ou maladresse. — Encore l'uniformité des livres. — Les arguments de M. Langlois.

Un billet du soir signé H. Blonville et intitulé: "Supplique".

"Rétablissons les faits historiques", par Léon Lorrain: Les deux Patriotes qui ont payé de leur vie la rébellion de 37-38 ont été incarcérés et exécutés dans la prison actuelle.

Le banquet des Polytechniciens au Windsor. Discours par sir Lomer Gouin, le chanoine Dauth, MM. Honoré Gervais, E.-G. Gauvreau, Pierre Charton, L.-J. Papineau, Lehuu et autres.

S. G. Mgr Ryan, archevêque de Philadelphie, meurt à l'âge de 80 ans.

Nouveau pont à Saint-Jean, N.-B.

Saint-Jean, N. B. — Le colonel Monsarrat, ingénieur en chef de la Commission des Chemins de Fer et M. E. D. Lafleur, ingénieur du département des Travaux Publics au fédéral, tout deux d'Ottawa, ainsi que M. John R. Fairbairn, ingénieur en chef du Pacifique canadien et M. P. B. Motley, ingénieur des ponts, de la même compagnie, étaient de passage en cette ville ces jours-ci, dans le but de conférer sur l'utilité et la possibilité d'élever encore plus haut le niveau du pont que le Pacifique Canadien est actuellement en train de construire sur la rivière Saint-Jean, entre la ville de Saint-Jean proprement dite et celle de Saint-Jean ouest. On veut bâtir ce pont plus haut que celui qui existait déjà, afin de faciliter le passage des navires, qui profitent de la marée haute pour remonter les chutes reversibles, qui coulent juste en-dessous du pont.

Les commissaires de la ville et les représentants des principales compagnies de navigation intéressées, ont rencontré les officiers du C. P. R. et ceux du gouvernement à l'hôtel de ville, et leur ont expliqué pourquoi ils désiraient plus d'espace au-dessus du haut niveau de la rivière.

Les chutes reversibles de la rivière Saint-Jean sont une des curiosités naturelles de ce continent, aussi les étrangers qui sont de passage dans la métropole du Nouveau-Brunswick, ne manquent-ils pas d'aller les visiter. On sait que les marées de la Baie de Fundy sont les plus fortes du monde et qu'à certains endroits, elles s'élèvent à plus de cinquante et même soixante pieds de hauteur. Or, à Saint-Jean, elles sont assez fortes pour remplir le lit de la rivière de façon à faire disparaître complètement les rapides qui à marée basse mettent une barrière à la navigation à l'endroit où se construit actuellement le pont du Pacifique Canadien et où se trouve déjà celui des véhicules. C'est quand la marée atteint son plus haut point et que le courant est refoulé vers l'intérieur, que les navires peuvent traverser cette barre, autrement infranchissable.

(Communiqué.)

La route Montréal-Sherbrooke

Sherbrooke, 12 — (D.N.C.) — M. Bulluck, d'après de Sheffield, a déclaré aux membres de l'Automobile Club qu'il a confiance que les travaux de la route Montréal-Sherbrooke seront pendant la prochaine saison poussés avec toute la célérité possible. La cherté de la main-d'œuvre et des matériaux a retardé les travaux l'année dernière. Il n'y a plus de pareille raison pour justifier d'autres retards.

La route Montréal-Sherbrooke est reconnue comme une artère absolument nécessaire dans le réseau de bonnes routes du gouvernement. Elle aura un parcours de cent milles. Il lui reste soixante quinze milles à faire. Elle mettra en communication avec la métropole la splendide région des Cantons de l'Est, dont Sherbrooke est le principal centre commercial et industriel.

Les caisses populaires

Dimanche après-midi, à trois heures précises, à la salle de la Bibliothèque Saint-Sulpice, assemblée des différents Conseils d'administration des Caisses populaires de la province ecclésiastique de Montréal. Le projet de constitution du Conseil d'inspection et de surveillance des Caisses populaires sera discuté. Les membres des différents Conseils doivent se rendre un devoir d'assister.

Chez les Sourdes-Muettes

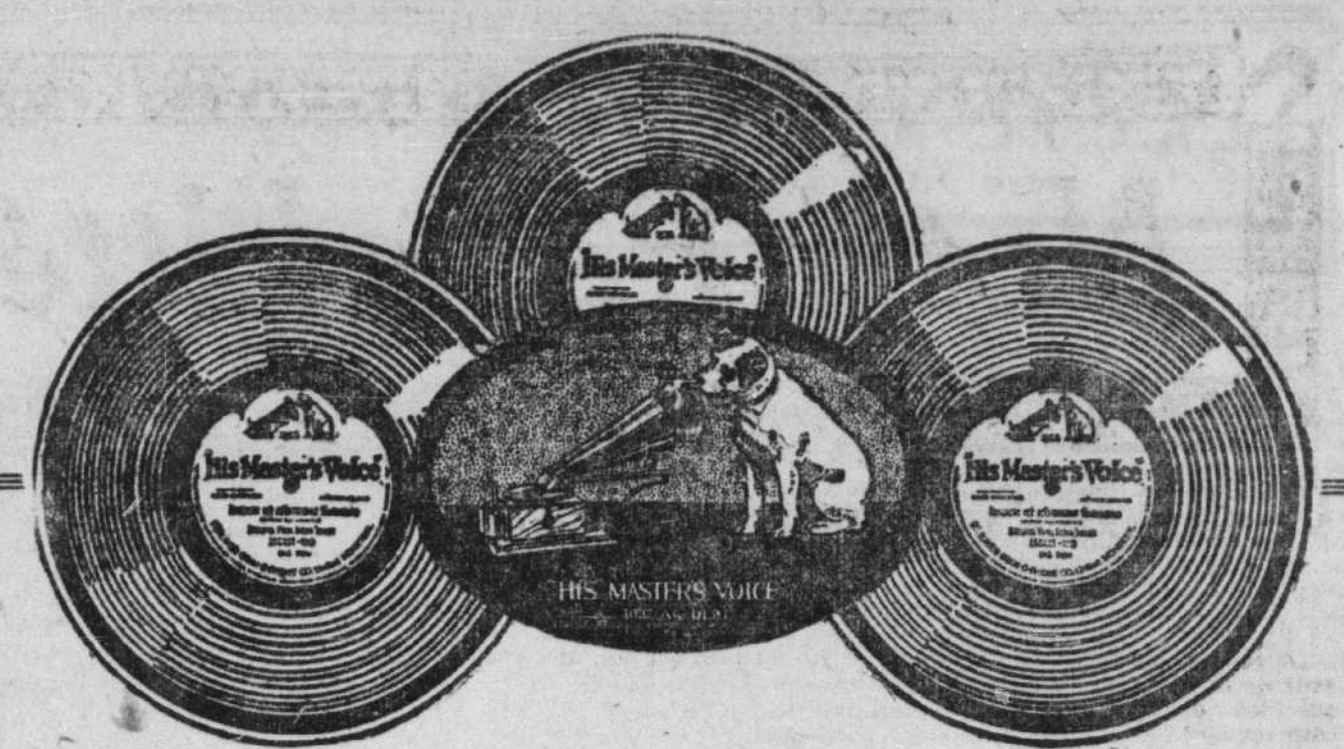
Samedi après-midi, Mme Fréchet de Handfield organise, avec l'aide de quelques jeunes filles, une séance littéraire et musicale au profit de l'Institution des Sourdes-Muettes. La séance commencera à 2 h. 30, dans la salle académique de l'Institution, rue Cherrier.

(Communiqué.)

A Longueuil

Mardi le 15 février prochain, la Société Saint-Jean-Baptiste, section Longueuil, donnera une conférence-concert, dans la salle de l'Académie Saint-Georges. Ce sera la première de l'année, qui sera suivie d'autres à intervalle rapproché. M. Edmond Hébert, donnera une conférence, puis le représentant du Conseil Central de Montréal prononcera une allocution.

La partie musicale est sous la



LE CAREME AU FOYER

C'est de tradition que de vivre, durant la Quarantaine, au milieu des siens. Avez-vous songé qu'un

VICTROLA

et quelques disques appropriés

"LA VOIX DE SON MAÎTRE"

apportent invariablement cette atmosphère de gaieté franche, que donne la connaissance de la meilleure musique?

Faites installer un Victrola chez vous et ajoutez à votre collection ces quelques disques ou tout autre de votre choix.

DISQUES DE 10 POUCES A DOUBLE FACE A \$1.00

- | | |
|---|------------------------|
| 216218—Scènes alsaciennes—IIIe partie (Massenet)..... | Trio Moretti |
| The Herd Girl's Dream..... | Trio Chamberland |
| 216224—IN A MONASTERY GARDEN..... | Orch. His Master Voice |
| Minuette and barcarolle (des Contes d'Hoffman)..... | Orch. Henri |
| 216243—The love nest—(De "Mary") (Violon)..... | Albert Chamberland |
| Let the rest of the world go by—(Violon)..... | Albert Chamberland |
| 263079—Un soir en passant..... | Hector Pellerin |
| Simple chanson..... | Hector Pellerin |
| 263080—Le hussard de la mort..... | Charles Dalberty |
| Le chapelet béni..... | Charles Dalberty |
| 263081—Brin d'causette..... | André Descart |
| Je ne veux pas t'aimer..... | André Descart |
| 263082—Jinga Bula Jing Jing..... | Hector Pellerin |
| Murmure d'amour—(Int. Whispering)..... | Hector Pellerin |
| 263095—Le joli rêve—(Int. Let the rest of the world go by)..... | Hector Pellerin |
| Nid d'amour—(Int. The love nest)..... | Hector Pellerin |

DISQUES A ETIQUETTE ROUGE

- | | |
|---|---------------------|
| 64885—Les filles de Cadix—(Delibes)..... | Amelita Galli-Curci |
| 64903—Passepied—(De l'opéra "Le roi s'amuse")..... | Mischa Elman |
| 64919—Le Cocon (piano)..... | Serge Rachmaninoff |
| 74635—Valse (Tchaikowsky Op. 48) (violin)..... | Jascha Heifetz |
| 74638—Villanelle..... | Amelita Galli-Curci |
| 74659—Jeux d'eau—(Piano)..... | Alfred Cortot |
| 83625—La Juive-Rachel! Quand du seigneur la grâce tutéaire (acte 4) Enr. Caruso | |

N'achetez pas un Gram-o-Phone avant d'avoir vu un Victrola

NOUS SERONS HEUREUX DE VOUS FAIRE VOIR NOS DIFFÉRENTS MODÈLES.

VICTROLA DE \$40.00 A \$415.00

Vendus avec facilités de paiement si désiré.

FOISY FRERES, Incorporée

210-216, STE-CATHERINE EST

Tél. Est 1644.

Angle Sanguinet.

SALLE WINDSOR, LUNDI, 21 FEVRIER.

THIBAUD

Le célèbre violoniste français.
Billets en vente mercredi, chez Willis et Cie et Archambault.
Dir. : Louis H. Bourdon.

Institut Nazareth

Je répète à tous ceux que ces soirées intéressent l'invitation faite au sujet du concert d'avril. Ils s'y trouvaient en nombre suffisant à la première conférence; les bonnes Soeurs et surtout leurs élèves ne m'en voudront pas de souhaiter que la petite salle soit remplie le soir du 17 février.

direction de M. L. A. Gauthier.
L'entrée est libre.
(Communiqué.)

La Villa Saint-Joseph

Les dames de la Maison Saint-Joseph désirent exprimer leur gratitude à toutes les personnes qui ont contribué de quelque manière au succès de la partie de eucharie qui a été donnée le 3 février dernier. Reconnaissons tout particulièrement à la présidente et aux femmes du comité qui ont déployé un si grand zèle; aux donateurs des cadeaux; à MM. les voyageurs de commerce et leurs familles; aux Révérends Pères et en général à toute l'assistance qui a bien voulu encourager ainsi l'œuvre de bienfaisance.

Montréal possédant plusieurs Maisons Saint-Joseph, celle des retraitées fermées, 1040, De la Rivière s'appellera désormais Villa Saint-Joseph.



Le Sirop MATHIEU

A base de goudron de hêtre, il contient en outre des produits balsamiques, antiseptiques, calmants et adoucissants pour la Gorge, les Bronches, les Poux.

A base également d'huile de foie de morue de première qualité, il contient des principes reconstituants, tel que le phosphore, et fournit à l'organisme affaibli, sous une forme facile à digérer, une nourriture riche et fortifiante qui l'aide à surmonter le mal.

Notre Page Littéraire

CE QUE DISENT LES NOMS DE LIEU

Par Jean Longnon

La guerre a ramené en France le goût de la géographie. Cette étude, que les pédagogues présentent trop souvent comme une froide nomenclature, est apparue brusquement une science vivante. Ne peut-on dire d'abord que l'art de la guerre est le premier critique militaire parce que géographe et topographe éminent? La terre de France s'est animée à nos yeux, les fonctions historiques des plaines, des vallées, des forêts, éternels champs de bataille, se sont révélées. La fascination de la carte à laquelle l'anxiété nous attachait, l'obsession des mêmes noms dans les communiqués, éveillent la curiosité. Après avoir vu quels lieux ils désignent, on a souvent cherché à savoir ce que voulaient dire certains noms bizarres. Que représente cette série de localités qui s'échelonnent sur la ligne de Reims à Sainte-Menehould, Somme - Suippe, Somme - Tourbe, Somme - Bionne (1)? A quoi le Mort-Homme doit-il son nom? Et les imaginations de se mettre en campagne. Un journaliste, frère de deux membres de l'Académie des Inscriptions, rattacha Perthes-lès-Hurlus et le Mesnil-lès-Hurlus à une imaginaire peuplée d'Hurlus, alors que la formation de ces noms tient tout simplement à la proximité du village d'Hurlus, de même que le Plessis-lès-Tours se réclame du voisinage de Tours.

La curiosité ainsi éveillée pour la désormais se satisfait en toute certitude. L'enseignement que mon père, Auguste Longnon, dans son cours de l'Ecole des Hautes-Études, consacrait aux noms de lieu de la France et dont ses élèves immédiats avaient pu seuls profiter jusqu'ici, est présenté aujourd'hui au public par les soins de deux de ses disciples, Léon Mirot et Paul Maréchal (2). Je veux leur en dire ici ma reconnaissance. Cette publication, qui a exigé un labeur et un soin particuliers, se présente avec un ordre, une méthode, une clarté remarquables; une heureuse disposition typographique rend aisée la lecture ou les recherches, les divers caractères parlant aux yeux. La publication une fois terminée doit comprendre une table de tous les noms cités au cours de l'ouvrage; la curiosité du public trouvera alors à se contenter immédiatement, grâce à cet index qui comprendra à peu de choses près toutes les communes, la floraison infinie des noms de France, tout un aspect particulier de notre pays.

L'étude des noms de lieu n'est pas chose tout à fait nouvelle. Auguste Longnon aimait à citer comme ses prédécesseurs lointains Adrien de Valois, géographe du Grand Roi, et Raabe Lebeuf, historien de Paris au XVIII^e siècle. Plus récemment Jules Quicherat et H. d'Arbois de Jubainville avaient appliqué à cette étude les données nouvelles de la philologie celtique et de la philologie romane. On peut dire pourtant que, par la méthode apportée à cette recherche, par l'application systématique des lois philologiques, par l'examen général des noms de lieu et leur classement raisonné suivant leur origine, Auguste Longnon est le créateur de la science toponymique.

C'était chez lui une sorte de génie particulier. Il vivait parmi les noms français (3) comme au milieu d'amis dont il connaissait l'existence entière. Il leur avait donné sa première attention, avant même ses vingt ans, interrogeant les noms familiers de la Brie champenoise, d'où il tirait origine; et c'est à l'étude de ce Montmirail où avaient vécu ses pères et où il avait sa maison des champs, qu'il consacra un de ses derniers travaux. On pouvait l'interroger à l'improviste sur n'importe quel village de France: il en connaissait le nom et l'expliquait. Il avait créé cette science nouvelle en raccourci des données diverses, par une sorte d'intuition réfléchie. Il appartenait à l'approfondir sa vaste érudition, et aussi cette conscience, cette prudence, cette probité historique, auxquelles tous ceux qui l'ont connu ont rendu hommage.

La méthode, enseignait-il, est d'abord historique: si la toponymie utilise la philologie, elle s'appuie avant tout sur les textes. Il faut rechercher les formes les plus anciennes du nom qu'on étudie, autant que possible les formes antérieures à l'an mille, car elles représentent mieux le thème original (4). Les lois philologiques interviennent ensuite pour expliquer la transformation de ces formes.

(1) On sait que ces noms marquent la source de la Suippe, de la Tourbe et de la Bionne: *Somme*, est le latin *summa*, dont le masculin *summus* a donné son ou so: Souain, Sonsois, Sompuis, également en Champagne.

(2) Auguste Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* (1er fascicule: noms d'origine grecque, phénicienne, ligurienne, gauloise et romaine), E. de la Vallée, éditeur.

(3) Noms de personnes et noms de lieux, car les deux études se pénètrent: beaucoup de familles doivent leurs noms à une localité, beaucoup de lieux ont été nommés d'après un personnage.

(4) Deux noms semblables peuvent, en effet, avoir une origine différente: ainsi *Vienne* dans le Dauphiné vient du latin *Vienne* et *Vienne-la-Ville*, dont l'orthographe logique devrait être *Vialisne*, vient de *Vicus Azonae*.

On comprend combien cette méthode offre de certitude en excluant ainsi la fantaisie. Trop de gens sont portés à croire que l'étymologie, surtout celle des noms propres, est une devinette, une sorte de calembour; Fontainebleau, *fontaine belle eau*, dit un fantaisiste; Rambouillet, *rambo villa*, déclare un autre, réunissant des mots sans suite. En exigeant d'abord des preuves géologiques, Auguste Longnon montrait un sens naturel de méthode et un esprit critique judicieux.

La filiation des formes une fois établie pour un groupe de vocabulaire du même genre, permet, par comparaison, la recherche pour des noms analogues; encore faut-il agir avec prudence. Ainsi Auguste Longnon donnait à la toponymie les deux caractères de certitude et de liaison propres à toute science: certitude par l'autorité des textes; liaison par le groupement de formes semblables, par leur répartition suivant leur origine et leur signification, par le relevé de leurs transformations au cours des siècles.

Les noms de lieux habités sont en France au nombre de plus d'un million: villes, bourgs, hameaux, écarts, fermes, maisons isolées, moulins, etc. En plus des lieux habités, il faut encore compter les pays, les monts, les rivières, et aussi les innombrables lieux-dits. Si l'on faisait le dénombrement du cadastre, écrit Auguste Longnon, on arriverait incontestablement à cinq ou six millions de vocabulaire géographiques.

Cet immense vocabulaire s'est formé peu à peu; il est l'œuvre des générations successives qui ont occupé notre sol, depuis les peuples lointains, antérieurs aux Gaulois, qui ont dénommé la plupart des rivières, jusqu'aux soldats de la grande guerre qui ont donné aux divers aspects du terrain des noms, comme la fameuse Main-de-Massiges, dont beaucoup sans doute resteront, Colons grecs et phéniciens; populations romaines; envahisseurs germaniques, bretons, basques et normands; fidèles chrétiens; vassaux des barons féodaux; sujets des rois; tout ont contribué à former ce vocabulaire, car chaque siècle apporte des nouveautés, villes ou exploitations, monuments ou fermes, et il fallait leur donner une identité. Ainsi l'ensemble des noms de lieu est le symbole de la nation française, produit harmonieux des races et des peuples divers.

L'imagination populaire a été mue, dans son choix, par des raisons fort différentes: elle s'est arrêtée tantôt aux aspects naturels et tantôt aux souvenirs de l'homme, parfois à des circonstances fortuites. En dénommant le mont ou la vallée, la fontaine ou le ruisseau, elle s'est plus souvent à en fixer le caractère: Noirmont, Courtmont (mont courtois, agréable), Clairvaux, Belval, Chaudfontaine, Auberville (rive blanche), Clairmarais, Maurupt (mauvais ruisseau). Quelquefois elle s'est contentée de désigner le lieu par sa qualité de plaine, de forêt ou de prairie: Champagne (*campagna*, la plaine), Le Gault (*gault* germanique, la forêt), la Selve ou la Serve (*silva*), Oyes (*oia* latin, de germanique, la prairie). Ou bien encore elle a caractérisé la localité d'être de caractère, sa raison d'être: le gué (Wez, Vez), le confluent (Conflans, auquel correspond le nom d'origine celtique Condé).

La flore naturellement a inspiré l'imagination populaire: le nom d'un grand nombre de lieux rappelle les arbres ou les plantes qui poussaient en abondance à ces endroits (5). Ainsi de l'aune dérivent Aulnay, Aulnoy, Lannoy, et tous les Verneuil d'origine celtique; du buis Bossière, Buxière, Boissy, Bussy, Busset; du chêne, le Chesnay, le Chésnay, le Quesnoy, dont Garrigue et Larjarrigue sont les doubles d'origine ibère; et les nombreux villages dont le nom commence par *Dom* ou *Dam* (*dominus*), *Donne*, *Dame* ou *Danne* (*domina*); Dommery, Dammartin, Donnemarie, synonymes de Saint-Remy, Saint-Martin, Sainte-Marie.

Les places fortifiées de toutes les époques ont laissé leur souvenir en nombre de noms: Oppède (*oppidulum*), Morsang (*muro cinctus*), Castres et Châtres (*castrum*), gaulois ou romains; Ferté (*fortis*), Plessis (lieux entourés de palissades), Châteauneuf (générallement accolés à un nom d'homme), Châtelet et Châtillon, francs ou féodaux. Dans le même ordre d'idées, Montépilloy (*Mons speculatorius*), Montépilloy (*Mons operatorius*), Montépilloy (*Mons militaris*), sont des observations militaires.

Les ouvrages d'art ont aussi contribué à enrichir la toponymie: les voies romaines (Estrées et Lestra; *strata*, Chaussée et Caussade; *calciata*), avec leurs bornes milliaires (Quarles, Sixte, Septième, Tierce-lieu), leurs relais de poste (Muzon; *mutatio*), et leurs auberges (Tavernes, Tavernes, Saverne; *tabernae*; els aqueducs (Ahu; *aqueductus*, Arcueil; *arcetulum*); les (6) Ces formes représentent peut-être le groupe toponymique le plus nombreux de toute la France. Les Romains ont aussi employé le suffixe *anus* qui a donné les nombreux noms en *an* du midi de la France le suffixe *on* d'où dérivent les noms en *on* (Dion, Diois), la forme adjectivale la comme dans *Tauparis* (sous-entendu: *villa*), qui a fait Taubure, etc.

(5) La simple habitation a servi à désigner, en effet, avoir une origine différente: ainsi *Vienne* dans le Dauphiné vient du latin *Vienne* et *Vienne-la-Ville*, dont l'orthographe logique devrait être *Vialisne*, vient de *Vicus Azonae*.

Paraphrase du psaume CXLV

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde;
Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre;
C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer.

En vain pour satisfaire à nos lâches envies,
Nous passons près des Rois tout le temps de nos vies,
A souffrir des mépris et ployer les genoux:
Ce qu'ils peuvent n'est rien: ils sont, comme nous sommes,
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous.

Ont-ils rendu l'esprit? ce n'est que poussière
Que cette majesté si pompeuse et si fière,
Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers;
Et, dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautesaines
Font encore les vaines
Ils sont mangés des vers.

Là se perdent ces noms de maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre;
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs;
Et tombent avec eux d'une chute commune
Tous ceux que leur fortune
Faisait leurs serviteurs.

MALHERBE.

signer les nombreux Maisons, Maisonselles et Mesnil (*mansionie*, habitation). La demeure du cultivateur ou colon a donné son nom à tous les Collonges, Coulouges, Coulanges (*colonia*).

Les domaines particuliers sont l'origine d'innombrables localités, qui perpétuent le nom de leurs propriétaires. Ce genre de désignation a été très usité à toutes les époques: de la Gaule romaine datent tous les noms en *y*, *ey*, *é*, *at*, *ac*, *leuz*, qui représentent le suffixe *acus* ajouté au nom de famille du possesseur: tous les Ivry, Evry, Ivrac, tirent leur nom du domaine d'un gaulois Eburos; les divers Marcellus, Marcellin, Marcellin, Marcellin rappellent un grand propriétaire romain de la famille des Marcellus (6). Les Francs ajoutèrent à leurs noms les mots latins *villa*, *villare* et *cortis*, désignant un domaine, et qui ont donné les terminaisons en *villiers* et *courtils*, si nombreuses dans le nord de la France. Plus près de nous, les propriétaires ruraux ont dénommé leurs terres en faisant suivre leurs propres noms des suffixes *ière*, *erie*, *ais*, ou *te*: la Blanchardière, la Morandière, la Doucetière, la Morandière, l'Aubrais, Lasteyrie, domaine de Blanchard, Patet, Doucet, Morand, Aubry, Astier.

Les noms en *ière* ne rappellent pas toujours un nom de propriétaire; s'ils représentent parfois, comme Jonchère, Jonquière, la flore naturelle, ils désignent souvent aussi la culture ou l'élevage propre au pays: culture comme celle du lin (Linières, Lignières), ou du chanvre (Chennevières, Canabières); élevage comme celui du gros bétail (Armentières, *armentaria*), des ânes (Asnières), des brebis (Bergères, *berberia*), des chèvres (Cabrières), ou des abeilles (Achères, *apiaria*).

Les industries locales ont laissé leur nom à de nombreux villages: les divers Fargues, Forges, Faverge, Fabrigues étaient à l'origine des forges (*fabrica*); les Ferrières, des mines de fer; les Argentières, l'Argenterie, des mines d'argent; les Félaines, Félaines (*folina*), des ateliers de potiers romains.

La vie religieuse, païenne et surtout chrétienne, a marqué abondamment la toponymie. On retrouve le nom des deux gaulois Belenus et Borvo dans les Beaune et les Bourbon ou Bourbonne, qui parsèment la France. Mercœur, Minerve et Menerbes, Dienné, Losne rappellent Mercure, Minerve, Diane et Latone; Fanleux et Fanloux (*fanum jovis*), Famars (*fanum Martis*) et Talmas (*templum Martis*), doivent leurs noms à des temples de Jupiter et de Mars. D'innombrables localités, portent le nom du patron de leur Église: ce sont, non seulement tous les Saints et Saintes du pays de France, mais encore les nombreux villages dont le nom commence par *Dom* ou *Dam* (*dominus*), *Donne*, *Dame* ou *Danne* (*domina*); Dommery, Dammartin, Donnemarie, synonymes de Saint-Remy, Saint-Martin, Sainte-Marie.

Les places fortifiées de toutes les époques ont laissé leur souvenir en nombre de noms: Oppède (*oppidulum*), Morsang (*muro cinctus*), Castres et Châtres (*castrum*), gaulois ou romains; Ferté (*fortis*), Plessis (lieux entourés de palissades), Châteauneuf (générallement accolés à un nom d'homme), Châtelet et Châtillon, francs ou féodaux. Dans le même ordre d'idées, Montépilloy (*Mons speculatorius*), Montépilloy (*Mons operatorius*), Montépilloy (*Mons militaris*), sont des observations militaires.

Les ouvrages d'art ont aussi contribué à enrichir la toponymie: les voies romaines (Estrées et Lestra; *strata*, Chaussée et Caussade; *calciata*), avec leurs bornes milliaires (Quarles, Sixte, Septième, Tierce-lieu), leurs relais de poste (Muzon; *mutatio*), et leurs auberges (Tavernes, Tavernes, Saverne; *tabernae*; els aqueducs (Ahu; *aqueductus*, Arcueil; *arcetulum*); les

(6) Ces formes représentent peut-être le groupe toponymique le plus nombreux de toute la France. Les Romains ont aussi employé le suffixe *anus* qui a donné les nombreux noms en *an* du midi de la France le suffixe *on* d'où dérivent les noms en *on* (Dion, Diois), la forme adjectivale la comme dans *Tauparis* (sous-entendu: *villa*), qui a fait Taubure, etc.

arènes (Airaines, Arraines); les ponts (Pont); les établissements de bains (Baigneux; *balneolum*, Aix; *aquae*); et jusqu'aux monuments mégalithiques (Pierrefitte; *petra*, *petra*, Pierre-Levée ou Peyrelevede).

Les agglomérations ont donné leur nom aux anciens Vy, Vic ou Vieu (*vici*), Cléout ou Clotat (*clivitas*), et aux récentes Ville (7) ou Villeneuve.

Des épithètes sont jointes souvent à tous ces noms pour préciser l'aspect, la position ou l'âge de ces établissements: Neuvi (*novus vicus*), Viels-Maisons, Beaufort, Courville (*curva villa*), Hauteville, Belleville, Longuy (*longus vicus*), Longueville; ou bien encore pour définir leur caractère social, comme dans Villefranche et localités.

Certaines localités doivent leur nom à des circonstances curieuses ou importantes: celui de Laigle vient de la découverte d'un nid d'aigle au onzième siècle; ceux d'Auguste et de Coutances rappellent le mémoire des empereurs Auguste et Constance Chlore; l'établissement de colons barbares en divers lieux de la Gaule s'est perpétué dans les noms de Franconville (*Francorum villa*), Gourville (*Gothorum villa*), Bourgogne (*Burgundia*), Sissonne (*Saxonica*), et d'autres du même genre. Tout près de nous, les gloires militaires du Grand Siècle ont fait donner à des fermes les noms de Luxembourg et de Mariembourg; et c'est de même au souvenir des campagnes du Premier Empire, de la Restauration ou du Second Empire que sont dus les noms de Malakoff près de Paris, et des fermes de Moscou et de Navarin, bien connues des soldats du front de Champagne.

On voit par cet exposé rapide toute la diversité d'origine des noms français. Le développement de ces noms suivant les différentes régions est aussi très varié, de même que le développement du langage dans les divers dialectes (8). Les noms de domaines gallo-romains en *lacus* ont, par exemple, donné la terminaison *y* dans le bassin parisien, et dans la France, *ey* dans l'Est, *at* dans le Jura, *leuz* dans le bassin du Rhône, *at* dans le Centre, *ac* dans le Midi. Lugdunum, le clair nom celtique a fait, suivant les régions, Leyde, Laon, Lyon, Loudun, Loudun, Lauzun.

La toponymie présente en soi, outre le plaisir intellectuel de ses perpétuelles images, un intérêt historique évident, puisqu'elle s'applique à un des aspects de la France, qu'elle est l'histoire du nom de lieu français. Mais de plus, comme science auxiliaire de l'histoire, elle offre aux autres genres d'études des données souvent importantes.

Je ne parle pas naturellement de la géographie historique, dont elle fait partie intégrante. A la géographie physique, elle fournit des exemples typiques, des illustrations frappantes. Par exemple, quand le géographe détermine le centre de rayonnement des eaux en Champagne au nord de la Marne, il lui suffit pour résumer son exposé de citer le groupe des villages Somme-Suippes, Somme-Bionne, Somme-Tourbe, dont les noms, de même formation, désignent la source des rivières de la région (9).

Pour le linguiste qui veut étudier le développement des formes suivant les dialectes, elle offre un répertoire immense et précis. C'est par des noms de lieu qu'on a pu délimiter exactement les régions où le *c* initial latin, devant *a*, reste *c*, et

(7) Il s'agit seulement ici des villes postérieures de l'époque franque, car les Francs désignaient encore sous le nom de *villa* le domaine rural.

(8) On trouve même parfois plus de différences entre les formes évolutées dans les noms de lieu que dans le langage commun, car une part de fantaisie d'interprétation ou d'accident intervient souvent dans cette évolution. Par exemple, la disparition de la voyelle initiale antéfixe ne se remarque guère que dans les noms de lieu, et elle est due généralement à la confusion de cette voyelle avec la préposition française *à* ou provençale *da*: *Aquitania* a donné Guyenne, Blanc (*Obblancum*), Le Pecq, Appamies (*Appamies*), Pamiers, etc. On a pris Au Pecq, Blanc pour le locatif Au Pecq, Au Blanc, d'où le nominatif Le Pecq, Le Blanc.

celles où il devient *ch*: Cateau ou Catel en Normandie et dans le Nord, Château, Chatel ou Chastel entre Somme et Dordogne, Castel dans le Midi.

L'ethnographie peut recueillir dans ces noms de toute origine des indications précieuses sur les diverses races qui, comme des sédiments, se sont superposées pour former la nation française. La toponymie montre avec vraisemblance jusqu'où les Ligures et les Ibères ont pu s'étendre sur notre sol; elle révèle des colonies de vétérans germaniques dans le Nord de la France, comme, par exemple, tout autour de Reims, les villages de Gueux (*Gothia*), Bourgogne (*Burgundia*), Villers-Franqueux (*Villare Francorum*), et Aumencourt (*Alemannorum curtis*); elle indique sur les côtes de la Manche, dans le Boulonnais, le pays de Caux et le Cotentin, une série d'établissements de pirates saxons, fixés sur notre sol à la fin de l'Empire romain (10).

L'histoire religieuse, l'histoire des moeurs, l'histoire économique trouvent dans la toponymie de nombreuses données sur les dieux et les saints, sur les usages et les institutions (11), sur les défrichements (12), les cultures, les diverses sortes d'élevage, la nature des industries et l'importance des domaines ruraux.

L'archéologie enfin trouve une aide importante dans la toponymie. Celle-ci lui désigne d'anciens ouvrages d'art, sanctuaires, arènes ou voies romaines; et plus d'une fois des archéologues ont été amenés à des découvertes par des indications toponymiques. Dans les faubourgs de Senlis se trouve un lieu appelé *Fontaine des reines*, qu'on écrirait plus correctement *Fontaine d'airaine*, son nom latin étant *fons arenae*; c'est sur ce nom que le Comité archéologique de Senlis s'est fondé pour entreprendre, vers 1866, des fouilles, qui ont abouti à la découverte d'un amphithéâtre romain.

La toponymie peut ainsi rendre des services de tous genres. C'est une science particulièrement évocatrice: loin d'être un assemblage de mots sans âme, elle touche de toutes parts à la vie et elle fait image. En satisfaisant la curiosité éveillée par un nom, elle suggère des idées, elle ouvre des perspectives. Ces créations populaires forment, pour qui sait les comprendre, tout un monde pittoresque, une sorte d'immense musée, où, générations et conditions mêlées mais reconnaissables, défille toute l'histoire de France.

Jean LONGNON.
(Revue Critique des Idées et des Livres.)

(9) Cf. Chantriot, *La Champagne*, p. 123-124. — Vidal de la Blache a utilisé la toponymie dans son magnifique *Tableau de la géographie de la France*, paru en tête de *l'Histoire de France* de Lavisse; et tout récemment M. Brunhes a consacré un chapitre aux noms de lieu dans le premier volume, consacré à la *Géographie humaine*, de *l'Histoire de la Nation Française* d'Halévy. D'autre part M. Victor Berard a montré, dans son grand livre sur les *Phéniciens et l'Odyssée* (t. I, p. 28 et suiv.), tous les services que la toponymie peut rendre à la topologie ou science des sites.

(10) Voir Auguste Longnon, *Origine et formations de la nationalité française*, p. 40.

(11) Je songe notamment aux établissements balnéaires de la Gaule et d'autre part aux villes franches du moyen âge.

(12) Les Artigue ou Artige d'origine ibère, les Essarts plus récents.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CHEZ LES TEXTILES

Dimanche après-midi à 4 h. 15, à la salle de l'Académie Champlain, 224, rue Fullum, près Sainte-Catherine, grande assemblée de propagande ouvrière sous les auspices du Syndicat catholique et national des ouvriers textiles. M. N. Bellefleur, président du Syndicat présidera l'assemblée. Les orateurs au programme sont: M. l'abbé Edmond Lacroix, M. J. B. Delisle, et M. Gérard Tremblay. L'entrée est libre.

LES CARROSSIERS

Nous publions volontiers la note suivante que nous adresse le Syndicat catholique et national des carrossiers.

Monsieur le rédacteur: "Dans le compte rendu que nous vous avons transmis d'un concert-boucane qui a eu lieu samedi dernier, à l'occasion de l'installation des officiers du Syndicat, un oubli malheureux nous a fait omettre de remercier chaleureusement l'orchestre Montpétit qui a défrayé avec un succès brillant la partie musicale de notre programme. Nous remercions cet oubli et nous remercions l'orchestre Montpétit de la gracieuseté qu'elle a faite au Syndicat des carrossiers."

LES MENUISIERS

M. Léandre Boily, 521, Cuvilliers, membre malade du Syndicat catholique des charpentiers menuisiers nous transmet une copie de la lettre de remerciement suivante adressée à son Syndicat:

"Je remercie le Syndicat catholique et national des charpentiers menuisiers de s'être montré fidèle et régulier dans le paiement de mes bénéfices en maladie. J'accuse donc réception de la somme de \$65, pour mes treize semaines de maladie.

(Signé) Léandre BOILY, Charpentier."

Conférences au Monument National

Les conférences de la Société Saint-Jean-Baptiste, demain, au Monument National, seront les suivantes:

A 2 h. 30, salle no. 11, M. le docteur C. N. Vain, professeur d'hygiène, traitera des maladies vénériennes, avec projections. L'invitation n'a d'adresse qu'aux hommes et aux adolescents de plus de seize ans.

A 8 heures, salle no. 11, M. J. B. Lagacé, professeur d'histoire de l'art, traitera de l'architecture gothique; la cathédrale. Avec projections, entrée libre.

A 8 heures également, salle no. 2, M. Jean Désy, professeur d'histoire

Contre la Constipation Habituelle employez l'Eau Purgative

"RIGA"

Elle agit doucement mais sûrement, chez les jeunes comme chez les vieux, sans causer aucun malaise. En vente partout, 25c. la bouteille. Société des Eaux Purgatives Riga, 40, rue Pessie, Montréal. Ctr. - marquer pour acheter: 6 flacons gratuits sur demande.

L'art de vous habiller

vous sera considérablement facilité par le choix que vous ferez de votre corset.

Une femme paraît ou trop grande ou trop courte, si son corset ne sait pas faire ressortir les harmonieuses proportions de son corps.

A cause des qualités qui lui sont particulières, le corset "C-G" a aujourd'hui sa place dans la garde-robe des femmes les plus élégamment vêtues.

Nous tenons en outre à votre disposition toutes les marques de corsets; nous en avons de tous les prix et pour toutes les tailles.

Remettez à plus tard votre visite à nos magasins, ce serait vous priver d'un plaisir et d'un grand confort. Venez tout de suite, nous avons précisément ce qu'il vous faut.

C. J. Premier & Cie

401-403 RUE STE. CATHERINE, (E.S.) - ANGLE ST. HUBERT - Montréal.

MAISON ETABLIE EN 1878

SE RENDANT COMPTE DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION, UNE FEMME FAIT SON SACRIFICE

Son entourage comptait les jours qu'il lui restait à vivre. — Santé rétablie.

Mme Albert Jobin, 208 rue Franklin, Québec, s'exprime ainsi:

"Minée par une grande faiblesse qui s'accroissait de plus en plus chaque jour, j'étais depuis longtemps en proie à la vie et à la mort. J'avais subi de nombreuses opérations dont le seul résultat fut un empoisonnement du sang.

"Connaisant toute la gravité de mon cas, mon sacrifice était déjà fait, et je sentais bien que mes jours étaient comptés. Bien que j'eusse essayé tous les prétendus bons toniques, je voyais mes forces s'éteindre, je devenais de plus en plus faible, et j'en rends grâce à qui de droit."

Les Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles sont en vente partout. Prix, 50 sous la boîte.

ROBOL

Nettoie l'intestin paresseux, guérit la constipation chez les hommes, les femmes et les enfants. Épargne les maux de tête, les mauvaises digestions et un état bilieux en le prenant. Prix, 25 sous, chez votre marchand ou par la poste. Pour toute information et consultation, adresser: Compagnie Chimique Franco-Américaine, Limitée, 274 rue St-Denis, Montréal.

Il n'est pas trop tard

pour vous joindre aux bénéficiaires de notre

Caisse de Noël

Ne remettez pas la chose, parce que le délai d'inscription expire le 19 février courant. Vous avez le choix entre un grand nombre de plans, choisissez celui qui vous accommodera le mieux.

"La Caisse de Noël" accepte des dépôts progressifs de 1c, 2c, 5c, 10c et des dépôts fixes de 25c, 50c, \$1., \$2., \$5., \$10., \$20. ou plus, par semaine, car il n'y a pas de limite au montant pouvant être déposé.

Ces dépôts accumulés pendant 50 semaines vous permettront, sans presque vous en apercevoir, d'accumuler le montant d'argent que vous jugerez utile à vos dépenses pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Décidez-vous aujourd'hui même. Ces dépôts bénéficieront en plus de l'intérêt régulier des banques.

"La Caisse de Noël" est ouverte depuis le 18 décembre. En vous faisant inscrire, il vous suffira simplement de verser les arrérages, les versements hebdomadaires devant couvrir une période de 50 semaines.

Si, cependant, vous préférez commencer seulement vos dépôts à partir d'aujourd'hui, et le continuer de semaine en semaine, quel que soit le montant dont vous disposez, notre Caisse Spéciale de Noël vous est ouverte et recevra vos versements d'ici aux fêtes.

LA BANQUE D'HOCHLAGA

générale, parlera de la question d'Afrique et de l'alliance anglo-japonaise.

(Communiqué.)

Une agression

Sherbrooke, 12. — (D.N.C.) — Les grandes villes ne sont pas seules à posséder dans leur sein des individus que la faim ou la paresse poussent au crime. M. Arthur Pageau, de East Angus, l'a appris, hier, à ses dépens.

Il passait hier, vers cinq heures, rue Alexandre, lorsque deux hommes se jetèrent sur lui et, tandis que l'un d'eux le frappait à la tête

COMMERCE ET FINANCE

LA SEMAINE EN BOURSE

LE MARCHÉ RESTE HESITANT. — LES FACTEURS LIVRES QUI INFLUENT SUR LES VALEURS. — LA STABILITÉ DES AFFAIRES. — LA SITUATION N'EST PAS CLAIRE. — LE COUT DE LA VIE.

La lutte entreprise aux Etats-Unis en faveur du désarmement, que cette lutte soit réelle ou factice ; la baisse relativement prononcée, chez nos voisins, du coût de la vie, les disponibilités de l'argent plus faciles sont autant de facteurs qui, ajoutés à d'autres de nature moins apparente mais non moins réelle, influent sur les valeurs cotées en Bourse et font que les affaires sur le parquet obéissent au facteur de bascule selon que tel ou tel facteur est de nature à déclencher un mouvement vers la hausse ou à produire le déclin : vers la baisse. Aussi le marché, encore qu'il ne soit pas franchement déprimé, restait-il passablement hésitant et obéissait à toutes les influences. Notons aussi, chose qui est de nature à influencer directement le marché, la lutte que depuis quelques semaines se font sans désarmement les haussiers d'un côté et les baissiers de l'autre.

Vraie ou fausse, la question du désarmement que l'on pousse de l'avant aux Etats-Unis, particulièrement, semble fort influer sur le marché. D'un autre côté, il ne semble pas qu'il faille se fier outre mesure aux déclarations des politiciens qui, en sous-main, fournissent leurs armes pour la prochaine guerre avec des engins plus dangereux que ceux qui ont été employés depuis 1914. Déjà, au cours de la semaine, des menaces de guerre se sont fait jour et la situation, au point de vue international, ne semble pas être très claire. Les ambitions d'un côté comme de l'autre ne sont pas parfaitement satisfaites. Les grandes puissances, pour apaiser ceux qui réclament leurs droits, ne leur rendent justice que dans la mesure où cela ne les affecte pas sensiblement. C'est l'os que l'on jette au chien qui grogne et que l'on veut apaiser. Combien de temps cela durera-t-il ? Personne ne peut répondre à cette question. Tous cependant sont d'accord, à commencer par le premier ministre de la Grande-Bretagne, qui ne voit pas l'avenir sous des couleurs bien brillantes.

Il est certain que cette instabilité de la situation joue un rôle important en Bourse et c'est probablement une des raisons, sinon l'unique, pour laquelle le marché ne se définitivement stabilisé. On ne peut pas dire que la situation internationale et économique ne sera pas définitivement stabilisée. On pousse l'échéance de cette stabilisation aux mois d'automne. A cette époque, peut-être, sera-t-on encore obligé de reculer.

Les débuts de la semaine à la Bourse ont été marqués par une apathie générale des affaires. Comme question de fait, nous avons vu cette semaine la plus petite journée de l'année en Bourse. Les cours, par ailleurs, sont restés dans le statu quo. Un mouvement d'activité plus prononcé a commencé à se dessiner aux dernières séances de la semaine. Le rail a été particulièrement en vedette. Depuis des semaines on prédisait un mouvement dans le compartiment des Winnipeg Electric. Inauguré jeudi de cette semaine, ce mouvement semble devoir se préciser et entraîner avec lui toutes les autres valeurs du rail. C'est ainsi qu'on a vu les valeurs du Québec Railway se hisser de quelques points, suivies de près par les Toronto Railway. Seules les Detroit Railway ne sont pas entrées dans le mouvement, mais sont demeurées fortes et intéressantes au taux de 94 et une fraction, ce qui les place à 96 et une fraction, parce qu'elles se traitent depuis quelques jours, ex-dividende de 2 pour cent. Les autres valeurs, les papiers étrangers, sont demeurées pratiquement nulles, avec une certaine tendance vers la baisse.

Il n'y aurait rien de surprenant à ce que ces valeurs fléchissent d'ici quelques semaines. C'est une prédiction que l'on fait depuis longtemps et elle va venir à se réaliser un de ces jours si les conditions restent les mêmes. L'importation sur les marchés américains de papier fabriqué à l'étranger et que l'on offre de ce côté-ci de l'Atlantique à un prix de revient moindre que nos produits sera l'une des principales causes du recul.

La Bourse de New-York est demeurée hésitante toute la semaine et n'a pas donné lieu à des transactions sortant de l'ordinaire. Les prêts à vue ont oscillé entre 7 pour cent et 8 pour cent mais ont maintenant une tendance vers la baisse. Les spécialistes prétendent que le

MARCHÉ DE MONTREAL

SEMAINE FINISSANT LE 18 FEVRIER

Prix vendant aux épiciers.	Choux-fleur, la bte de 12	\$4.00
Prix de gros:	Pommes de terre, le sac	\$1.05
(Fournis, pour la farine et les grains, par la maison Ogilvie Flour Mills; pour les produits de la ferme, par J.A. Vaillancourt, Limitée; pour les fruits, par Hart and Tuckwell; pour les céréales, par Quintal et Lynch, pour le poisson, par Hatton et Cie, et pour les viandes, par Noé Bourassa, Limitée.)	DATTES ET NOIX	
FARINE-TYPE	Dattes, la livre	16 à 22s
Franco à bord (l.o.b.)	Noix	16 à 60s
Montréal, le sac de 90 lbs		
Au wagon, le sac de 90 lbs		
Aux épiciers		
Son, Man., au wagon, tonne		
Farine d'avoine		
Avoine roulée, sac de 90 lbs		
Avoine roulée, baril		
OEUFS		
Oeufs, No 1		
Oeufs frais		
BEURRE		
Beurre de crémère		
Beurre en bloc		
d'une livre		
Margarine		
FROMAGE		
Fromage doux, la livre		
Fromage d'Oka, la livre		
Fromage fort, la livre		
SAINDOUX		
Saindoux pur, en tinette		
Saindoux pur, enseau		
1 livre		
POIS ET FEVES		
Pois, secs (fèves blanches ou jaunes), le mt. 3.50 à 3.60		
FRUITS		
Oranges de Californie		
Figues, la livre		
Pamplemousse, la bte \$5.25 à \$7.00		
Poires de Calif., bte		
Poires de Californie, bte \$6.50 à \$8.50		
Citrons, la bte		
Pommes, le baril		
Bananes, le régime		
Ananas, la boîte		
LEGUMES		
Oignons, la caisse		
Céleri, la boîte		

marché grâce à des facteurs d'ordre purement extérieur, va aller en s'améliorant dans un avenir relativement rapproché. Notons, par ailleurs, qu'un grand nombre de spéculateurs semblent prétendre le contraire puisqu'ils placent leurs ordres dans la baisse ces jours-ci qui signifierait qu'ils anticipent un mouvement de recul.

Les conditions sont encore trop incertaines pour faire des prédictions qui pourraient être justes. En Bourse, d'un autre côté, il faut toujours être prêt à des surprises. On avait compté quelque peu sur une reprise des transactions commerciales et sur une majoration des prix pour stabiliser la situation. Or c'est tout le contraire qui se produit. Le commerce est encore difficile et les prix demeurent à la baisse. La dégringolade est moins prononcée qu'il y a quelques semaines mais elle n'en est pas moins sûre si on en juge par les statistiques que vient de publier le gouvernement fédéral. En janvier dernier, dit ce rapport, les prix des aliments ont encore décliné de quelques crans. Le nombre indice des prix du gros qui était de 290.5 pour décembre est tombé à 281.3 en janvier 1921, contre 286.5 en janvier 1920 et 286.5 en janvier 1919 et 136.6 en janvier 1914. Les prix du détail ont aussi fléchi. Les prix d'achat d'une vingtaine d'articles nécessaires à une famille ordinaire qui était de \$14.84, au milieu de décembre était tombé à \$14.48 en janvier contre \$15.30 en janvier 1920 et \$7.73 en janvier 1914.

Comme on le voit c'est le mouvement vers la baisse qui se continue lentement mais sûrement. La Bourse doit inévitablement suivre ce même mouvement et en dépit des hausses factices que nous avons de temps à autre, il ne faudrait pas trop tabler sur ces hausses pour faire des profits aussi longtemps que les prix ne seront pas définitivement fixés sur une base normale. Maurice VERREAULT.

Le pourquoi dans les viandes et prix

Lorsque le commerçant de viandes achète un bœuf, il achète deux choses différentes. Il doit prendre garde à un facteur plus fuyant que la viande de bœuf; les sous-produits. Il arrive que l'achat de ces sous-produits est fort difficile. Les conditions du commerce relatives à ces sous-produits sont fort transitoires et sujettes à des changements soudains dans les prix. Ce que le commerçant peut obtenir de la vente de la viande est assez facile à calculer, car elle sera vendue dans les deux semaines qui suivent l'achat.

Il en est fort autrement avec la peau, les os, les intestins, les boyaux, les engrais, la graisse, le sang et les nerfs pris du tout et qui ont été beaucoup dépréciés. Il s'écoule parfois des mois avant que ces produits atteignent le consommateur, à cause des différents usages que l'on en fait. Les peaux, par exemple, demandent une préparation d'un mois.

Le prix de ces différentes choses ne varient point de manière à permettre au commerçant d'en avoir une idée assez juste au temps où il achète l'animal.

L'année 1920 a vu une glissade sans précédent dans le prix des sous-produits. Les peaux, qui se vendaient 50 sous la livre au printemps, étaient refusées pour 15 sous à l'automne. Un peu d'arithmétique démontrerait que ce peut se produire à l'achat d'un bœuf de 850 livres d'abord, lorsque la peau et les sous-

produits se vendent cher, ensuite, lorsqu'ils se vendent à bon marché.

A. Paie pour le bœuf, à 13c. \$110.00 (Toutes les dépenses) 15.00

Coût du bœuf \$125.00 Reçu des sous-produits: La peau, 60 lbs, à 50c \$30.00 Autres sous-produits 10.00

Il reste donc 425 lbs. de viande pour obtenir \$85.00

ou, en autres termes, l'on doit vendre la viande sur carcasse, 20 sous la livre, pour couvrir le coût de l'animal vivant.

B. Paie pour le bœuf, à 10c. \$85.00 Toutes les dépenses (les mêmes) 15.00

Reçu des sous-produits: La peau, 60 lbs, à 12c \$7.20 Autres sous-produits 6.00

Il reste donc 425 lbs. de viande devant rapporter \$86.80

ou, la viande doit être vendue sur carcasse à 20.4 sous la livre pour couvrir le coût seulement.

(Les prix pour les peaux et les sous-produits à Toronto, durant 1920, furent plus élevés que ceux donnés ici.)

La même cause répond aux plaintes du consommateur que le prix des viandes en détail ne baisse pas en rapport avec le prix de l'animal vivant.

Pour Sainte-Justine

Le Comité de souscriptions de l'hôpital Sainte-Justine accuse réception de \$501.50, produit de la fête organisée par Mme Walter Simpson, au Monument National, le 3 février courant, au bénéfice de l'hôpital. Le Comité désire exprimer, avec toute reconnaissance, ses remerciements à l'organisateur de cette soirée et à toutes les personnes qui ont gracieusement offert leur concours pour cette représentation du "Moulin à vent".

EVANGILE

1er DIMANCHE DU CAREME
Evangile selon S. Matthieu
Ch. IV, V. 1

En ce temps-là, Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté par le démon. Après avoir jeûné pendant quarante jours et quarante nuits, il eut faim. Alors le tentateur, s'approchant, lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, ordonnez que ces pierres deviennent du pain. Jésus lui répondit: Il est écrit: L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Alors le démon le transporta dans la ville sainte, et l'ayant placé sur le haut du Temple, il lui dit: Jetez-vous en bas; car il est écrit: Je te commanderai à mes anges de veiller sur vous, et ils vous porteront entre leurs mains, de peur que vous ne heurtiez votre pied contre la pierre. Jésus lui répondit: Il est encore écrit: Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. Le démon le transporta encore sur une montagne très élevée, et lui montrant de tous les royaumes du monde avec toute leur gloire, il lui dit: Je vous donnerai tout cela, si, en vous prosternant, vous m'adorez. Mais Jésus lui dit: Retire-toi, Satan; car il est écrit: Vous adorez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. Alors le démon s'éloigna, et aussitôt les anges s'approchèrent, et le servaient.

La Cause des Maladies de Coeur

Une mauvaise digestion produit des gaz dans l'estomac qui exercent une pression sur le coeur entraînant sa régularité et causant de la faiblesse et des douleurs. 15 à 30 gouttes de Sirop Curatif de la Mère Ségel, après les repas, régularisent la digestion et permettent au coeur une action régulière et complète.

PLACEMENTS DE FEVRIER

Endroits	Rendement
VILLE DE PARIS	6 1/2%
PUISSANCE DU CANADA	6%
CITE DE QUEBEC	6%
VILLE DE TORONTO	6%
VILLE SHAWINGAN FALLS	6%
CITE DE MONTREAL	6%
VILLE DE SORREL	6%
CITE DE VERDUN	6%
VILLE LAVAL SUR LE LAC	6%
DOMINION OF CANADA, Garantie	6%
VILLE D'EDMUNSTON, N.B.	6%
VILLE DE JOLIETTE	6%
VILLAGE SAWYERVILLE	6%
VILLE DES TROIS-RIVIERES	6%
PROVINCE DE QUEBEC	6%
MONTREAL (Comm. Sec.)	6%

La Corporation des Obligations Municipales Limitée

124, rue St-Pierre, 7 Place d'Armes, QUEBEC, MONTREAL.

AVIS

EFFACEMENT DE LIGNE RUE CATHART

AVIS est donné que la Cité de Montréal, par ses procureurs soussignés, présentera à la Cour Supérieure, division de pratique, au palais de justice, à Montréal, le 10 MARS 1921, à 10 H. 30, une requête demandant l'effacement de la ligne homologuée de la RUE CATHART, côté sud, entre l'Avenue Union et la Place Phillips, laquelle ligne apparaît sur un plan qui sera produit en même temps.

JARRY, DAMPHOUSSE et BUTLER, Avocats de la Cité de Montréal. Montréal, Hôtel de Ville, 11 février 1921.

Pour Guérir le Catarrhe, la Surdité Catarrhale, les Bruits dans la tête

Les personnes qui souffrent de la surdité occasionnée par le catarrhe, dont l'ouïe s'affaiblit, qui ont des bruits dans la tête, vont être très agréablement surprises de découvrir que cette malheureuse affection peut être guérie à la maison par une méthode qui en plusieurs cas a obtenu une guérison complète quand toutes les autres méthodes ont échoué. Des patients qui pouvaient à peine entendre le tic d'une montre ont obtenu une telle amélioration de l'entendement qu'ils parvenaient à l'entendre à dix mètres.

Donc, si vous souffrez d'une surdité de nature catarrhale, ou de bruits dans la tête, ou de douleurs d'oreilles, écrivez-moi et j'enverrai la méthode et vous aurez peut-être participé à sauver quelque affligé de la surdité.

La prescription peut se préparer à la maison et se composer comme suit : Procurez-vous chez votre pharmacien 1 once de Permanganate de Potasse. Ajoutez cela chez vous et ajoutez-y une cuillerée d'eau chaude et un peu de sucre granulé, agitez jusqu'à ce que cela soit dissous. Prenez-en une cuillerée à table quatre fois par jour.

Permanganate est employé de cette manière non seulement pour réduire par son action tonique l'inflammation et l'enflure de la trompe d'Eustache, et ainsi régulariser la pression sur le tympan, mais aussi pour corriger tout excès de sécrétion dans le milieu de l'oreille, et les résultats qu'il donne sont presque toujours rapides et efficaces.

Toute personne souffrant du catarrhe, sans n'importe quelle forme, ou de ces horribles otites et otites moyennes, dans les oreilles, devrait faire l'essai de cette recette.

(Annonce)

BREVETS D'INVENTION

En tout pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement. MARION & MARION

114 RUE UNIVERSITE, MONTREAL.

A QUI LA CHANCE

\$200,000.00 à gagner \$200,000.00

5% "CREDIT NATIONAL" 5%

5% "VILLE DE PARIS" 5%

5 1/2% "CREDIT FONCIER" 5 1/2%

AU PRIX DU MARCHÉ

\$10.00 comptant — \$10.00 par mois

Demandez nos circulaires.

La "Prudential Financial Society"

Incorporée en 1907 par un Acte du Parlement du Canada. COURTIER EN VALEURS DE TOUT REPOS 162, rue Saint-Denis Est 892.

Obligations Municipales

de la PROVINCE DE QUEBEC

au rendement de 6 1/2%

Nous offrons en ce moment à l'épargne des placements de cette nature.

Renseignements supplémentaires sur demande.

Versailles Vidraire Bouillais

BUREAU-CHEF : Montréal, Immeuble Versailles. Tél. Main 7080.

FAIRBANKS GOSSELIN & CO.

Agents de Change à la Bourse de Montréal

Actions et Obligations vendues et achetées au comptant ou détenues sur marge suffisante.

Notre Service français d'Informations est à votre disposition.

103 Ouest, Rue Notre-Dame

TELEPHONE Main 4090 communiquant avec tous les services.

\$2400 POUR \$200

Obligations à 5% du Gouvernement Allemand

LIVRAISON IMMEDIATE

Coupons payables 2 fois l'an. Se vendant dans le moment environ \$200 pour \$2,000 marks (valeur normale \$2,400). Une hausse d'environ .01 5-8 dans le cours du mark et votre capital est doublé.

Rappelez-vous comment les Rothschilds ont fait fortune en achetant des obligations des pays vaincus.

E.L. HARDY ET CIE

Spécialistes en valeurs étrangères 101 rue St-Pierre Québec

CORRESPONDANTS : Londres, Paris, Bruxelles, Rome, Athènes, Berlin, Vienne.

Banque d'Hochelaga

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et demi (2 1/2%) pour cent (soit au taux de 10% par année) a été déclaré par les administrateurs de la Banque d'Hochelaga, sur le capital versé de la Banque, pour le trimestre finissant le 28 février 1921. Ce dividende, portant le numéro 120, sera payable au Bureau principal ou aux succursales de la Banque, le 6 mars 1921, aux Actionnaires inscrits dans les livres à trois heures de l'après-midi, le 15 février 1921.

Par Ordre du Conseil d'Administration, BEAUDRY LEMAN, Gérant général.

La vie est une annonce. Que vous en ayez ou non conscience, votre vie est une annonce.

Vous annoncez chaque jour, toute la journée. Tout le monde annonce.

Personne ne peut éviter d'annoncer. Chaque action, chaque parole, est une annonce. Quand vous vous promenez sur la voie publique ou que vous dînez à votre club, vous conversez, et donc vous annoncez (au moins) que vous êtes en vie.

De nos jours, le caractère d'imprimerie et le papier, sous la forme de l'annonce dans le quotidien de votre localité, peuvent servir à présenter avec une grande force de conviction, les faits qu'il vous est le plus utile de faire connaître à la foule : la nature et l'emploi des marchandises que vous désirez vendre.

Le traitement est simple ; les éléments essentiels de l'ordonnance sont : la persévérance et la régularité.

La formule est gratuitement à la portée de tous. La dose se mesure selon votre jugement.

Le marchand qui tire parti de la publicité du journal quotidien peut faire savoir à la multitude, chaque jour, qu'à son magasin foisonnent les occasions que recherche l'acheteur. L'annonce, c'est la vie, c'est l'âme du commerce.

Publiée par l'Association des Journaux Quotidiens du Canada. Bureau chef, Toronto.

L. A. G.



Perspectives de gain

Les nouvelles actions ordinaires de la WINNIPEG ELECTRIC RAILWAY, attribuées en boni, à raison de deux titres ordinaires pour dix actions privilégiées, sont de même nature que les anciennes, déjà cotées en Bourse, et viendront bientôt s'y ajouter. Les premières en date ont une valeur présente de plus de \$40 au marché. Avant la guerre, elles ont donné un dividende de 12% et ont coté plus de \$260 l'action.

Les recettes des premiers onze mois font prévoir pour l'exercice 1920 des bénéfices nets représentant environ 5 1/2% sur l'action ordinaire. Le vice-président et gérant-général de la compagnie, M. A. W. McLimont, a déclaré ce qui suit: "Une fois les dettes flottantes de la compagnie liquidées avec le produit de la présente émission, il est à prévoir que la compagnie sera en mesure de reprendre, dans un délai raisonnable, le service du dividende sur l'action ordinaire."

Notre Maison offre les actions privilégiées 7% — valeur au pair \$100 — à \$90 l'action pour rapporter 7 3/4%, avec boni de 20% en actions ordinaires.

Prospectus et bulletin de souscription sur demande.

RENE-T. LECLERC

BANQUIER ET COURTIER MONTREAL QUEBEC

160, rue St-Jacques 76, rue St-Pierre (Maison fondée en 1901)

La "Strathcona"

Compagnie d'Assurance-Incendie (Edifice Versailles)

90 rue St-Jacques, Montréal

Cette compagnie essentiellement canadienne-française a été organisée en 1908, avec une charte provinciale, et opère dans la province de Québec seulement.

Capital autorisé \$500,000 Capital souscrit 300,000 Capital payé 120,000

DEPOT COMPLET AU GOUVERNEMENT

Cette compagnie n'est pas contrôlée par la "Canadian Fire Underwriters' Association" quant à ses taux.

A.A. Mondou, N.P., Président et Gérant général. J. Marchand, Sec-Trés.

Tél. Bell Main 2181-2182.

Responsabilité Publique

Médecins, Pharmaciens, Propriétaires d'attelages ou d'automobiles, Propriétaires ou locataires d'immeubles, etc., "La Prévoyance" émet des polices qui vous assurent contre les responsabilités qui sont imposées par la Loi pour dommages-intérêts, résultant de la mort ou de blessures occasionnées à vos clients ou au public, à raison d'erreurs ou de négligence de votre part ou de celle de vos employés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à "La Prévoyance", 189 rue St-Jacques, Montréal. Tél. Main 1626 et 1627

J.C. GAGNÉ, Directeur-Gérant.

La Prévoyance

L'Annonce, c'est la Vie

La vie est une annonce. Que vous en ayez ou non conscience, votre vie est une annonce.

Vous annoncez chaque jour, toute la journée. Tout le monde annonce.

Personne ne peut éviter d'annoncer. Chaque action, chaque parole, est une annonce. Quand vous vous promenez sur la voie publique ou que vous dînez à votre club, vous conversez, et donc vous annoncez (au moins) que vous êtes en vie.

De nos jours, le caractère d'imprimerie et le papier, sous la forme de l'annonce dans le quotidien de votre localité, peuvent servir à présenter avec une grande force de conviction, les faits qu'il vous est le plus utile de faire connaître à la foule : la nature et l'emploi des marchandises que vous désirez vendre.

Le traitement est simple ; les éléments essentiels de l'ordonnance sont : la persévérance et la régularité.

La formule est gratuitement à la portée de tous. La dose se mesure selon votre jugement.

Le marchand qui tire parti de la publicité du journal quotidien peut faire savoir à la multitude, chaque jour, qu'à son magasin foisonnent les occasions que recherche l'acheteur. L'annonce, c'est la vie, c'est l'âme du commerce.

Publiée par l'Association des Journaux Quotidiens du Canada. Bureau chef, Toronto.

L. A. G.

EMPRUNT FRANCAIS 4% 1918

DE LA LIBERATION \$62.00 le titre de 40 francs de rente.

LIVRAISON IMMEDIATE

BRYANT, ISARD & CO.

84 rue St-Paul, Montréal, Canadian Pacific Building

Communications téléphoniques par fils particuliers.

Exécution rapide des ordres de Bourse.

La Vie Sportive

LA GRANDE MARCHE EN RAQUETTES DU 20 FÉVRIER

Parcours de cette randonnée et règlements

Pour renseigner tous les concurrents qui seront inscrits dans la marche en raquette Saint-Laurent-Montreal qui aura lieu le 20 février prochain, nous donnons ci-dessous, le parcours en détail de cette épreuve. Le départ se fait en face de l'hôtel Lamer à Saint-Laurent, pour de la suivre le chemin des voitures jusqu'à l'hôtel Lunkins à la Côte-des-Neiges, en continuant jusqu'à J. Brunet, Ltee (monuments). La prenant le chemin qui donne à la montée du Parc Slide, montant la côte du Parc Slide pour prendre le chemin des voitures sur le sommet de la montagne. Contournant à droite par le chemin des voitures qui serpente la montagne pour aboutir au mur de pierre qui arrête à l'avenue des Pins. Continuant sur l'avenue des Pins jusqu'à la rue Saint-Denis, montant la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Roy, de la rue Roy jusqu'au parc Lafontaine. Faisant le tour du parc Lafontaine par la rue Rachel, Papineau, Sherbrooke pour finir au Club house du National.

Le départ a lieu à 1 heure précise le 20 février.

Les courses en patins au Lac Placide

Lac Placide, N.-Y., 12. — Louis Rubenstein, représentant la Canadian Skating Association, et M. J. A. Taylor, de Winnipeg, représentant la Western Canada Association, viennent d'être élus membres du bureau de contrôle de la International Skating Union of America, lors de l'assemblée annuelle qui a eu lieu ici, hier. M. Taylor, qui présidait l'assemblée en l'absence de M. C. Felloows, de New-York, sortant de charge, a déclaré d'être nommé candidat à la présidence. A. Blanchard, de la côte du Pacifique, a été élu président et John Harding, de la Nouvelle-Angleterre, fut nommé secrétaire-trésorier.

Résultats des courses d'hier: Garçons 12 ans, 440 verges: 1. Carl Parody, Lac Placide; 2. Daniel Van Nortwick, Saranac Lake; 3. James Shea, Lac Placide. Temps, 45 secondes.

Senior, 440 verges: 1. Charles Gorman, Saint-Jean, N.-B.; 2. Chas. Jewtraw, Lac Placide; 3. Roy McWhirter, Chicago. Temps, 37 3-5 secondes.

Garçons de 10 ans, 220 verges: 1. John Shea, Lac Placide; 2. Raymond Murray, New-York; 3. Eugene Shea, Lac Placide. Temps, 23 4-5 secondes.

Finale, 220 verges, garçons de 14 ans: 1. Harold Fortune; 2. Chester Boyd; 3. Raymond Jabott, tous de Lac Placide. Temps, 23 4-5 sec.

Finale, 1-2 mille, garçons de 16 ans: 1. Martin Brewster, Lac Placide; 2. John Hollander, Milwaukee; 3. O.-M. Green, Saranac Lake. Temps, 1 minute 26 3-5 secondes.

Finale, 1-6 mille, dames: 1. Gladys Robinson, Toronto; 2. Rose Johnson, Chicago; 3. Mildred Truslaw, Brooklyn. Temps, 32 4-5 sec.

Senior, 2 milles: 1. Joe Moore, New-York; 2. Richard Donovan, St. Paul; 3. Roy McWhirter, Chicago. Temps, 5 minutes 53 4-5 sec.

440 verges, dames: 1. Gladys Robinson, Toronto; 2. Rose Johnson, Chicago; 3. Edna Webster, Toronto. Temps, 48 4-5 secondes.

Le championnat de la classe "C" de la M.B.A.

Dans les joutes de détail qui eurent lieu vendredi soir, et hier soir, le club Hochelaga Vert a remporté le championnat de la classe "C" de la Montreal Bowling Association par une majorité de 91 points dans les deux parties.

Voici le résultat détaillé de la partie d'hier soir, jouée sur les allées de la M. A. A.:

M.A.A.A.

Innie...	188	152	147	487
Sharpe...	142	175	152	469
Sauvé...	152	208	201	561
Paton...	188	166	175	529
Palmer...	186	204	142	532
Totaux	856	905	817	2578

L. Doyle... 137 150 171 458
Crite... 147 155 203 505
R. Doyle... 172 166 175 513
Asbury... 199 137 200 536
Dixon... 183 165 138 486

Totaux... 838 777 887 2498

LIGUE SAINT-PAUL
Résultats des parties d'hier soir: Bleu

R. Papineau... 152 126 107 385
P. Lalonde... 98 137 114 349
J. Lalonde... 116 111 143 370
Mannard... 138 92 125 355
A. Brisebois... 131 127 112 370

Totaux... 635 593 601 1829

en costume complet de raquetteur, mocassin compris.

2—Les raquettes ordinaires de marche seront seules acceptées. Largeur au moins 1-2 pouces en dedans, longueur 41 pouces.

3—Les concurrents devront être enregistrés comme amateurs à l'Union canadienne des raquetteurs ou à l'A. A. U. of Canada.

4—Chaque concurrent devra présenter sa carte d'amateur au départ.

5—Une somme de 50 sous devra accompagner chaque inscription.

6—Les règlements de l'Union canadienne des raquetteurs, concernant les courses quant aux "fouls", etc., s'appliqueront à cette marche.

Une coupe trophée est donnée au vainqueur qui doit la gagner 3 fois pour la garder définitivement. Deux coupes d'équipes données aux quatre premiers concurrents du même club franchissant la ligne d'arrivée, et aux quatre suivants d'un même club se classant après les quatre premiers. En plus, 25 médailles sont données aux concurrents se classant comme suit: Médaille d'or au 1er, et au 2e, médaille d'argent au 3e et 4e, médaille de bronze aux 21 suivants.

1—Les concurrents devront être

E. Papineau... 145 137 282

Totaux... 663 687 639 1989

Le Rouge gagne deux parties.

POSITION DES CLUBS

Vert... 2 17
Violet... 1 18
Bleu... 1 26
Bleu... 1 26

LIGUE ST-PAUL

Résultats des parties d'hier soir: Bleu

R. Papineau... 152 126 107 385
P. Lalonde... 98 137 114 349
J. Lalonde... 116 111 143 370
Mannard... 138 92 125 355
A. Brisebois... 131 127 112 370

Totaux... 635 593 601 1829

Violet

N. Nick... 129 130 97 356
D. Blondin... 116 116 150 382
F. Reese... 162 143 117 422
St-Jacques... 128 118 124 370
W. Demers... 106 118 136 360

Totaux... 641 625 624 1890

Le Violet gagne trois parties.

Rouge

R. Perron... 157 162 138 457
H. Papineau... 119 87 143 349
A. Clerck... 161 134 142 437
C. Mathys... 191 154 149 494
G. Brisebois... 116 118 126 360

Totaux... 744 655 698 2097

Vert

H. Lalonde... 122 119 118 359
O. Hébert... 128 138 95 323
Z. Gauthier... 148 157 131 436
H. Bélanger... 144 128 158 490
E. Papineau... 145 137 282

Totaux... 663 687 639 1989

Le Rouge gagne deux parties.

POSITION DES CLUBS

Violet... 2 17
Bleu... 1 26
Bleu... 1 26

Dans la ligue universitaire et intercollégiale

Maintenant que l'Université de Montréal n'est plus sous la tutelle de l'Université de Québec, il sera intéressant d'apprendre que les Etudiants de l'Université de Mon-

tréal ont commencé cette année à créer le sport à l'Université.

Des clubs de hockey ont été formés dans chaque faculté.

De plus, la commission du sport a résolu de formuler une demande à la ligue intercollégiale en ce sens que le club de hockey l'Université de Montréal fasse partie de cette ligue.

De sorte que la ligue se composerait des clubs suivants: McGill, Varsity, Queen, Montréal.

Cette ligue formerait la plus forte organisation amateur au Canada.

Il n'y a aucun doute que la nouvelle de ce projet recevra dans le cœur de nos confrères, l'adhésion la plus complète.

Donc, les amateurs du hockey verront l'an prochain à l'Arena Mont-Royal du vrai hockey, qui égalera certainement la ligue professionnelle. Nul doute que l'entrée du club de l'Université de Montréal dans cette ligue est attendue avec la plus vive impatience par les amateurs de hockey.

Ligue de hockey Industrielle

SHERWIN-WILLIAMS ET SIMMONS FRONT PARTIE NULLE

HIER SOIR. — VICTOIRE FACILE DU STEEL ET DU CANADIAN EXPLOSIVES.

Deux des joutes disputées hier soir, dans les séries de la ligue de hockey industrielle, à l'Arena Mont-Royal, ont été gagnées facilement, tandis que la troisième partie au programme a été nulle, les deux clubs comptant chacun deux points.

Dans la joute initiale le Steel a battu l'Imperial Oil par 6 à 2 pendant que le Canadian Explosives triomphait du Canadian Steel and Foundries par 5 à 0 dans la deuxième joute de la soirée. Les clubs Sherwin-Williams et Simmons n'ont pas joué.

Alignement des équipes et sommaire des parties: PREMIERE PARTIE. Steel Co. of C. Imperial Oil

(1) (2)
Howie Dufresne St. Mars
Douglas Défenses Eagan
Cunningham Défenses Forest
McQuistin Avant Breen
Hutton Avant McCarron
Hutchinson Avant Robitaille
Sykes Sub Mullins
Tobin Sub Lafond
Goldsboro Sub

Première période
1—Steel Co. Hutton... 4.00
2—Steel Co. Sykes... 4.00
3—Imp. Oil. Breen... 5.00

Deuxième période
4—Steel Co. McQuistin... 4.00
5—Steel Co. Cunningham... 3.00
6—Steel Co. Hutton... 3.00
7—Steel Co. McQuistin... 3.00
8—Imp. Oil. Ritchie... 2.00

DEUXIEME PARTIE
Can. Explosives Can. Steel Rdries

(1) (2)
Kenwood... Buts Robertson
Simmons... Défenses Bimmore
Emo... Défenses W. Johnson
McGibbon... Défenses H. Johnson
Ware... Défenses Park
Anderson... Défenses Haynes
Rogers... Défenses Read
Klein... Défenses McCarroll
Heron... Défenses Reynolds
Gillett... Défenses

Première période
1—Can. Exp. Ware... 4.30
2—Can. Exp. Simmons... 2.00
3—Can. Exp. Rogers... 5.00
4—Can. Exp. McGibbon... 2.00

DEUXIEME PERIODE
5—Can. Exp. McGibbon... 12.00

TROISIEME PARTIE
Sherwin-Williams Simmons

(1) (2)
Mace... Buts Healey
Bourgeois... Défenses Smithers
McQuistin... Défenses Butt
C. Buchanan... Défenses J. Shanahan
A. Buchanan... Défenses F. Shanahan
Fuller... Défenses J. Johnson
Hollingsworth... Défenses Strong
Dunlop... Défenses
Dalle... Défenses
Graham... Défenses

Première période
1—Simmons... J. Shanahan... 3.00
2—Sher. Wil. C. Buchanan... 4.00

DEUXIEME PERIODE
3—Simmons... J. Shanahan... 3.00
4—Sher. Wil. Bourgeois... 4.00
Arbitre: Cooper Smeaton.

Joutes remises

Le club Montréal de la Ligue Pro-

PACIFIQUE CANADIEN

Montréal - Ottawa

(Ligne courte)

POUR L'OUEST

POUR L'EST

Départ de Montréal gare Windsor Arr. à Ottawa gare Union

Départ d'Ottawa gare Union Arr. à Montréal gare Windsor

8.15 a.m. tous les jours 11.55 a.m. tous les jours 5.50 a.m. tous les jours 8.50 a.m. tous les jours

9.15 a.m. tous les jours 12.15 p.m. tous les jours 7.00 a.m. tous les jours 10.00 a.m. tous les jours

4.00 p.m. tous les jours 7.30 p.m. tous les jours 8.35 a.m. tous les jours 12.05 p.m. tous les jours

6.35 p.m. dimanche, seul. 10.15 p.m. tous les jours 3.15 p.m. dimanche, seul. 6.45 p.m. tous les jours

8.15 p.m. tous les jours 11.15 p.m. tous les jours 6.15 p.m. dimanche, seul. 9.45 p.m. tous les jours

AMENAGEMENT

Tous les trains ont des wagons de première et de seconde classe, des wagons-salons, et offrent des facilités pour dîner.

Montréal - Ottawa

(Via Lachute)

POUR L'OUEST

POUR L'EST

Départ de Montréal gare Viger Arr. à Ottawa gare Union

Départ d'Ottawa gare Union Arr. à Montréal gare Viger

8.05 a.m. tous les jours 12.55 p.m. tous les jours 8.00 a.m. dimanche, seul. 12.45 p.m. tous les jours

5.50 p.m. tous les jours 10.30 p.m. tous les jours 8.45 a.m. dimanche, seul. 1.10 p.m. tous les jours

Bureaux des billets: 141-145 rue Saint-Jacques, tél. Main 8125. Aussi aux gares Windsor, de Westmount, de Montréal-Ouest, Viger et du Mile-End.

Croisière de 25 Jours aux Tropiques

Fuyez l'hiver et visitez les îles de l'été perpétuelle. Parcourez les mers indigènes des Tropiques, sous des cieux ensoleillés, aux verdoyantes Antilles parfumées d'épices.

Le Paquebot "MEGANTIC"

SPACIEUX LUXUEUX CONFORTABLE

Quitte New York le 23 mars

permettant la visite de tous les points intéressants

Havane, Kingston, Canal de Panama, Barbades, Trinidad.

Séjour raisonnable à tous les ports. Prix modiques. — Aménagements et cuisine excellents.

Une autre croisière quitte New-York le 21 février.

WHITE STAR DOMINION LINE 211 rue McGill, Montréal.

Où chez les agents de voyageurs locaux.

WHITE STAR DOMINION LINE

PORTLAND, ME — LIVERPOOL

Canada 28 fév. 2 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL

Canada 27 fév. 3 avril

Halifax, N.E. — LIVERPOOL



Le "Skieur"

Fume LES MILLBANK

La meilleure Cigarette à 15¢

10 pour 15c.
25 pour 35c.
En boîtes métalliques rondes de 50 pour 70c.

"LE MAGASIN AU SERVICE EXCEPTIONNEL"

TOUT MONTREAL EST STUPEFIE

PAR LA VENTE COLOSSALE A

Escomptes de Février

CHEZ LABELLE

MEUBLES de tous genres, TAPIS, CARPETTES, RIDEAUX, LINOLEUMS, PRELATS, ETC., ETC. Rien n'est réservé, tout se vend.

A des réductions variant de

25% 30% 33 1/3%

40% ET JUSQU'A

45%

45%

45%

45%

45%

45%

45%

45%

45%

45%

45%

45%

OFFRE SPECIALE: CARRES

De nuances et dessins assortis.

En TAPISSERIE — Grandeurs:

2 1/2 x 3 3 x 3 3 x 3 1/2 3 x 4

Réduction de. 45%

En BRUXELLES — Grandeurs:

2 1/4 x 2 1/2 2 1/4 x 3 2 1/4 x 3 1/2 3 x 3

et aussi 3 x 4 Réduction de. 33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

33 1/3%

LE
COIN
DES
JEUNES

UNE IDÉE GENIALE



Je vous assure que ce brave M. Botta, maître d'un atelier qui l'on ne se laisse pas un ancrage, et para d'un enfant comme Toto qui ne veut pas sortir sans son chapeau de paille, a vraiment du génie. Travail de nuit et d'été, on s'en va. Botta ne sait plus où aller de la fête. Heureusement que le brave homme, étant appelé à toute l'ingénierie.

... dont il est susceptible, n'est tout le raisonnement, suivant : « Pour gagner l'argent de Tom toujours trop pressé, attention à la boutique, lequel sera enroulé par Toto. De cette façon, je pourrai suivre tranquillement mon petit bonhomme de chemin. » Et voilà comment, appliquant la pratique à la théorie, M. Botta fait une promenade qui, au lieu d'être une gervé, est devenue un véritable plaisir.

COURRIER

ANITA J. — J'espérais pouvoir assister à votre séance, chère nièce, mais que l'aurais eu le plaisir de vous connaître, je me serais beaucoup intéressée, j'en suis sûre, à cette soirée récréative. Nous proposons et "Dieu dispose", je serai plus heureuse une prochaine fois. Votre essai littéraire m'est arrivé. Le résultat du concours sera donné la semaine prochaine. Au revoir, gentille Anita. Votre tante est toujours heureuse de vous relire.

LAURE-HELENE M. — Vous lirez dans la "page" les pensées que vous m'envoyez, chère nièce. D'autres envois semblables seront toujours acceptés avec reconnaissance par votre tante, de même que l'histoire promise. A propos du concours, je dois reconnaître, en toute justice, que mes neveux et nièces américains sont aussi familiers avec notre histoire que leur petits amis canadiens, ce dont je vous félicite, vous et vos maîtresses dévouées. Le résultat sera donné la semaine prochaine. Au revoir, aimable nièce.

FLEUR-DE-FRANCE. — Si... et comment ne vous recevrais-je pas à bras ouverts, vous qui venez un peu de mon "pays"? Il vaut mieux peut-être ne la pas étonner personnellement cette tante "unique", qui sait, vous l'aimerez peut-être moins, et alors, vous n'accepterez plus ses conseils. "Devenir sérieuse", chère petite? cela dépend du sens que vous donnez à ce mot; on peut très bien être sérieuse et rester "bête", en même temps, c'est-à-dire garder longtemps cette charmante naïveté enfantine qui attire les âmes et y fait rayonner le bonheur. On vieillit toujours trop tôt, va, ma chérie; je vous souhaite de rester enfant longtemps encore; ainsi bien des déceptions et des dangers vous seront épargnés. Au revoir, gentille amie.

MARIE-ROSE D. — Comment ne pas aimer une nièce aussi gentille aussi? Merci pour les devinettes qui seront publiées sous peu. Au revoir, ma petite.

P. M. — Ils sont toujours bienvenus les gentils neveux d'Hochelaga. Merci pour les bons souhaits et pour l'intérêt que vous témoignez à notre page. A bientôt le plaisir de vous relire.

ESTELLE B. — Merci pour la gracieuse lettre. Je transmets vos remerciements à nos généreux donateurs et souhaite que, cette fois encore, vous remportiez de beaux prix, gentilles nièces de l'Académie.

GENEVIEVE. — Je voudrais avoir un plus grand espace pour vous répondre, charmante nièce de Lévis, et vous dire combien m'a intéressée votre lettre. Je vous ai suivie dans votre voyage au pays de l'abbé! vous savez très bien dire et raconter et on ne s'ennuie pas à vous lire, je vous assure. Dites-moi, comment se fait-il que vous sachiez d'où vient votre tante? Votre nom ne

m'est pas totalement inconnu non plus... mais je ne puis préciser: les "vieux" n'ont pas la mémoire des jeunes, voyez-vous? Tante Annette ne vous en rend pas moins affectueux pour affections, en vous disant cordialement: au revoir.

I. ARES. — Certainement quelle est selon les règlements du concours votre composition. Venez encore, gentille nièce.

L'UTILE ET L'AGREABLE

REPONSES AUX QUESTIONS

1.—Jean-le-Bon, roi de France.

2.—La bataille de Châteauguay.

3.—La Seine, la Loire, le Rhône et la Gironde.

ONT REPRODUIT

Marie-Rose Durand, Louiseville; Fleur-de-France, Rimouski.

PENSEES

(Envoi de Laure-Hélène Molleur)

Voulez-vous vivre sagement? Communiquez souvent.

CONSEIL

Pour nettoyer les peintures. Mettez deux onces de soda dans une pinte d'eau chaude, lavez les peintures et rincez avec de l'eau pure.

DEVINETTES

(Envoi de Jeannette, Waterloo).

1.—Quel est l'homme le plus gracieux?

(Envoi de Rollande).

2.—Avec ces mots bizarres, vous formerez une phrase: Ko. Upela. R. Brek. Inep. Hort. Hep. Adef. Rue. Is.

(Envoi de Gilberte G.)

UNE HISTOIRE

Plusieurs d'entre vous m'en demandent, chers enfants; cette semaine donc je me rends à votre désir. Vous lirez attentivement cette jolie nouvelle, intitulée: "La Pagode de Papier" et vous en tirerez vous-mêmes des conclusions pratiques. Tante Annette espère que les

types ne lui feront pas dire, comme la semaine dernière, des choses tout à fait dépourvues de sens, telles que: Prière à dire au lieu de "Prière à dire", et Paul Annette au lieu du nom de la tante que vous connaissez. Je n'en finis pas, si je voulais signaler ici toutes les regrettables fautes d'impression de la page à vous destinée, mais passons et pardonnons si nous voulons être pardonnées.

LA PAGODE DE PAPIER

NOUVELLE

I

—Oh! maman, voyez donc cette petite Chinoise, elle ramasse le bout de papier de couleur que j'avais froissé tout à l'heure et jete par terre machinalement; que peut-elle donc vouloir en fabriquer?

—Souhaites-tu que je le lui demande, mignonne, cela te distraira, peut-être?

—Comme vous voudrez!

La voix de la fillette qui prononçait ces derniers mots, semblait brisée et comme fatiguée du léger effort qu'elle avait fait pour se soulever un peu dans son poussoir et regarder autour d'elle. Elle paraissait d'une faiblesse extrême et ses traits tirés et pâles laissaient deviner la maladie de langueur qui la minait.

La jeune femme, qui se tenait à côté du léger véhicule, et dans laquelle on reconnaissait une Française dès le premier abord, appela d'un geste la petite Chinoise et, s'exprimant assez facilement dans l'idiome du pays, lui dit en lui montrant le papier ramassé dans le ruisseau.

—Que comptes-tu faire de cela, mon enfant, voudrais-tu l'en servir comme d'un jouet quelconque?

—Un jouet!... Certes non, madame, je veux en confectionner une belle pagode.

—Une pagode! En papier!

Cette idée parut si bizarre à la petite malade qu'elle fit un nouvel effort et demanda, en s'adressant cette fois à l'enfant elle-même.

—Tu veux fabriquer une pagode de papier et tu prétends que ce n'est pas pour l'amuser, ce n'est pas possible.

—Je dis la vérité, mademoiselle, je ne songe guère à jouer, j'ai trop de chagrin; si vous me permettez de garder ce papier, je m'appliquerai afin d'avoir, moi aussi, une petite pagode à porter sur la tombe de ma pauvre maman, puisque je ne possède pas le moindre sapèque pour en acheter une à la foire aux pagodes. J'aurai eu tant de peine d'aller demain au cimetière, les mains vides.

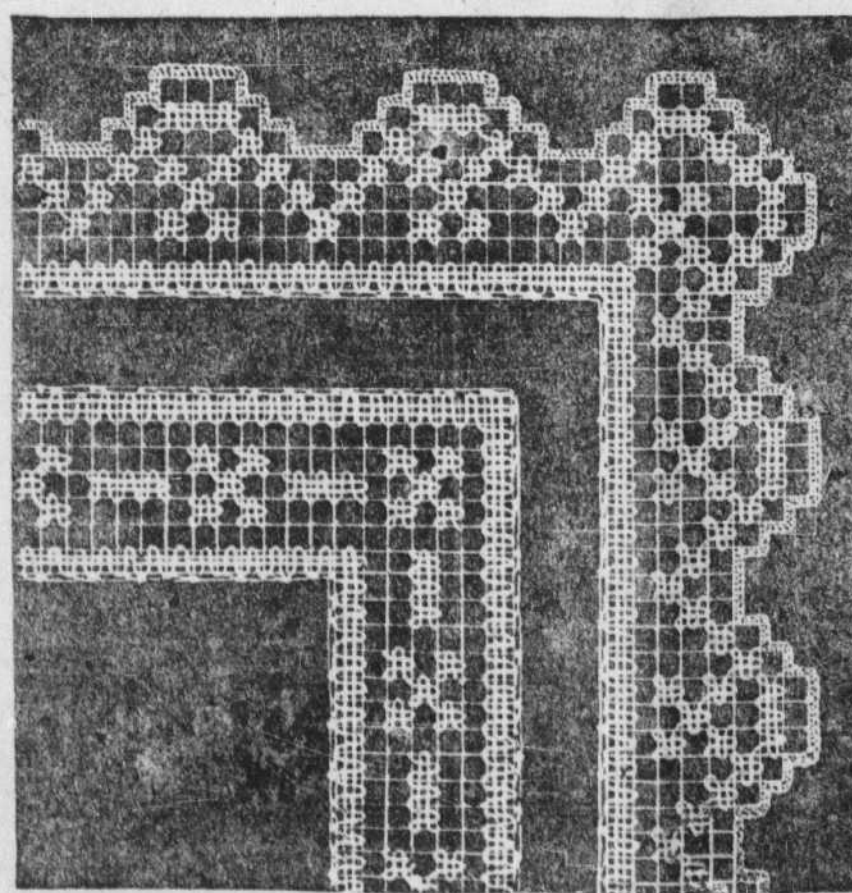
—Je voudrais savoir ce que c'est au juste que cette histoire de cimetière et de pagode à laquelle je ne comprends pas grand-chose; explique-toi mieux, veux-tu, petite?

—Si ce que cette enfant a à nous raconter est un peu long, comme je le crois, il vaut mieux rentrer, car il commence à faire frais pour toi, ma chérie.

—Pour une fois que quelque chose m'intéresse, je ne puis pas le savoir, répliqua vivement la petite malade.

POUR LES FILLETTES

Dentelle et entre-deux au filet



Ces ravissants modèles peuvent servir pour chemin de table, encadrement de tapis ou de napperon, ou garniture de dessus de lit ou de store. C'est toujours le point et le montage déjà mentionnés. Pour

coudre la garniture à votre travail, prenez, en même temps que le bord du tissu, les deux fils qui forment la bordure du filet, coupez régulièrement avec du fil pas trop gros, mais solide.

LES LUNETTES DE BON PAPA

Quand bon papa lit la gazette, Toto, s'endort sur son feuillet. De ses petites mains fluettes, Toto lui vole ses lunettes. Et les cache dans un carton.

Et lorsque bon papa s'éveille, Toto, qui de près le surveille, s'amuse de son embarras. Et, pour avertir le coupable, bon papa cherche sous la table Les lunettes qui n'y sont pas.

De ses mains longues, pâles, vieilles, Il fâche son nez, ses oreilles. Fureté en haut, et fouille en bas, Les coquines s'en sont allées. Où se sont-elles envolées? Au paradis des bons papas!

Le vieux simule une colère, Il crie, il gronde, il exaspère, Mais Toto n'en a nul effroi. N'est-il pas le petit despote, Qui n'est pas plus haut qu'une botte Et soumet le monde à sa loi?

Et bon papa met bas les armes, Il feint de répandre des larmes; Ouvrant de grands yeux donnés, Toto va chercher les lunettes, Et, de ses douces mains fluettes, Les lui replace sur le nez.

Kavir PRIVAS.

—Au contraire, mignonne. Si rien ne la retient, cette petite va venir avec nous, notre demeure est si peu éloignée.

—Oh! personne ne m'attend, je suis orpheline et je vis d'un peu de riz que quelques voisins charitables veulent bien me donner de temps en temps.

—En ce cas, viens avec nous ma petite... Au fait, comment t'appelles-tu?

—Li-Lian, répondit la Chinoise en suivant docilement son interlocutrice.

Mme Laitan, femme d'un fonctionnaire français nommé en Chine depuis quelques années, voyait avec désespoir sa gentille Adda, sa fille unique, déprimer dans ce pays dont le climat était nuisible à sa santé délicate; la fillette s'en allait, minée par la consommation! Le médecin prétendait que les distractions seules pourraient avoir une heureuse influence sur la maladie, mais rien ne paraissait amuser Adda qui éprouvait la nostalgie de la France. M. Laitan avait bien demandé son rappel dans sa patrie, malheureusement, la dépêche officielle tardait à arriver et Adda déprimait chaque jour davantage; aussi on peut penser avec quelle ardeur Mme Laitan s'efforçait de satisfaire le désir de sa fille et d'emmener dans sa habitation la mignonne Li-Lian dont les paroles un peu ambiguës avaient, piquant au vif la curiosité de la malade, réveillé un peu celle-là de son apathie habituelle.

A peine les deux fillettes furent-elles assises dans le petit salon de la maison de campagne que M. et Mme Laitan habitaient aux environs de Pékin, qu'Adda, avec plus de vivacité qu'elle n'en montrait d'ordinaire, questionna aussitôt Li-Lian qui ouvrait de grands yeux ébahis en contemplant l'appartement confortable où elle se trouvait; cependant, elle ne se fit pas prier pour répondre.

—On voit bien que vous êtes étrangère, sans cela vous n'ignoreriez pas nos pieuses coutumes; dans toutes les grandes villes, à cette époque, à lieu ce qu'on appelle la foire aux pagodes: on y exhibe des petits édifices de papier qui ne sont nullement des jouets, comme vous le croyiez tout à l'heure, mais bien des ornements très sérieux; ils sont consacrés au souvenir de nos morts et chacun de nous, riche ou pauvre, en porte au cimetière. Ils sont plus ou moins beaux selon la fortune, voilà tout. Comme je vous l'ai déjà expliqué, je ne possède pas le moindre sapèque, et j'étais toute triste en songeant que je n'aurais pas

(A suivre)

Réunion mensuelle des retraitants

C'est demain qu'a lieu, dans les salles de l'Union catholique, rue Bleury, la réunion mensuelle des retraitants de la Villa St-Martin. A 8 h. 30, messe; à 9 h. 30, déjeuner; à 10 h. conférence par le docteur Joseph Gauvreau.

La réunion se terminera à 11 heures.

Couper jusqu'au Samedi, le 19 février

A inclure avec les réponses aux concours, et avec toutes les lettres à "Tante Annette".

Adressez: "Tante Annette", le DEVOIR, Montréal.

DE BONNES VALEURS
POUR LUNDI

EPICERIE

Riz de la Caroline (casé), 3 livres... .25
Miel pur "Ambré", chaudière de 5 livres... .1.07
Crisco (pour faire frire), la boîte... .32
Oleomargarine H.A., la livre... .33
Sucre granulé :
10 livres... .1.03
20 livres... .2.05
Beurre de crémère, la livre... .58

Au sous-sol.

COMPLETS



COMPLETS pour garçons. Modèle Norfolk avec culotte bouffante. En tweed rayé brun ou gris ou mélangé gris.

Pour garçons de 9 à 12 ans. Ancien prix 19.00

Pour garçons de 13 à 17 ans. Ancien prix 22.00

Pour garçons de 18 à 22 ans. Ancien prix 24.00

Pour garçons de 23 à 28 ans. Ancien prix 26.00

Pour garçons de 29 à 34 ans. Ancien prix 28.00

Pour garçons de 35 à 40 ans. Ancien prix 30.00

Pour garçons de 41 à 46 ans. Ancien prix 32.00

Pour garçons de 47 à 52 ans. Ancien prix 34.00

Pour garçons de 53 à 58 ans. Ancien prix 36.00

Pour garçons de 59 à 64 ans. Ancien prix 38.00

Pour garçons de 65 à 70 ans. Ancien prix 40.00

Pour garçons de 71 à 76 ans. Ancien prix 42.00

Pour garçons de 77 à 82 ans. Ancien prix 44.00

Pour garçons de 83 à 88 ans. Ancien prix 46.00

Pour garçons de 89 à 94 ans. Ancien prix 48.00

Pour garçons de 95 à 100 ans. Ancien prix 50.00

Pour garçons de 101 à 106 ans. Ancien prix 52.00

Pour garçons de 107 à 112 ans. Ancien prix 54.00

Pour garçons de 113 à 118 ans. Ancien prix 56.00

Pour garçons de 119 à 124 ans. Ancien prix 58.00

Pour garçons de 125 à 130 ans. Ancien prix 60.00

Pour garçons de 131 à 136 ans. Ancien prix 62.00

Pour garçons de 137 à 142 ans. Ancien prix 64.00

Pour garçons de 143 à 148 ans. Ancien prix 66.00

Pour garçons de 149 à 154 ans. Ancien prix 68.00

Pour garçons de 155 à 160 ans. Ancien prix 70.00

Pour garçons de 161 à 166 ans. Ancien prix 72.00

Pour garçons de 167 à 172 ans. Ancien prix 74.00

Pour garçons de 173 à 178 ans. Ancien prix 76.00

Pour garçons de 179 à 184 ans. Ancien prix 78.00

Pour garçons de 185 à 190 ans. Ancien prix 80.00

Pour garçons de 191 à 196 ans. Ancien prix 82.00

Pour garçons de 197 à 202 ans. Ancien prix 84.00

Pour garçons de 203 à 208 ans. Ancien prix 86.00

Pour garçons de 209 à 214 ans. Ancien prix 88.00

Pour garçons de 215 à 220 ans. Ancien prix 90.00

Pour garçons de 221 à 226 ans. Ancien prix 92.00

Pour garçons de 227 à 232 ans. Ancien prix 94.00

Pour garçons de 233 à 238 ans. Ancien prix 96.00

Pour garçons de 239 à 244 ans. Ancien prix 98.00

Pour garçons de 245 à 250 ans. Ancien prix 100.00

Pour garçons de 251 à 256 ans. Ancien prix 102.00

Pour garçons de 257 à 262 ans. Ancien prix 104.00

Pour garçons de 263 à 268 ans. Ancien prix 106.00

Pour garçons de 269 à 274 ans. Ancien prix 108.00

Pour garçons de 275 à 280 ans. Ancien prix 110.00

Pour garçons de 281 à 286 ans. Ancien prix 112.00

Pour garçons de 287 à 292 ans. Ancien prix 114.00

Pour garçons de 293 à 298 ans. Ancien prix 116.00

Pour garçons de 299 à 304 ans. Ancien prix 118.00

Pour garçons de 305 à 310 ans. Ancien prix 120.00

Pour garçons de 311 à 316 ans. Ancien prix 122.00

Pour garçons de 317 à 322 ans. Ancien prix 124.00

Pour garçons de 323 à 328 ans. Ancien prix 126.00

Pour garçons de 329 à 334 ans. Ancien prix 128.00

Pour garçons de 335 à 340 ans. Ancien prix 130.00

Pour garçons de 341 à 346 ans. Ancien prix 132.00

Pour garçons de 347 à 352 ans. Ancien prix 134.00

Pour garçons de 353 à 358 ans. Ancien prix 136.00

Pour garçons de 359 à 364 ans. Ancien prix 138.00

Pour garçons de 365 à 370 ans. Ancien prix 140.00

Pour garçons de 371 à 376 ans. Ancien prix 142.00

Pour garçons de 377 à 382 ans. Ancien prix 144.00

Pour garçons de 383 à 388 ans. Ancien prix 146.00

Pour garçons de 389 à 394 ans. Ancien prix 148.00

Pour garçons de 395 à 400 ans. Ancien prix 150.00

Pour garçons de 401 à 406 ans. Ancien prix 152.00

Pour garçons de 407 à 412 ans. Ancien prix 154.00

Pour garçons de 413 à 418 ans. Ancien prix 156.00

Pour garçons de 419 à 424 ans. Ancien prix 158.00

Pour garçons de 425 à 430 ans. Ancien prix 160.00

Pour garçons de 431 à 436 ans. Ancien prix 162.00

Pour garçons de 437 à 442 ans. Ancien prix 164.00

Pour garçons de 443 à 448 ans. Ancien prix 166.00

Pour garçons de 449 à 454 ans. Ancien prix 168.00

Pour garçons de 455 à 460 ans. Ancien prix 170.00

Pour garçons de 461 à 466 ans. Ancien prix 172.00

Pour garçons de 467 à 472 ans. Ancien prix 174.00

Pour garçons de 473 à 478 ans. Ancien prix 176.00

Pour garçons de 479 à 484 ans. Ancien prix 178.00

Pour garçons de 485 à 490 ans. Ancien prix 180.00

Pour garçons de 491 à 496 ans. Ancien prix 182.00

Pour garçons de 497 à 502 ans. Ancien prix 184.00

Pour garçons de 503 à 508 ans. Ancien prix 186.00

Pour garçons de 509 à 514 ans. Ancien prix 188.00

Pour garçons de 515 à 520 ans. Ancien prix 190.00

Pour garçons de 521 à 526 ans. Ancien prix 192.00

Pour garçons de 527 à 532 ans. Ancien prix 194.00

Pour garçons de 533 à 538 ans. Ancien prix 196.00

Pour garçons de 539 à 544 ans. Ancien prix 198.00

Pour garçons de 545 à 550 ans. Ancien prix 200.00

Pour garçons de 551 à 556 ans. Ancien prix 202.00

Pour garçons de 557 à 562 ans. Ancien prix 204.00

Pour garçons de 563 à 568 ans. Ancien prix 206.00

Pour garçons de 569 à 574 ans. Ancien prix 208.00

Pour garçons de 575 à 580 ans. Ancien prix 210.00

Pour garçons de 581 à 586 ans. Ancien prix 212.00